

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE
TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION
ET DE SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Spécialité : Banque et Marchés Financiers

Sujet

**La microfinance comme moyen
d'insertion professionnelle.
Cas de l'ANGEM de la wilaya de
TIZI-OUZOU**

Présenté par :

Lounnas Nouara

Tighaltine Saida

Dirigé par : M^r : ABIDI Mohamed

Soutenu devant le jury composé de :

M^r OUALIKENE Salim

Maitre de conférence-A

UMMTO

Président

M^r ABIDI Mohamed

Maitre de conférence-B

UMMTO

Rapporteur

M^r KEHRI Samir

Maitre-assistant-A

UMMTO

Examineur

Promotion : 2016- 2017

Remerciements

Avant tout, nous remercions LE BON DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage, et la force pour faire aboutir ce travail.

Nous tenons à remercier notre profonde gratitude à notre encadreur Mr : ABIDI MOHAMED, pour ses précieux conseils et orientation à l'élaboration de ce travail.

Nous tenons aussi notre remerciements, anticipés, à messieurs les membres de jury de soutenance qui ont voulu accepter d'évaluer ce travail.

Nos remerciements également à Madame ZOURDANI pour toute l'aide qu'elle nous a apportée.

Remerciements et reconnaissance à notre famille qui ont contribué à notre étude pour savoir qu'ils nous ont transmis.

Nos remerciements les plus vifs s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de l'Agence nationale de gestion et de microcrédit (ANGEM) de TIZI-OUZOU et à ses collaborateurs pour les documents qu'ils nous ont fournis, indispensables à la réalisation du présent travail.

Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je remercie le bon dieu de m'avoir donné la force et le courage de mener jusqu'à la fin de ce mémoire.

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents : Fatma, Mohammed, que dieu les protèges et lui les accorde une longue vie.

Mes chers frères : Amirouche, Mohsaïd, Rachide, Hidouche.

Mes chères sœurs : Nouara, Souhila, Fatma, Lynda, Zohra.

Tous mes oncles et tantes.

Mon binôme NOUARA et sa sœur Ouïza.

Mes proches amies : Lynda, Nawal, leïla, Nadia, Lydia, Mina, Samira et Lilia.

A tous ceux qui me sont chers et ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce mémoire.

Saida

Dédicaces

Je remercie le bon dieu de m'avoir donné la force et le courage de mener jusqu'à la fin ce travail.

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents : Fatima, Ali "AZWAW", que dieu les protèges et lui les accorde longue vie.

Ma grand-mère : Yamina.

Mes chers frères et sœurs : Fodhil, Abdelhak, Azzedine, Oulahlou, Ouiza, Tawes.

Tous mes oncles et tantes.

A mes cousins et cousines.

Mon binôme SAIDA.

Mes proches amies : Yazid, Tassadit, Lila, Liza, Sonia, Baya, Nawal, Mina, et à tous ceux qui me sont chers.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail.

Souara

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Introduction générale | 1 |
| Chapitre I : Généralité sur la microfinance | 7 |
| Introduction | 7 |
| Section 1 : Historique, et les différents concepts de base de la microfinance | 8 |
| Section 2 : la microfinance entre opportunités et contraintes | 21 |
| Section 3 : les raisons de réussite de la microfinance | 38 |
| Conclusion | 41 |
| Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie | 42 |
| Introduction | 42 |
| Section 1 : Cadre théorique et concepts-clés de l'action d'insertion sociale | 43 |
| Section 2 : L'insertion professionnelle et les facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie | 55 |
| Section 3 : les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage en Algérie | 67 |
| Conclusion | 84 |
| Chapitre III : l'impact du microcrédit à travers l'ANGEM de wilaya de TIZI-OUZOU | 85 |
| Introduction | 85 |
| Section 1 : Description du dispositif ANGEM, (sources de données, contexte de l'étude) | 86 |
| Section 2 : Analyse des résultats de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou | 98 |
| Conclusion | 113 |
| Conclusion générale | 114 |

LISTE DES ABREVIATIONS

| |
|---|
| ADS : Agence de Développement Social |
| ADS : Agence du Développement Sociale |
| ADS : Agence du Développement Social |
| AF : Allocations Familiales |
| AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité |
| AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité |
| AIG : Activité d'Intérêt Général |
| AIM : Association Internationale de la Mutualité |
| ANEM : L'Agence Nationale de l'Emploi |
| ANGEM : Agence National de Gestion de Microcrédit |
| ANGEM : Agence National de Gestion et de Microcrédit |
| ANSEJ : Agence National |
| ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emplois des Jeunes |
| APIMEC : Association Professionnelle des Institutions Mutualistes d'Epargne et de crédit |
| BAD : Banque Africaine de Développement |
| BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| BTP : Bâtiment, Travaux Publique |
| CATI : Centre D'Aide au Travail Indépendant |
| CDD : Contrat à Durée Déterminée |
| CEF : Commission d'éligibilité et de Financement |
| CGAP : consultative Group ti Assist the Poor |
| CGP : Conseil Gestion Pharmacie |
| CMT : Crédit à Moyenne Terme |
| CNAC : Caisse National d'Assurance Chômage |
| CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage |
| CNES : le Conseil National Economique et Social |
| CNL : Caisse Nationale de logement |
| CNP : Centre National Professionnelle |
| CPE : Contrats de Pré-Emploi |
| CRE : Centre de Recherche d'Emploi |
| CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement |
| DA : Dinars Algérien |
| DAIG : Dispositif d'Activité d'Intérêt Général |
| DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle |
| DIS : Dispositif d'Insertion Sociale |
| ESIL : Emploi Salariés d'Initiative Locale |
| ESS : Economie Sociale et Solidaire |
| EUR : |
| FCMGR/CJP : Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs |
| FGMMC : Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits |
| FMI : Fond Monétaire Internationale |

| |
|--|
| FONAL : Caisse Nationale d'Aide pour le logement |
| FS : Filet Social |
| GEC : Global Environnement Fund |
| IAIG : Indemnité d'Activité d'intérêt Général |
| IAIG : Indemnité d'Activité Général |
| ICAF : Indemnité Complémentaire d'Allocation familiale |
| IDH : Indice de Développement humain |
| IMF : Institution de microfinance |
| IPH : Indice de Pauvreté Humaine |
| IPSU : Indemnité de soutien Pour Salaire Unique |
| MDA : Milliards Dinars Algérie |
| NBARD : National Bank for Agriculture and Rural Développement |
| NMCE : Nouveau Modèle de Croissance Economique |
| OCDE : Organisation de Coopération et de développement «économique |
| OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONAMO : Office Nationale de la Main d'Œuvre |
| ONG : Organismes Non Gouvernemental |
| ONS : Office National des Statistiques |
| PAS : Plan d'Ajustement Structurel |
| PAS : Programme d'Ajustement Structurel |
| PCSS : Participatory community Service Schème |
| PED : Pays En voie de Développement |
| PIB : Produit Intérieur Brut |
| PID : Prime d'Insertion Professionnelle |
| PME : Petite et Moyenne Entreprise |
| PNB : Produit Net Brut |
| PNR : Prêt Non rémunéré |
| PNR : Prêt Non rémunéré |
| PNR-AMP : Prêt Non Rémunéré- Achat de Matières Premières |
| PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RSA : Revenu de Solidarité Active |
| S/D : Sous-Direction |
| SA : Société Anonyme |
| SARL : Société A Responsabilité Limité |
| SFD : Société Francophone du Diabète |
| SIG : Système d'Information Géographique |
| TUP-HIMO : Travaux d'Utilité publique à Haute Intensité de Main d'œuvre |
| TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| USD : United States Dollar (Dollars des Etats-Unis) |

Liste Des Tableaux

| Désignations | Titres | Pages |
|---------------------|--|--------------|
| Tableau N°01 | Les bases de calcul de l'IDH | 18 |
| Tableau N°02 | Evolution de l'IDH | 19 |
| Tableau N°03 | Les trois composantes de l'IPH | 20 |
| Tableau N°04 | Evolution de l'IPH-1 en Algérie | 21 |
| Tableau N°05 | La proportion de la clientèle féminine des institutions par région du monde | 34 |
| Tableau N°06 | Evolution du taux de chômage en Algérie | 65 |
| Tableau N°07 | Evolution des réalisations ANSEJ | 79 |
| Tableau N°08 | Evolution des réalisations CNAC | 83 |
| Tableau N°09 | Les principales activités financées par l'ANGEM actualisé en 2014 | 94 |
| Tableau N°10 | Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au niveau de l'ANGEM | 100 |
| Tableau N°11 | La répartition des crédits octroyés par type de financement cumulés à la fin de 2014, 2015, 2016 | 102 |
| Tableau N°12 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2014 | 2014 |
| Tableau N°13 | La répartition des bénéficiaires par sexe en 2014 | 107 |
| Tableau N°14 | La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité en 2014 | 109 |
| Tableau N°15 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2015 | 111 |
| Tableau N°16 | La répartition des bénéficiaires par sexe en 2015 | 114 |
| Tableau N°17 | La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité en 2015 | 117 |
| Tableau N°18 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2016 | 119 |
| Tableau N°19 | La répartition des bénéficiaires par sexe en 2016 | 122 |
| Tableau N°20 | La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité en 2016 | 124 |

Liste Des Figures

| Désignation | Titres | Pages |
|---------------------|--|--------------|
| Figure N°01 | Dynamique du contrat de crédit de groupe | 36 |
| Figure N°02 | Le triangle de « Evers » | 59 |
| Figure N° 03 | Evolution du taux de chômage en Algérie | 65 |
| Figure N°04 | La répartition des crédits octroyés par type de financement cumulés à la fin de 2014, 2015, 2016 | 103 |
| Figure N°05 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2014 | 105 |
| Figure N°06 | la répartition des demandes de micro-crédit en 2014 | 109 |
| Figure N°07 | La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité en 2014 | 110 |
| Figure N° 08 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2015 | 112 |
| Figure N°09 | La répartition des bénéficiaires selon les sexes en 2015 | 115 |
| Figure N°10 | La répartition des bénéficiaires par le secteur d'activité en 2015 | 118 |
| Figure N°11 | La répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge en 2016 | 120 |
| Figure N°12 | La répartition des bénéficiaires de micro-crédit par sexe en 2016 | 123 |
| Figure N°13 | La répartition des bénéficiaires par le secteur d'activité en 2016 | 126 |

Liste des schémas

| | | |
|--------------------|-------------------------|----|
| Schéma N°01 | Organigramme de l'ANGEM | 89 |
|--------------------|-------------------------|----|

La microfinance représente le socle de l'insertion sociale des pauvres et des exclus du système bancaire classique. C'est un instrument efficace pour éradiquer la pauvreté. Le terme de microfinance est utilisé pour désigner les services financiers offerts aux individus de tout genre qui traditionnellement, ont des difficultés d'usage ou d'accès aux services financiers ou sont complètement exclus du système financier formel. Le manque d'accès au financement institutionnel affaiblit nécessairement la sécurité financière de ces personnes à travers le monde.

La microfinance a vu le jour pour permettre l'insertion des personnes exclus du système bancaire en leur offrant des services financiers (prêt, épargne, ...). Elle est considérée comme un moyen de lutte contre la pauvreté, mais aussi comme moyens d'insertion sociale dans les pays en développement, à travers le financement des activités génératrices de revenus pour les ménages pauvres.

La microfinance est l'objet des plus importants programmes de développement dans le monde entier, à la fois en termes financiers et en relation avec le nombre de personnes pauvres ciblées. Et par la définition, la microfinance regroupe donc à la fois les opérations de crédit et d'épargne. Jusqu'à présent cependant, l'attention s'est essentiellement portée sur l'aspect crédit de la microfinance, appelé alors microcrédit. Ce dernier se traduit le plus souvent par des prêts adressés à des individus ou à des groupes, leur permettant constituer des fonds de roulement ou de petits investissements. Initialement, les organisations visaient principalement les groupes, appelées groupes solidaires en raison de l'application d'un principe de couverture mutuelle entre les membres du groupe en cas de défaut de remboursement de l'un d'entre eux, ce principe étant de nature à accroître les probabilités de remboursement.

Le microcrédit est l'outil de microfinance le plus répandu mais aussi le plus populaire, car il répond aux besoins des populations, en ressources financières, a pris son essor dans les années 70 sous la houlette de Muhammad Yunus¹, dans le but de répondre aux besoins en ressources financiers des populations essentiellement féminine dans les pays en voie de développement (Bangladesh à l'origine).

La fin des années 70 a vu émergé l'approche dite des besoins de base essentiels (dont dérivent les modalités de la mesure de la pauvreté) de la Banque Mondiale qui conférait à l'Etat la tâche de redistribuer largement les ressources disponibles au profit des couches de la population les plus faibles, et ce, dans le but de satisfaire leurs besoins vitaux. En fait, cette

¹ Un économiste bangladais, qui créa la Grameen Bank, en 1983,

action n'a pu refléter les réalités politiques et économiques des pays en développement surtout avec la naissance des chocs financiers et économiques survenus au début des années 80, et qui ont déséquilibré les situations financières de ces pays et entaché leurs solvabilités.

Ainsi, un mouvement composé de plusieurs acteurs (ONG, bailleurs de fonds,...) a vu dans le microcrédit et plus largement dans la microfinance un moyen efficace d'éradication de la pauvreté. La microfinance, cette politique de financement répandue partout dans le monde est inspiré de plusieurs aspects de la vie socioéconomique des pays en développement, notamment les pays où la pauvreté englobe un nombre important de la population, et on peut citer à juste titre, les conditions qui ont poussé cette pratique à émerger : l'existence des pratiques financières informelles, l'exclusion financière et sociale des démunies, l'émergence de nouveaux concepts de développement, principalement axés sur les conditions de vie décentes et la place privilégiée de la micro entreprise.

Ces quatre points énumérés précédemment expriment en réalité la complémentarité entre le développement et l'entrepreneuriat qui converge actuellement vers le processus de mondialisation. Le microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui intègre d'autres outils financiers, tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la microfinance. Le sommet mondial sur le microcrédit a consacré la microfinance comme une approche fonctionnelle du financement du développement notamment l'insertion sociale.

L'activité de microcrédit encourage le microprojet au niveau local. Cela permet d'induire des mutations « à la base ». Celles-ci sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entraînement en créant un maillage économique dans le pays mieux que certaine infrastructure ou certains gros projets industriels qui bénéficient rarement aux plus pauvres. Cet effet de levier permet d'agir efficacement auprès de ceux qui prennent des initiatives s'engageant personnellement, c'est-à-dire, les entrepreneurs ou les artisans.

Il fait aujourd'hui partie des politiques économiques et sociales de nombreux pays, offrant des possibilités d'insertion sociales et professionnelles. Ainsi s'est développé un autre modèle, à la fois économique et social, pour des populations dotées d'un projet personnel mais privées d'accès au crédit bancaire classique. Ces politiques visaient plutôt à stimuler la croissance pour améliorer le niveau de vie des individus.

Jusqu'au milieu des années 70, dans les pays en voie de développement (PED), les efforts déployés en faveur d'un développement multidimensionnel manquaient le ciblage des couches des populations défavorisées. Au cours de la même période, on pressentait que la forte croissance économique enregistrée dans plusieurs pays en développement n'avait pas

entraîné une réduction significative de la pauvreté, mais a engendré des situations d'inégalités de revenus difficilement justifiables.

Toutefois, la question des inégalités a perduré, au sein de ces pays, malgré le fait que la hausse moyenne des revenus a eu lieu mais avec des degrés et un impact différents pour les groupes sociaux, dont certains ont sombré dans la pauvreté. Des chômeurs, des jeunes des quartiers difficiles, des femmes chefs de famille monoparentales... peuvent bénéficier d'un aide financier leur permettant non seulement de trouver une activité mais surtout de s'insérer socialement, avec dignité et espoir. Pour toutes ces catégories de population, la microfinance constitue un véritable outil de promotion, qui contribue en outre au développement de l'entrepreneuriat au féminin.

Le parcours n'est cependant pas sans obstacle mais aujourd'hui le microcrédit est reconnu comme une possibilité intéressante, dotée d'un potentiel certain qu'il appartient désormais à tous les acteurs de concrétiser.

En Algérie comme d'autres pays en développement, la microfinance a occupé une place suprême pour l'insertion des plus pauvres dans le marché du travail. Le chômage, la pauvreté et la croissance (hors hydrocarbures) sont devenus un problème pour l'Algérie. Pour pallier à ces trois contraintes majeures, les Pouvoirs Publics mettent en place, tardivement certes mais à temps un ensemble de mesures, aides et dispositifs (CNAC, ANSEJ et le cas de l'ANGEM qui nous intéresse particulièrement).

L'Algérie, sensible au phénomène, se mobilise aussi pour réduire ce mal de société « chômage » par la mise en place des différents modes d'insertion, d'implication et de recrutement. C'est ainsi que notre problématique de recherche s'oriente essentiellement sur l'étude de l'efficacité de dispositif étatique de microcrédit à travers la wilaya de Tizi-Ouzou (ANGEM).

L'Algérie qui a gagné en expérience ces dernières années par la mise en place d'institutions de développement et de promotion de microcrédits, notamment, l'Agence Nationale de Gestion et de Microcrédit (L'ANGEM), ont dû faire face à des contraintes liées essentiellement à la lenteur et la complexité des procédures bancaires ainsi qu'à la faible capacité des banques à traiter les dossiers de microcrédit.

Nous essaierons au cours de ce travail d'éclaircir le processus de l'insertion sociale initié dans le cadre du dispositif spécifique ANGEM et son impact sur le terrain. Selon la littérature, la microfinance contribue à l'insertion sociale dans les pays en voie de développement.

En effet, la désignation du champ d'investigation implique la prise en compte pour la Wilaya de Tizi-Ouzou.

• **Objet de recherche :**

Selon GRAWITZ Madeleine, « le point de départ d'une science réside dans la volonté de l'homme de se servir de sa raison pour comprendre »².

Nous espérons par ce travail, aboutir à cerner l'impact de la microfinance sur les transformations économiques et sociales enregistrées auprès des pauvres de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Notre étude est axée d'une part, sur la représentation de la situation de la pauvreté et du pouvoir d'agir pour faire face à cette situation de l'insertion sociale de cette dernière et d'autre part, sur l'impact et les limites de la microfinance sur le renforcement des actions à mener au plan économique, social et politique.

Notre travail consiste à étudier l'intervention de l'Etat dans la régulation du marché du travail en Algérie, par des organismes qui sont instaurés spécialement pour insérer les gens pauvre socialement, et la lutte contre la pauvreté et le chômage, à cet effet nous voulons accentuer sur l'un de ces dispositifs qui est « l'ANGEM », et démontrer sa puissance en termes de l'insertion sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

• **Intérêt de sujet :**

Notre travail se préoccupe à démontrer l'impact des dispositifs d'insertion sociale et économique en Algérie dans la lutte contre la pauvreté, et se base sur des hypothèses qui tentent de confirmer la relation supposée entre les caractéristiques des dispositifs d'insertion, notamment l'ANGEM et les résultats des financements alloués aux pauvres de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi, pour comprendre la réalité des faits, nous allons d'abord nous préoccuper de tous les aspects théoriques en relation avec ce thème.

• **La problématique :**

Nous voulons à travers ce mémoire étudier et analyser la question suivante :
La microfinance est-elle vraiment un moyen d'insertion sociale en Algérie et plus précisément dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers le dispositif ANGEM ?

Pour répondre à cette question fondamentale, plusieurs questionnements seront formulée, à savoir :

- Qu'est-ce que le micro-crédit ?
- Qu'est-ce que la microfinance ?
- Quels sont les obstacles et les contraintes qui empêchent le développement du micro-crédit en Algérie ?

²GRAWITZ Madeleine, Méthode des sciences sociales, 11ème Edition, Dalloz, paris, 1990, p : 17.

- Quel est l'impact du dispositif de l'ANGEM sur la réduction de la pauvreté dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

- **Hypothèse :**

Nous tenterons de vérifier ces deux hypothèses, à travers les résultats qui seront dégagées de l'étude empirique que nous optons pour ce sujet et qui sont les suivantes :

- **H1 :**

La microfinance est un outil efficace d'insertion sociale à condition que les bénéficiaires ciblés sont réellement la frange fragilisée de la population (les femmes, les pauvres, les ruraux,...).

- **H2 :**

Nous pouvons dire que les microcrédits font penser sur nous un doute car, nous ne savons pas si les projets de microcrédit à travers le dispositif « ANGEM » ont changé réellement les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

- **Méthodologie de la recherche :**

La démarche de ce travail de recherche est très étroitement liée à la problématique formulée précédemment. Ce travail, mobilise des outils relevant de l'approche empirique et de l'approche analytique pour mesurer le phénomène étudié. Pour réaliser notre étude empirique et tenter de tester le lien « microfinance et l'insertion sociale », l'utilisation des données statistiques a été privilégiée à travers le regroupement des chiffres obtenus.

Dans un premier temps, nous avons fait une étude théorique de l'évolution de la microfinance et son impact sur l'insertion en Algérie, qui sera suivie d'une étude empirique sous forme d'une évaluation du dispositif du micro-crédit auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

Pour réaliser ce travail nous nous sommes basés sur :

- La recherche bibliographique relative aux microfinances et l'insertion sociale, et aussi la pauvreté ;
- L'exploitation des documents fournis par l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

- **Structure de travail :**

Pour répondre à la problématique de recherche, ce travail est subdivisé en trois chapitres :

- Le premier chapitre intitulé : généralité sur la microfinance. Elle s'efforce à faire une revue de la littérature sur les prémisses théoriques entre la microfinance. Il s'agit d'y mener une réflexion théorique entre les différents concepts de base de la microfinance.

- Le deuxième chapitre de ce mémoire est consacré à la mise en place du cadre méthodologique et à la restitution des résultats empiriques, elle sert à exploiter et tester un ensemble de propositions théoriques pour évaluer les caractéristiques et l'importance des dispositifs de l'Etat sur la lutte contre la pauvreté, la précarité, et le chômage.
- Le troisième chapitre, sera essentiellement consacré sur l'analyse de la problématique de ce mémoire à travers l'ANGEM (PNR-ANGEM) pour mesurer l'impact de l'efficacité du dispositif comme moyens d'insertion sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Introduction :

La microfinance est un phénomène récent au plan historique. Si l'on se réfère à son expérience la plus médiatique, la Grammen Bank au Bangladesh, ses débuts remontent en 1976, année de création de cette institution de microfinance. Cette initiative a séduit de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et bailleurs de fonds qui, enthousiasmés par l'expérience du professeur Mohammed Yunus, s'engagèrent dans sa réplication à travers le monde. Son développement international fut ainsi plus prononcé à partir du début des années 1980. Sous l'effet d'une médiatisation croissante, la microfinance est entrée dans le domaine public, diffusant un certain enthousiasme après des intervenants du développement international.

Cependant, les impacts réels de la microfinance restent à confirmer, l'évaluation de ses effets sur les populations ciblées se heurtant à de nombreuses difficultés. Le développement futur de la microfinance reste portant conditionner à sa supériorité par rapport à d'autres outils dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. D'où la nécessité d'élaborer des études plus rigoureuses sur les impacts, et de murir la réflexion sur les sources de financement des IMF dans un contexte d'essor de la finance éthique et de l'investissement.

Dans ce chapitre on va présenter trois sections, la première section traite de l'historique et les différents concepts de base de la microfinance, puis la deuxième sur les opportunités et contraintes de la microfinance, et la dernière section montrer les raisons de réussite de la microfinance.

Section 1 : Historique, et les différents concepts de base de la microfinance

De façon plus générale, la microfinance se réfère à une vision du monde ou « le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permanent à une gamme de services financiers de grande qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais aussi l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds¹ ».

D'une façon plus restrictive la microfinance se réfère à un certain nombre d'institution privées ou publiques qui se réclame de la microfinance.

La microfinance est une offre de services financiers destinée aux populations les plus démunies, habituellement exclues du système bancaire traditionnel par manque de garanties (pas de revenus, pas de patrimoine).

La microfinance a une longue histoire. Les systèmes de tontine existent depuis plusieurs siècles en Afrique et en Asie. En Irlande, Swift mit en place au 19^{ème} siècle un système de prêts sans collatéral à des artisans. Des coopératives de crédit et d'épargne se sont aussi développées dès les années 1850 en Prusse. Mais la microfinance s'est développée sous son aspect moderne dans les années 1970 seulement, au Bangladesh notamment avec Muhammad Yunus, mais aussi en Inde, au Brésil, au Kenya, au Ghana, au Togo...

1. Historique² :

C'est avec la création de la *Grameen Bank* par Muhammad Yunus surnommé le « banquier des pauvres » au Bangladesh dans les années 1970, que le microcrédit va se développer, pour la première fois au monde, à l'échelle industrielle. Cette initiative ouvre la voie à de nombreuses autres expériences menées dans les pays du Tiers-monde, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Des institutions sont créées pour fournir aux pauvres les moyens de créer leur propre emploi sous la forme de petites entreprises individuelles.

Le succès de la *Grameen Bank*, a connu un important retentissement dans le monde entier. En effet, ce modèle économique et financier a définitivement démontré que non seulement les pauvres remboursaient leurs crédits, mais qu'ils pouvaient en plus payer des intérêts élevés, permettant ainsi à la structure financière de couvrir ses charges. En pratique, il s'est toutefois avéré difficile de reproduire ailleurs cette expérience. En effet, dans les pays à faible densité de population, il a été établi qu'il était assez difficile de réunir les conditions de la rentabilisation des services et commerces de proximité spécifiques à ce modèle financier.

¹ Robert Peck Christen, Richard Rosenberg et Veena Jayadeva. Financial institutions with a double-bottom line: implication for the future of microfinance. CGAP Occasional Paper, juillet 2004, p.2-3.

² Nicolas Blondeau « La microfinance. Un outil de développement durable ? », 2005.

La microfinance, même si elle existait depuis plusieurs dizaines d'années sous des dénominations différents, est apparue comme une relative nouveauté dans le domaine du développement au cours des années 1990. Ce secteur n'est pas une activité spontanée, elle répond à une réalité historique, celle d'être une activité dont le micro crédit a pris véritablement son essor dans les années 1980, bien que les premières expérimentations remontent au début des années 1970 au Bangladesh en particulier et dans quelques autres pays.

On peut alors résumer les étapes de la microfinance comme suit³ :

1.1. L'émergence de la microfinance (1975-1985)

L'émergence des premières organisations spécialisées dans le micro financement mais qui restent financièrement dépendantes. Des institutions sont créées pour fournir aux pauvres des moyens de créer leur gagne-pain et les outils pour gérer le risque associé-à-dire les services financiers normaux qui sont proposés aux catégories plus riches. Avec la Grameen Bank, Muhammad Yunus développe la microfinance au Bangladesh et ouvre la voie à de nombreuses autres expériences menées dans le monde entier. Son succès qui compte maintenant comme clients plus de sept millions de Bangladeshies pauvres a connu un écho dans le monde entier. Il n'empêche que la Grameen a démontré que non seulement les pauvres remboursent leurs crédits, mais qu'ils peuvent payer des intérêts élevés et que l'institution peut donc couvrir ses propres coûts.

1.2. La croissance (1985-1995)

C'est la période de naissance de grandes institutions de microfinance (IMF), les initiatives se multiplient en Amérique latine, des institutions accordent des crédits en milieu urbain commencent à couvrir leur frais sans subvention. L'ONG créée en 1986 décide de « filialise » ses activités de microfinance sous forme de banque en créant Bancosol (Banco Solidario), c'est l'émergence d'une industrie de la micro finance.

1.3. L'euphorie (1995-2005)

Le sommet mondial sur le micro crédit a consacré la microfinance comme une approche fonctionnelle du financement du développement notamment la réduction de la pauvreté, suivi en 2004, lors du 2^{eme} sommet de la Francophonie à Ouagadougou, d'un engagement de chefs d'Etat de certains pays du sud de soutenir les institutions de microfinance (IMF) et de faciliter leur intervention dans les circuits financiers classiques.

³ www.microfinance.org.

L'intégration des programmes de microfinance dans les programmes de développement économique avec une forte tension entre l'objectif de lutte contre la pauvreté et celui d'autonomie financière des organisations et le développement de nouveaux produits (micro assurance, mobile Banting, etc.)

1.4. Maturité du secteur (à partir 2005)

La proclamation de 2005 comme année internationale de microcrédit qui s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers, telle que l'épargne, micro-assurance et d'autres produits qui forment la microfinance.

Depuis lors, la microfinance s'est développée pour permettre aux populations exclues des services bancaires d'accéder à des services financiers. En quelques décennies, à la vue des résultats qualitatifs et quantitatifs promoteurs, la microfinance a pris une place prépondérante au sein de la coopération internationale. Des ONG, des associations, des mutuelles, des coopératives d'épargne-crédit, des sociétés privées ont fleuri aux quatre coins du globe et servent actuellement plus de 90 millions de personnes dans le monde⁴.

2. Les différents concepts de base

2.1. La notion de microfinance

La microfinance est une offre globale de financement offert aux exclus du système bancaire elle se confond avec le micro-crédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits à des familles très pauvres pour les aider. « La microfinance s'illustre comme étant l'outil le plus prometteur et le moins couteux de la lutte contre la pauvreté mondiale » Jonathan Morduch⁵.

2.1.1. Définition de la microfinance

La microfinance est un terme utilisé et qui a pour objectif de fournir des services financiers aux personnes à faible revenu. Elle s'inscrit dans une démarche envisageant un monde où les ménages à faible revenu disposeraient d'un accès permanent à des services financiers abordables et de qualité pour financer des activités génératrices de revenus, accumuler des actifs, stabiliser leurs dépenses de consommation et se prémunir contre les risques. À l'origine, le terme était étroitement lié au microcrédit (de très petits prêts accordés à des emprunteurs non-salariés ayant des garanties limitées ou inexistantes), mais il a depuis évolué pour couvrir toute une gamme de produits financiers (épargne, assurance, paiements, transferts d'argent, etc.)

⁴ www.wikipedia.org.

⁵ Président du Groupe d'experts des Nations unies sur les statistiques relatives à la pauvreté mondiale.

Au cours des dernières décennies, les institutions de microfinance et les autres prestataires de services financiers se sont efforcés d'élaborer des produits et des modes de prestation susceptibles de répondre aux besoins très divers des populations à faible revenu. Par exemple, contrairement aux autres formes de prêt, la microfinance a recours à des mécanismes tels que les prêts de groupe et les garanties collectives, des conditions d'épargne préalables et un accroissement graduel du montant des prêts pour évaluer la solvabilité des clients. Aujourd'hui, les prestataires de services de microfinance continuent de chercher à mieux comprendre les besoins financiers de leurs clients potentiels et de concevoir des produits répondant à ces besoins. La microfinance est utilisé pour désigner les services financiers ou non financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économiques qui gèrent des petites et micro-entreprises. Le concept de services financiers est constitué des services d'épargne et les services de crédit :

- Les services d'épargne permettent aux personnes de constituer un stock sécuritaire de liquidités permanent, saisonnier ou temporaire pour une utilisation ultérieure et afin d'obtenir en plus dans certains cas des intérêts sur leurs dépôts.
- Les services de crédit, appelés aussi « micro-crédit », permettent l'utilisation d'un revenu anticipé pour l'investissement ou la consommation actuelle⁶.

Il s'est développé également le concept de micro-assurances pour les personnes n'ayant pas de couverture sociale et exclues des systèmes formels de protection sociale, en particulier les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. Il se distingue des systèmes créés pour assurer la protection sociale légale des travailleurs de l'économie formelle. L'adhésion n'est pas obligatoire (mais elle peut être automatique) et les adhérents contribuent, au moins partiellement, au financement des prestations. La microfinance concerne essentiellement les personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain montant. Ce sont donc celles qui n'ont pas accès aux services des institutions financiers formelles.

Il s'agit généralement des petits agriculteurs, commerçants, prestataires de service ou artisans. Grâce à l'octroi de micro-crédit, ces micro-entrepreneurs peuvent entamer ou développer leur entreprise sans échange de garantie importante. La microfinance offre des services financiers aux populations pauvres exclues du système bancaire. Les plus pauvres sont exclus de système bancaire traditionnel parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes, et parce qu'ils ne représentent pas à priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et

⁶Robinson (M), 1996, « Addressing Some Key Questions on finance and Poverty »Journal of International Development, 8 mai 1996.

notamment à l'épargne et au crédit classique, or l'accès aux services financiers et le développement de la micro-entreprise sont l'un des grands piliers du développement durable (la Démocratie, l'Education, et les infrastructures)⁷.

La microfinance désigne donc l'activité de collecte d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle peut être aussi définie par deux critères :

- La population bénéficiaire relativement pauvre ou tout du moins exclue du système bancaire classique ;
- Et des opérations d'épargne et de crédits de faibles montants⁸.

2.1.2. Les acteurs de la microfinance

Les institutions de microfinance regroupent 4 grands types d'acteurs⁹ :

▪ Les banques :

Ce sont généralement des organismes publics centralisés ayant pour objet le financement ciblé de secteurs stratégiques (agriculture, industrie). Par exemple en Inde la National Bank for Agricultural and Rural Développement (NBARD), a instauré un système efficace de "self-help groups" (groupes d'entraide des autonomes) qui permet l'accès aux services de microfinance à plusieurs millions de personnes.

▪ Les mutuelles et les coopératives

Elles utilisent l'épargne collectée auprès de leurs membres pour octroyer des crédits. Elles ciblent les plus démunis.

▪ Les organisations non gouvernementales (ONG)

Dont les différents acteurs sont eux-mêmes très hétérogènes. Elles peuvent financer directement l'activité économique à travers des micro-entrepreneurs mais aussi faire des investissements sociaux ou éducatifs.

▪ Les institutions financières

Elles reflètent la commercialisation croissante de la microfinance en fournissant des services de microcrédit, micro-assurance et dépôts tout en étant orientées vers une rentabilité économique.

⁷ www.Planetfinance.org.

⁸ Pascal Blaise KADIEBUE « Conception et réalisation d'une base de données pour la gestion des microcrédits à impact visible » 2008.

⁹ Cigogne (<http://www.Cridecigogne.org>).

2.2. La notion de micro-crédit

Le microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible montant a des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques, plusieurs définitions accordent au microcrédit parmes lesquelles :

2.2.1. Définition de microcrédit ¹⁰

Le microcrédit, qui est une composante de la microfinance, fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale depuis plusieurs années, le microcrédit est un crédit accordé pour une petite somme et pour des cas bien spécifiques comme la création d'une entreprise ou la création de richesses. Les personnes pouvant souscrire à ce type de crédit sont les personnes qui sont rejetées par le système de crédit actuel, à savoir les salariés précaires, chômeurs, allocataires du RSA, etc.

Selon la banque mondiale, le microcrédit désigne les prêts de faibles valeurs pour aider les gens pauvres qui veulent démarrer une petite entreprise ou lui faire prendre de l'expansion, mais incapable d'obtenir un prêt auprès d'une banque partenaires, et les ONG, par-ce-qu'ils sont considérés comme insolvable, consenti par les ONG et des banques partenaires.

Le micro-crédit permet donc de prêter de l'argent aux plus démunis qui n'ont pas accès aux banques traditionnelles. On parle alors d'un secteur financier intégrant, c'est-à-dire un secteur qui n'exclut pas les pauvres ou les personnes à faibles revenus, de l'accès au crédit, à l'assurance, aux transferts de fonds et produit d'épargne. Le microcrédit est donc une petite quantité d'argent mise à la disposition d'un client par une banque ou une institution.

En effet le microcrédit est considéré comme un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté, Celle-ci concerne plus d'un milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour et de 207 milliard de personnes vivant avec moins de 2 dollar par jour, ceci est confirmé par le rapport des nations unies sur les objectifs des millénaires, cette organisation considère que c'est un outil qui contribuera à la réduction de l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015¹¹.

Parmi les valeurs de microcrédit on trouve :

- Le travail indépendant perçu comme une option sérieuse pour les pauvres souhaitant participer à la vie économique ;
- La conviction que lorsqu'ils ont reçu la formation nécessaire et qu'ils sont soutenus, les pauvres sont réellement dignes de crédit ;

¹⁰ <https://www.microworld.org>.

¹¹ Rigaud LUSAKU « une institution de microfinance(IMF) dans la lutte durable contre la pauvreté, cas de la CAMEC/LUKALA »,2008.

- La reconnaissance du fait que les programmes de microcrédit sont d'une façon efficace de cibler des sous-groupes spécifiques dans la population pauvre, à qui l'on refuse l'accès au crédit et à l'expérience économique.

En effet l'activité de microcrédit consiste généralement en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe essentiellement dans les pays en développement, où il permet de concrétiser de microprojets favorisant ainsi l'activité et la création de richesse. Le microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la microfinance. L'activité de microcrédit encourage les microprojets au niveau local. Cela permet d'induire des mutations à la base. Celles-ci sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entremet en créant un maillage économique dans le pays, que certaines infrastructures ou certains gros projets industriels qui bénéficient rarement aux plus pauvres¹².

2.3. La notion de micro-entreprise

Il existe diverses définitions de différents auteurs de la microfinance :

2.3.1. Définition de la micro-entreprise

Selon P.A Julien « la petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires manufacturiers ou des services et dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, si non à deux ou trois en générale seule propriétaire de capital ¹³... »

La micro entreprise est définie comme étant une entreprise de production de biens et services de 01 à 10 personnes. Au regard de cette définition la littérature spécialisée distingue les dominations suivantes :

- Les entreprises de moins de 10 salariés qualifient aussi de très petites entreprises, de micro entreprise, d'entreprises individuelles, familiales ou artisanales.
- Les entreprises employant moins de 02 salariés sont aussi dénommées établissement de secteur des ménages (entrepreneurs individuelles).

2.4. La notion de développement économique et social

2.4.1. Le développement économique¹⁴

Le développement est un ensemble de transformations qualitatives qui accompagnent une croissance durable : évolution des structures économiques, sociales et culturelles d'un

¹² <https://fr.m.wikipedia.org>.

¹³ ; P.A Julien, « les PME, Bilan et perspective », Ed Economica, 1994.

¹⁴ [Www. Wikipédia.org,20/12/2012](http://www.Wikipédia.org,20/12/2012).

pays donné. Le développement économiques se traduit par : La hausse du taux d'alphabétisation, le développement du système de santé, la construction d'infrastructures et l'urbanisation. Toutefois, il faut souligner que le développement n'est pas la croissance, bien que celle-ci soit indispensable à son aboutissement. Mais dans la littérature économique beaucoup d'auteurs confondent les comptes tenus de la liaison entre les deux.

Or, il est important de préciser que la croissance porte sur une augmentation quantitative des ressources disponibles d'une économie sur une période donnée, tandis que le développement, comme nous l'avons déjà évoqué recouvre l'ensemble des mutations, qui affectent tous les domaines de la vie d'une société de manière positive. Aussi mesurer par plusieurs dimensions et nécessite à ce titre plusieurs indicateurs pour le mesurer. Les indicateurs les plus usuels sont :

- **Le PIB par habitant** : cet indicateur permet de mesurer la richesse produite par la nation et par individu.
- **L'indicateur de développement humain (IDH)¹⁵** : Amartya Sen, cet indicateur prend en compte le niveau de vie, l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes, l'assainissement.
- **L'indicateur de pauvreté humaine (IPH)** : cet indicateur mesure les privations ou exclusions fondamentales que peut supporter une partie de la population.

La notion du développement économique est un phénomène très complexe. Le développement possède plusieurs définitions parmi lesquelles, on peut retenir deux pour simplifier sa lourdeur :

Le développement est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire accroître accumulativement et durablement son produit réel global » François Perroux¹⁶, c.-à-d. que le développement implique l'amélioration du bien-être de toute la population et se traduit par une hausse de revenu par tête, un accroissement de la ration alimentaire et meilleurs accès aux services de santé et de l'éducation.

Il est décrit par Galbraith¹⁷ comme « un élargissement des possibilités des réussites à ceux qui ont le désir d'échapper à l'équilibre de la pauvreté de masse et ses cultures », le

¹⁵ IDH : Correspond au sigle de l'indicateur du développement humain proposé par le PNUD en 1990 et qui utilise une moyenne pondérée de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'éducation et du PNB par habitant comme mesure de bien être d'une population.

¹⁶ François Perroux est un économiste français «l'économie et le développement ».

¹⁷ John Kenneth Galbraith est un économiste américano-canadien «La maîtrise sociale de l'économie ». Michalon, p. 125, 2003.

développement implique une hausse du bien-être social, des changements des structures et des mentalités de la société toute entière.

Le développement économique désigne les évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population : démographiques, techniques, industriels, sanitaires, culturels, sociaux... De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie. C'est la raison pour laquelle le développement est associé au progrès.

2.4.2. La définition du développement économique et social

Le développement économique et social fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (monde, continent, pays, région...). Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement.

Le développement économique nécessite notamment de la création de richesses, on associe développement économique et progrès, puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou l'amélioration du bien-être à mener forge, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB). D'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH) qui prend en compte la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme, les droits économiques et sociaux.

2.5. Indice du Développement Humain (IDH)

2.5.1. Définition

L'IDH¹⁸ est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fondait alors sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau de l'éducation. L'indice a été développé en 1990 par l'économiste indien Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq¹⁹.

2.5.1.1. Calcul de l'IDH :

L'indice de développement humain calculé à partir de trois indices quantifiant respectivement :

¹⁸ How HDI Relates to GDP, Site de l'ONU

¹⁹ (En) « About HDRO » sur undp.org, United Nations Development Program (consulté le 30 octobre 2006)

- **La santé/ longévité** : mesurées par l'espérance de vie à la naissance, qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux ;
- **Le savoir ou niveau d'instruction** : Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société ;
- **Le niveau de vie** : Il est mesuré par le revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat, afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

Chacun de ces éléments étant noté de 0 à 1, l'IDH est la moyenne pondéré des trois notes²⁰.

Tableau n° 01 : Les bases de calcul de L'IDH

| Les trois éléments prise en compte | Les bases du calcul | Critères de notation |
|------------------------------------|--|---|
| La longévité | L'espérance de vie est mesurée à la naissance. | 25 ans=0 85 ans=1 |
| L'instruction | -Le taux d'alphabétisation des adultes compte pour 2/3. - Le nombre d'années d'étude des enfants compte pour 1/3. | 0%=0 100%=1 0 année =0 15 année=1 |
| Le niveau de vie | Le revenu est mesuré en\$/h. Corrigé des parités de pouvoir d'achat. | En 1995 : 200 \$/hab. =0 5385 \$/hab.=1 |

Source : Laout (A), « Le développement stratégie et résultat », Edi. ELLIPES, page 08,1999.

Plus l'indicateur est élevé, plus le pays se rapproche des pays développés. Un IDH inférieur à 0.5 reflète un faible niveau de développement humain (44 pays en 1995, selon le PNUD 1998). La tranche intermédiaire est délimitée par les IDH 0.5 et 0.8 (66 pays). Les pays les plus développés (au nombre de 64) ont un IDH supérieur à 0.8. Le calcul de l'IDH permet d'établir un classement différent de celui de la banque mondiale car il procède d'une d'autre logique. La satisfaction des besoins collectifs est privilégiée par rapport aux revenus individuels mesurés en \$ et les pays qui ont mobilisée l'essentiel de leurs ressources dans les domaines de la santé et de l'éducation se trouvent en meilleure position. Un pays ou l'Etat est fortement interventionniste est mieux classé qu'un pays qui valorise l'esprit d'initiative et l'enrichissement personnel. Nul doute que la philosophie du PNUD et de l'économiste indien

²⁰ www.memoireonline.free.fr

Amartya Sen, dont les travaux ont permis d'élaborer l'IDH, n'est pas celle de la Banque Mondiale. Le développement est distinct de phénomène voisins de l'expansion, de la croissance, du progrès ou du bien-être. L'expansion est un phénomène cyclique de courte durée. Après la retombée de la fièvre productrice, provoquée par la spéculation internationale, la situation économique et sociale du pays ne se trouve pas améliorée.

2.5.1.2. l'IDH en Algérie

La progression de l'IDH en Algérie de 1980, a connu une évolution positive jusqu'en 2017, pour enregistrer une légère baisse en 2011.

Tableau n° 02 : Evolution de l'IDH en Algérie²¹

| Année | 1980 | 1990 | 2000 | 2005 | 2009 | 2010 | 2011 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| IDH | 0,45 | 0,558 | 0,624 | 0,649 | 0,691 | 0,724 | 0,661 | 0,745 | 0,741 | 0,743 | 0,751 |

Source : Etablit par l'auteur à partir des recherches.

Cette évolution positive de l'IDH en Algérie s'explique par un certain nombre de succès réalisés par les politiques publiques et qui s'est traduites par une amélioration successive du développement humain. On enregistre notamment :

- L'amélioration de l'accès à l'éducation et l'alphabétisation par le biais de la gratuité de l'accès ;
- L'augmentation du PIB par habitant que reflètent les conditions économiques avantageuses dans lesquelles évolue l'Algérie ces dernières années ;
- Le succès réalisé par la politique de la santé dans la réduction significative de la mortalité, de 1970 à nos jours.

Selon le rapport mondiale 2015 du PNUD, concernant le classement mondial dans le développement humain, le score de l'Algérie s'est amélioré la hissant du 84^{ème} rang en 2014 contre la 93^{ème} en 2013. L'Algérie a amélioré en 2016 son classement dans la catégorie des pays où il fait le mieux vivre, en gagnant une place dans le palmarès de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le Développement, selon le dernier rapport de cet organisme multilatéral de développement, l'Algérie qui était en 2014 au 84^{ème} rang mondial a gagné une place avec un indice de développement humain de 0,745. Selon la limite de l'IDH entre 0 et 1, l'IDH de l'Algérie a maintenu une courbe ascendante depuis les années 2000 en progressant de 0,624 en 2000 à 0.724 en 2010, et à 0,745 en 2014, gagnant trois places de 2010 à 2015, et 2016.

²¹ « L'Algérie renforce en 2016 son classement dans la catégorie des pays ayant un niveau de développement humain élevée »Publié le 08 juin 2017.

L'Espérance de vie à la naissance en Algérie s'est établie à 75 ans en 2015 avec une moyenne nationale de 77,5 ans pour les femmes et 72,5 ans pour les hommes.

Avec ces résultats, l'Algérie figure parmi les cinq pays africains ayant un niveau de développement élevée, le reste des pays du continent se situe à un niveau moyen de développement humain ou celle regroupant les pays à faible niveau²².

2.5.1.3. Calcul de l'IPH

L'indice de pauvreté humaine (IPH) est un indice permettant de caractériser le niveau de pauvreté et le « taux de misère » d'un pays, le résultat est exprimé en pourcentage, plus le taux est élevé, plus le pays considéré est pauvre. Il a été créé par le programme des Nations unies pour le développement, cet indice varie entre 0 et 100.

Les trois composants de l'IPH sont la longévité, l'instruction et les conditions de vie, le revenu monétaire ne figure pas dans le calcul de l'IPH car une moyenne ne permet pas de déceler la pauvreté dans une société globalement riche. À l'opposé, la médiocrité des conditions de vie est mesurée par deux sous-indicateurs significatifs, l'accès aux services collectifs et la malnutrition des enfants²³.

Tableau n° 03 : Les trois composantes de l'IPH

| Variables prises en compte | Sous-indicateurs |
|------------------------------|--|
| La longévité | Pourcentage de personnes qui risquent de décéder avant l'âge de quarante ans |
| L'instruction | Pourcentage d'adultes analphabètes |
| Les conditions de vie | Pourcentage de personnes privées des deux principaux services collectifs : service de santé et accès à l'eau potable auquel est ajouté un autre sous-indicateur, le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition. |

Source : Laout (A), « Le développement stratégique et résultat », Edi. ELLIPSES, page 08, 1999.

La carte de la « pauvreté monétaire » dans le monde ne coïncide pas exactement avec celle de la « pauvreté humaine ». Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Guinée-Bissau, au Kenya et au Zimbabwe, les gouvernements sont parvenus à faire baisser le niveau de la pauvreté humaine plus vite que le niveau de la pauvreté monétaire. À l'opposé, en Égypte, au Maroc, au Pakistan et en Guinée, la proportion d'individus vivant dans la pauvreté humaine dépasse celle des personnes souffrant de la pauvreté monétaire. Même si la démarche s'attire les mêmes critiques méthodologiques que l'IDH, elle est novatrice dans la mesure où le PNUD reconnaît de facto l'existence du sous-développement, un progrès décisif.

²² Idem. Publié le 08 juin 2017.

²³ Louat(A), « Le développement stratégique et résultat », édi. ELLIPSES, PAGE 08, 1999.

Il est possible de tracer les contours à l'aide de quatre grands traits ²⁴:

- Le fatalisme, ou l'acceptation des contraintes naturelle et l'attachement aux anciennes structures sociales ;
- L'immobilisme du système productif, dans lequel les technologies héritées pèsent plus lourd que l'emprunté et l'innové ;
- La pauvreté, qui porte atteinte à la dignité de l'homme incapable de satisfaire ses besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de santé et d'accès au savoir ;
- Le dualisme et la désarticulation sociale, caractérisés par la disparition des solidarités traditionnelles sans qu'elles soient remplacées par de nouvelles solidarités institutionnalisées. En bref, le sous-développement est l'inaptitude d'une société à accroître son bien-être matériel et immatériel et à le partager entre le plus grand nombre.

2.5.1.4. L'IPH en Algérie

Pour l'indice de pauvreté humaine (IPH), l'Algérie a été classée 48^{ème} sur 103 pays en développement. Cet indice est calculer sur la base de:

- La probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans ;
- Le taux de l'analphabétisme des plus de 15 ans ;
- Pourcentage de population privée d'eau potable ; pourcentage souffrant d'insuffisance pondérale.

L'évolution de cet indice en Algérie se présente comme suit :

Tableau n°04 : Evolution de l'IPH-1 en Algérie

| Année | 2008 | 2011 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| IPH-1 en % | 25,23% | 23,35% | 22,98% | 18,15% | 16,60% |

Source : CNES, PNUD, « rapport sur le développement humain en Algérie »,2016.

L'IPH se présente ainsi comme un indice global et synthétique qui définit la pauvreté sous plusieurs dimensions. Nous ne critiquons pas la fiabilité de cet indice, mais nous pensons qu'il donne des taux assez élevés de la pauvreté à cause de la multiplicité des paramètres utilisés qui peuvent caractériser des individus comme pauvres sans qu'ils le soient vraiment.

Nous pensons que dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'intervention publique, il y a lieu de procéder à une stratification de la pauvreté en type ; ce qui permettrait d'organiser les réponses selon le type de pauvreté visé. A titre d'exemple, la pauvreté monétaire, appelle une redistribution de revenus ; la pauvreté en santé, en éducation et en eau, appelle une intensification de ses services publics.

²⁴ « Impact du microcrédit sur le développement économique » présentée par M^{lle} LOUGGAR ROZA.

2.6. La notion de pauvreté ²⁵:

La pauvreté est difficile à définir. Est considéré comme pauvre, chaque personne dont le revenu ou sa consommation se situent en dessous d'un certain niveau de vie minimum, appelé « seuil de pauvreté » qui peut varier dans le temps, selon le contexte géographique et social. On peut alors, définir la pauvreté comme un manque de ressources monétaires, un déficit d'éducation et santé, ou bien l'absence de liberté, l'impossibilité de participer à une communauté ou le manque d'un sentiment d'appartenance à une société donnée. Certains pensent qu'il est impossible de fixer des indicateurs fiables qui permettent d'identifier, d'une façon tangible, les personnes réellement pauvres. Lors du sommet du micro-crédit, les plus pauvres sont ceux qui se situent dans la moitié inférieure du groupe des personnes qui vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Pour la Banque Mondiale les pauvres sont ceux dont le niveau de consommation est d'au moins 2\$ par jour et les plus pauvres sont ceux dont le niveau de consommation est au moins 1\$ par jour. Néanmoins, la pauvreté a d'autres dimensions qui vont au-delà du revenu ou la consommation.

En effet, on doit tenir compte d'éléments tels que l'éducation, la santé, l'accès aux infrastructures, la vulnérabilité, l'exclusion sociale et l'accès au capital social. Mesurer la pauvreté n'est pas une chose aisée. Il est difficile de quantifier des éléments comme la qualité de vie, la santé, le pouvoir d'achats, le rôle des femmes, l'accès à la prise de décision etc. En plus, définir les méthodes exactes visant à mesurer la pauvreté est très cher et parfois décevant du point de vue de résultats tangibles.

Section 2 : La microfinance entre opportunités et contraintes

Le microcrédit fait aujourd'hui partie des politiques économiques et sociales de nombreux pays, offrant des possibilités d'insertion sociales et professionnelles. Cet avis a pour objet de traiter du microcrédit professionnel et non du microcrédit personnel. Ainsi s'est développé un autre modèle, à la fois économique et social, pour des populations dotées d'un projet personnel mais privées d'accès au crédit bancaire classique. Des chômeurs, des jeunes des quartiers difficiles, des femmes chefs de famille monoparentales... peuvent bénéficier d'une aide financière leur permettant non seulement de trouver une activité mais surtout de s'insérer socialement, avec dignité et espoir. Pour toutes ces catégories de population, la microfinance constitue un véritable outil qui laisse des traces remarquables pour plusieurs personnes à faible revenus, mais, il existe aussi, quelques contraintes qui freinent le développement de cette dernière dans divers pays.

²⁵ www.microfinance.org

Aujourd'hui, certains auteurs soulignent les limites de la microfinance et mettent en doute son impact sur le développement.

1. Les phases de développement du secteur de la microfinance²⁶

Pour déterminer l'appui requis en vue de stimuler de façon optimale le développement du secteur de la microfinance, il est intéressant de passer en revue la manière dont la microfinance s'est développée dans des pays qui disposent aujourd'hui d'un secteur de microfinance mature. Quoique chaque pays ait ses propres caractéristiques, on considère généralement que le développement du secteur de la microfinance suit les 4 phases suivantes : démarrage, expansion, consolidation et intégration.

1.1. Phase de démarrage

Durant cette phase, les activités de microfinance sont introduites en général sous forme de projets pilotes. Les produits et services financiers sont peu diversifiés. En fait, ils sont dans une phase de test et de développement pour un marché en création. Au niveau des IMF, un accent est mis sur les ressources humaines capables de proposer des méthodologies et modalités de services et produits rentables. Au cours de cette phase, les subventions sont dominantes. On assiste vers la fin de cette période à deux phénomènes : d'une part, des échecs de projets pilotent à cause notamment de la mauvaise qualité de portefeuille de crédit, et d'autre part, la réussite de certaines expériences ayant appliqué des méthodologies adaptées au contexte et des pratiques optimales de microfinance. En résumé, au cours de cette période, la priorité est au développement des produits adaptés à la création d'un marché pour la microfinance.

1.2. Phase d'expansion

C'est la phase au cours de laquelle les IMF leaders se préoccupent d'élargir la gamme de leurs opérations et de leur clientèle. Leur réussite leur permet de monopoliser une grande part du marché potentiel. D'autres IMF s'inspirent et copient leurs méthodologies. L'accent est mis sur le développement des activités et des démarches des IMF sur la mobilisation des ressources pour financer la croissance. L'expansion du secteur permet de réaliser des économies d'échelle et des résultats d'exploitation positifs. Les IMF continuent de bénéficier de subventions pour le renforcement institutionnel mais elles recourent à des prêts souples des banques, des bailleurs de fonds et de certains investisseurs pour financer leur croissance. On observe au cours de cette phase que la demande en produits et services financiers est

²⁶Document de stratégie nationale de microfinance (DSNMF) 2004-2009.

importante mais largement insatisfaite. La priorité est au développement des institutions en vue de répondre à cette demande.

1.3. Phase de consolidation

C'est la phase au cours de laquelle les IMF leaders se focalisent sur leur viabilité et sur la pérennité de leurs opérations. L'accent est mis sur le renforcement institutionnel. C'est en effet, une étape caractérisée par la formalisation de l'organisation interne des IMF (manuels de procédures et de gestion des produits, SIG...). Le secteur de la microfinance se formalisant, la réglementation du secteur devient nécessaire. La concurrence est vive entre les IMF qui sont obligées d'améliorer leur productivité et d'innover pour conserver et élargir leur part de marché. Les subventions au secteur s'amenuisent et n'interviennent que sur des aspects tels que le renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur. Au cours de cette phase, on constate que certaines IMF commencent à intégrer dans leur portefeuille de nouveaux clients (micro et petites entreprises et même PME). La priorité est accordée à l'amélioration de la réactivité aux besoins des clients et à la diversification des produits.

1.3. Phase d'intégration²⁷

Dans la phase d'intégration, les IMF leaders font partie intégrante du secteur financier formel réglementé par la Banque Centrale et offrent une gamme de produits répondant aux besoins de la majorité des segments du marché. Cette intégration du secteur de la microfinance au secteur financier formel permet l'accélération de la croissance et du développement économique. Les caractéristiques principales de cette phase sont : la transformation des IMF en institutions réglementées et la disparition des subventions pour les IMF. Au cours de cette phase, pendant que les IMF progressent vers la formalisation et la commercialisation afin de pouvoir financer leur croissance et servir à la fois leur clientèle de base et des clients haut de gamme (PME), les institutions financières formelles (banques et établissements de crédit) sont de plus en plus engagées dans le secteur de la microfinance, en créant des unités ou des départements pour fournir des produits et services à une catégorie de clients considérés comme pauvres et à bas revenus.

2. Les atouts et opportunités, les contraintes et faiblesse de la microfinance

Il existe une stratégie de microfinance prônée dans le cadre d'une professionnalisation et d'un encadrement du secteur. Une stratégie de microfinance décrit la politique de la microfinance de chaque pays, *« elle a pour objectif de favoriser le développement de la microfinance en protégeant les populations. Elle définit les objectifs assignés au secteur (lutte*

²⁷ Idem. 2004-2009.

contre la pauvreté, favoriser la croissance économique, favoriser les zones défavorisées,), les principes de fonctionnement du secteur et les orientations pour son développement »²⁸, Néanmoins, plusieurs atouts et opportunités en faveur des uns et quelques contraintes et faiblesses au détriment des autres sont à signaler, nous allons synthétiser les plus importantes d'entre elles :

2.1. Les atouts et les opportunités de la microfinance²⁹

De nos jours, la microfinance s'est révélée comme l'un des meilleurs outils de réduction de la pauvreté, de création d'emplois, de génération de revenus permanents et décents, en fixant les populations dans leurs localités autour des micros projets et micro entreprises, réduisant l'exode rural, l'émigration, tout en contribuant ainsi au développement économique national et local.

Le développement spectaculaire de la microfinance a permis, avec la mise en place d'un grand nombre d'institutions de microfinance (IMF), de couvrir un nombre significatif de personnes dans le monde.

Le premier impact que l'on attend de la microfinance, compte tenu de ses objectifs, est au niveau de ses clients. Malgré les obstacles méthodologiques, la majorité des études sérieuses, ont montré un impact significatif sur l'amélioration de la situation économique des clients. A titre d'exemple, au Bangladesh, une étude menée auprès d'un échantillon de plus de 5 000 ménages a montré que les clients de l'IMF, plus pauvres à l'origine que les non-clients au sein de cet échantillon, opèrent un rattrapage significatif sur le plan des revenus, de l'épargne et de la possession d'actifs et de terres.

Certaines études vont même plus loin et mettent en évidence un effet de la microfinance sur l'amélioration d'indicateurs sociaux tels que l'éducation des enfants, la santé ou l'autonomie des femmes.

En effet, certains programmes de microfinance se fixent comme objectifs spécifiques de toucher des populations pauvres, parfois les plus pauvres. Pour ceux-là, même les familles démunies peuvent améliorer leur situation par le biais de la microfinance qui est considérée comme moyens d'insertion social. Le discours sur la microfinance, simpliste au départ, s'est progressivement complexifié et diversifié, reconnaissant par exemple, le besoin d'une législation adaptée et d'une gouvernance efficace Pierret et Doligez en 2005³⁰. L'accent a aussi été mis sur les limites de cet outil dans la lutte contre la pauvreté (CGP, 2002) et même

²⁸N.Conde, « microfinance et lutte contre la pauvreté au Sénégal », Université Cheikh Anta DIOP de DKAR, mémoire de maîtrise, 2007

²⁹Document de stratégie nationale de microfinance (DSNMF) 2004-2009.

³⁰Pierret.D et F.Doligez (2005), « la gouvernance, nœud gordien de la microfinance ? »BIM no de juillet.

sa capacité à révéler, mais aussi à renforcer, voire à susciter des tensions sociales. Deux approches théoriques s'affrontent sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté. La première approche d'essence néolibérale prône l'adoption d'une démarche commerciale en vue de mettre en place des institutions pérennes qui touchent un grand nombre de populations pauvres.

La seconde approche, d'essence sociale, en termes de « bien-être », privilégie la mission fondamentalement sociale de la microfinance, celle de fournir des services financiers aux plus pauvres. Pour cette dernière, la microfinance doit en rester là. C'est approches ne constituent que deux manières différentes d'aborder une même réalité pour atteindre un même objectif, celui de réduire la pauvreté, et par améliorer le bien-être social des populations les plus démunies.

Dans un même contexte, la microfinance dispose d'atouts et présente des opportunités que l'on peut résumer comme suit :

- Le fort dynamisme et l'engouement amorcés par les populations pour créer à leur profit, plus de structures de proximité ;
- La volonté affichée du gouvernement de faire émerger plus que par le passé le secteur pour son articulation à l'économie moderne et notamment au marché financier ;
- Le ministère de l'économie et des finances assure la tutelle financière des SFD, de la Cellule AT/CPEC chargée, avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de la surveillance et du contrôle de la réglementation en matière de création et de fonctionnement des SFD³¹ ;
- L'objectif principale du ministère des PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance est de promouvoir et de développer le secteur et de traduire en programmes et plan d'action la vision du gouvernement qui est de faire de la microfinance un instrument performant de mobilisation des ressources internes et externes pour contribuer, par des services adaptés, au financement de l'économie³² ;
- La reconnaissance de l'APIMEC (Association Professionnelle des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit) qui d'ailleurs s'est engagé dans un processus de vitalisation après de son assemblée générale annuelle tenue au mars 2003³³ ;
- Existence d'une gamme variée d'IMF ;
- Augmentation du nombre de clients et de l'encours de crédits ;

³¹ www.microfinance.com

³² Hence Mathodilumbu (2003), « Le rôle des PME/PMI dans la réduction de la pauvreté à Kinshasa ».

³³ Mamadou Faye (2004), « Etude n°3 : Financement de secteur mécanismes de financement et de refinancement ».

- Renforcement de capacités des ressources humaines est une priorité pour les IMF ;
- Séries de formations organisées par le Consortium Alafia ;
- Augmentation de la clientèle et du portefeuille de crédit ;
- Financement de toutes les catégories socio- professionnelles ;
- Pratique généralisée de la caution solidaire permet aux populations pauvres d'accéder au crédit ;
- Toutes les IMF se sont dotés d'organes règlementaires ;
- Détection des dysfonctionnements par les contrôles internes ;
- Existence de coffre-fort au niveau des IMF reconnues ;
- Faible niveau de concurrence au niveau des zones rurales ;
- Forte demande de services de microfinance par les populations rurales ;
- Engagement du gouvernement pour le développement de filières agricoles.

2.1.1. Sur le plan social³⁴

Sur ce plan, les études sur l'impact de la microfinance ont démontré que celle-ci permet aux foyers pauvres de mieux satisfaire leurs besoins vitaux et de se protéger contre les incertitudes et accidents de la vie. Par ailleurs, la microfinance en favorisant l'accès des femmes aux crédits, permet directement et indirectement l'amélioration des conditions de vie des familles et en particulier des enfants. Une revue rapide de la littérature sur les effets attendus de la microfinance en matière de contribution aux OMD met en lumière quatre canaux principaux (CGAP, 2003) à savoir :

▪ **L'éradication de l'extrême pauvreté**

La microfinance fournit aux pauvres des services leur permettant de protéger, de diversifier et d'accroître leurs sources de revenus.

▪ **La promotion de l'éducation :**

L'investissement dans l'éducation des enfants est probablement la priorité universelle des ménages pauvres dès qu'ils dégagent des marges de manœuvres financières. La mise au point de produit adaptée au financement des frais de scolarité favorise non seulement la décision de scolarisation mais également sa durée et réduit les taux d'abandon.

▪ **L'amélioration des conditions sanitaires :**

La microfinance est à même d'améliorer les conditions sanitaires au sens large (nutrition, hygiène, prévention, soins curatifs, infrastructures collectives). Au-delà des services financiers adaptés, les programmes de microfinance sont également l'occasion de

³⁴M^{elle} S. Zourdani, « Microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tizi-Ouzou », (2016) p.194.

faire passer des messages simple à l'occasion des réunions de groupe ou de certaines formations obligatoires (éducation sanitaire, campagne de vaccination soins prénataux et post nataux,...)³⁵.

▪ **L'émancipation économique des femmes :**

Les femmes sont souvent la cible prioritaire des IMF. Cette stratégie repose sur un triple diagnostic ; parmi les pauvres, les femmes sont les plus vulnérables (faible dotation initiale, spécialisation du travail défavorable) ; elles sont généralement plus responsables dans l'utilisation des fonds (dépenses plus productives, hausse de revenu améliorant le bien être du ménage et des enfants) et enfin elles respectent mieux les plans de remboursement (plus forte sensibilité à la pression sociale, faible nomadisme financier,...). Cette émancipation n'est cependant pas toujours un résultat naturel et automatique des programmes de microfinance.

2.1.2. Sur le plan économique³⁶

L'évolution récente du secteur financier, avec l'émergence et le formidable développement au cours de ces dernières années de nouveaux intermédiaires financiers de proximité (appelés SFD ou encore IMF), a déjà pris en charge une bonne partie des besoins des micros et petites entreprises et commence timidement à s'intéresser à la PME. Ce sous-secteur financier pourrait ainsi constituer, sinon une alternative, du moins un complément de poids pour améliorer les flux financiers en direction de la PME. Compte tenu des atouts et opportunités du secteur de la microfinance, les investissements qui auront un impact positif sur le secteur devront prioritairement porter sur les grands domaines suivants :

- La supervision et contrôle des IMF en vue d'une sécurisation du secteur ;
- La promotion du secteur, coordination et concertation entre les acteurs opérationnels et institutionnels ;
- La professionnalisation des IMF en vue d'assurer une offre viable et pérenne de produits et services de microfinance notamment en zones rurales ;
- Le financement et refinancement du secteur permettant la prise en compte des besoins des PME et MPE.

2.2. Les contraintes et faiblesses de la microfinance³⁷

De nombreuses contraintes freinent le développement de la microfinance dans divers pays. L'absence d'empreintes tangibles tient à plusieurs raisons dont trois paraissent essentielles :

³⁵ Journée internationales de micro-intermédiation, Orléans, 13-14 Mars 2008.

³⁶ M^{lle}S. Zourdani (2016), op cit, page.199.

³⁷ Alix Pinel, en collaboration avec Sebastien Boyé, Jérémy Hajeden berg, Christiène Pursat et David Munnich, les auteurs de l'ouvrage « Le guide de la microfinance-microcrédit et épargne pour le développement », 2009.

La première s'explique par une faible implantation des services financiers dans les zones où les pauvres ne poursuivent pas l'intérêt de la microfinance parce qu'ils ne la connaissent pas et n'ont pas appris à s'en servir. Ce constat relativise la position de M. Yunus pour qu'il suffise de doter les pauvres d'un capital par le biais de microcrédit, pour développer leur potentiel entrepreneurial. Sans une bonne combinaison des facteurs (savoir-faire, accès à l'information, réseau relationnel), il ne peut y avoir d'entrepreneurial.

La seconde raison tient à la complexité de la mise en œuvre des outils de mesure de l'impact sur les conditions de vie des populations pauvres, à cause de la rigueur scientifique qu'exige une telle démarche. Au demeurant, dresser le bilan de l'impact des activités de la microfinance sur les conditions d'existence des populations et leurs contributions potentielle sur la réduction de leur vulnérabilité, reste problématique. Les analyses d'impact sont controversées, d'autant plus qu'il n'est pas facile d'établir un lien de causalité direct et unique entre microfinance et changements des conditions de vie des populations.

La troisième raison qui limite l'impact de la microfinance sur la pauvreté, réside dans la conviction que seule une combinaison entre activités plurielles : microfinance et programmes publics (sociaux, éducatifs, infrastructurels,...), dans le cadre d'une cohérence d'ensemble des politiques, peut constituer une démarche porteuse d'effets plus tangibles, en terme d'impact, dans la lutte contre la pauvreté. Il convient de rappeler que le succès de la Grameen Bank, elle-même repose sur un apport substantiel de l'aide publique.

Dans le même contexte, le secteur est confronté à un certain nombre de contraintes et souffre de faiblesses susceptibles de freiner son développement qu'on peut résumer comme suit³⁸ :

- Absence d'une vision claire et partagée, sur l'évolution du secteur et son positionnement dans l'économie nationale ;
- Absence de clarification des options stratégiques d'intervention et modes opératoires des IMF et des différents projets offrant des fonds de crédit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Inexistence d'un cadre de concertation cohérent des acteurs (IMF, bailleurs de fonds, Etat, ...) ;
- Insuffisante fonctionnalité des dispositifs de surveillance, de contrôle et de suivi interne et externe alors que le secteur se densifie et croît de manière considérable tant au niveau géographique qu'au niveau des opérations au sein des IMF ;

³⁸www.microfinance.com.

- Manque de maîtrise de cadre réglementaire par divers acteurs ;
- Inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation et au fonctionnement de certains intervenants ;
- Absence de professionnalisme de certains intervenants, alors que les exigences en terme de gouvernance interne des IMF et de surveillance du secteur requièrent de plus en plus d'aptitude technique pour la collecte, le traitement et la production de données de gestion interne et de contrôle externe sur IMF ;
- Propension à créer de nouvelles IMF peu viables au détriment des choix peuvent favoriser la synergie souhaitable avec les réseaux existants et les GEC pour le renforcement et la viabilité du secteur ;

Section 03 : Les raisons de réussite de la microfinance

Tout d'abord, pas de microcrédit sans les institutions de microfinance (IMF), que l'on peut définir comme des organisations dédiées à l'offre presque exclusive de services financiers de proximité, afin de promouvoir l'activité économique des populations à faibles revenus, qui n'ont généralement pas ou difficilement accès au secteur bancaire formel.

Selon les pays, ces organisations sont réglementées ou pas, supervisées ou non, par les autorités compétentes, peuvent dans certains cas collecter de l'épargne et ne le peuvent pas dans d'autres.

Les IMF sont caractérisées par deux types d'objectifs, des objectifs sociaux qui représentent leur contribution ou développer, et à la lutte contre la pauvreté, et des objectifs financiers, c'est-à-dire être rentable pour pouvoir continuer ses activités, réaliser une expansion possible notamment au terme de produits offerts.

1. Un système de fonctionnement adapté aux réalités locales³⁹

L'une des principales raisons de son émergence tient du fait qu'un des principes fondamental de la microfinance en matière de crédit est que l'objet de crédit est libre, à condition d'être rentable. Cette approche se justifie par le fait que dans les systèmes de coopérative d'épargne et de crédit, l'argent du crédit vient de ses propres membres. De plus, le constat est que dans la plupart de ces coopératives, les emprunteurs ont compris qu'ils doivent mener une activité rentable pour être capables de rembourser sans problème. Il est important de dire que la plupart des institutions de microfinance exigent que les fonds prêtés soient destinés à une activité génératrice de revenu. Toutefois dans la réalité, les crédits peuvent être

³⁹ : Hermann-Didier TEBILI, « Microfinance et développement : une mise en évidence théorique et empirique de la relation ».

demandés pour différents mobiles, cependant ils sont octroyés principalement pour développer une activité génératrice de revenus quel soit ancienne ou nouvelle. Ce principe correspond au souhait du public visé, et confère au crédit une certaine souplesse.

En général, la majorité des crédits vont aux opérations de commercialisation souvent liées à des activités de stockage et de transformation, avec une part non négligeable pour les activités directement productives exemple de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat.

2. Les institutions de microfinance (IMF)

2.1. Définition

Une organisation de microfinance ou institution de microfinance désigne une organisation qui offre des services financiers à des personnes qui n'ont pas accès ou accèdent difficilement au secteur formel (banque, et institutions financiers), ceci à cause de leurs tailles, leur ancienneté, leur degré de structuration et ou encore leurs moyens, et leur statut juridique (organisation non gouvernementale, association, mutuelle coopérative d'épargne et de crédit, société anonyme, banque, etc.).

2.2. Les méthodes des IMF⁴⁰

Ils existent différents méthodes des institutions de microfinance:

2.2.1. Le ciblage de la clientèle

À l'origine, le microcrédit était destiné aux plus pauvres vivant dans les campagnes du Bangladesh. Il s'est ensuite développé dans l'ensemble des PED notamment en Afrique, en Asie du Sud Est et en Amérique du Sud. Dans ce contexte, la plupart du temps des particuliers souvent agriculteurs qui n'avaient pas les moyens de développer leur activités. Aujourd'hui, avec l'essor que connaît la microfinance dans de nombreux PED dans un contexte de libéralisation et informatisation croissante de l'activité, elle recouvre un large éventail de clients et d'acteurs.

▪ Les populations ciblées " Aujourd'hui " par les IMF :

Les institutions de microfinance ciblent dans les PED, en particulier les pauvres, les femmes, les ruraux et les micro-entrepreneurs en besoin de financement notamment pour des opérations d'équipement et de développement d'activité de revenu.

Les femmes constituent la cible prioritaire des institutions de microcrédit, explique cet engouement pour la clientèle féminine par le fait que :

« Aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction : il n'y a pas de développement possible et durable sans la

⁴⁰ : « Impact du micro-crédit sur le développement économique » Présenter par M^{elle} : LOUGGAR Roza. Page 49.

participation des femmes en qualité d'acteur. On reconnaît qu'elles sont les premières victimes des plans d'ajustement structurel, du fait notamment de l'affaiblissement des infrastructures collectives. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles. On reconnaît enfin que les programmes mixtes ont tendance à être détournés et monopolisés par les hommes⁴¹ ».

Une répartition de la proportion de la clientèle féminine des institutions par région du monde nous donne le tableau suivant :

Tableau 05 : La proportion de la clientèle féminine des institutions par région du monde

| Asie | Maghreb et Moyen Orient | Europe de L'Est et Asie centrale | Amérique Latine et Caraïbes | Afrique | monde |
|------|----------------------------|--|-----------------------------------|---------|-------|
| 66% | 46,8% | 62,6% | 57,4% | 62,6% | 99% |

Source : Microbanking bulletin, 2006, vol.13

On constate qu'en Asie, les pays du Maghreb et du Moyen Orient, les femmes sont les cibles prioritaires et qu'en Europe de l'Est et en Afrique les résultats sont beaucoup plus nuancés. Ainsi, si on s'intéresse au cas des institutions les plus célèbres, on note 74% de femmes dans le cas de la BancoSol Bolivie, 75% pour Brac-Bangladesh, et 95% pour la Grameen Bank. En Afrique de l'ouest (UEMOA), la clientèle est majoritairement masculine (60% en 1999). En Asie du sud et de l'Est, il y a une clientèle féminine plutôt normale voire marginale, 50% pour la Bank Rakyat Indonesia et moins de 10% pour les banques régionales rurales en Inde.

Pour nuancer ces observations, il convient de noter que de nombreux programmes prévoient des actions exclusivement destinées aux femmes (programmes Accord en Afrique de l'Est).

Il est important de noter que le ratio hommes/femmes peut varier de façon subite dans le portefeuille d'une IMF.

▪ **Zone urbaine/ Zone rurale**

Historiquement, les programmes de crédits décentralisés sont apparus dans les zones rurales avec le développement des banques agricoles. A l'époque, l'objectif était de pallier l'absence de banque commerciale en zone rurale par la mise en place de structure généralement étatique. Mais « les programmes d'ajustement structurel et les mouvements

⁴¹ : www.memoireonline.com, Guérin (2001, p.7)

migratoires internes ont généré des phénomènes de pauvreté endémique en zone urbaine et accéléré l'informalisation d'une partie de l'activité ».⁴²

C'est pourquoi les institutions de microfinance les plus anciennes sont implantées plutôt dans les zones rurales (Grameen Bank, BDK-Indonésie, Banques villageoises FINCA en Amérique du Sud, Kafo Jiginew en Afrique de l'ouest). Par contre, la clientèle urbaine est plutôt visée par les programmes récents, BancoSol-Bolivie, K-REP Kenya, CFCM Congo ou CRENDA Tunisie. La clientèle des institutions de microfinance est exclusivement pauvre. On appelle le microcrédit souvent, le crédit pour les pauvres. Le CGAP définit le marché cible des institutions de microfinance à l'aide du ratio solde moyen des crédits/PNB par habitant. Si ce ratio est inférieur à 20%, alors la cible est une clientèle très pauvre, pour un ratio supérieur à 150% la cible est une clientèle aisée.

2.2.2. Innovation financière du prêt de groupe

Le succès croissant des IMF est dû aussi à l'introduction des pratiques bancaires innovantes. On peut retenir cinq éléments essentiels⁴³. Les IMF accordent des prêts aux emprunteurs organisés en groupe. Généralement des femmes, constituées de groupe de 4 à 6 membres. Chaque membre du groupe reçoit, un prêt à condition d'accepter la responsabilité du remboursement des crédits accordés aux autres membres au cas où ils se relèvent incapables de rembourser eux-mêmes. L'idée principale est de rendre les individus co-responsables pour permettre de transférer les coûts d'agence au niveau du groupe. Alors, la technique du prêt de groupe permet de traiter l'un des problèmes courant des modèles principal-agent avec asymétrie d'information à savoir l'anti sélection et même d'aléa moral. En effet, confronté à des porteurs de projets de qualité hétérogène et ne disposant pas d'information sur leurs caractéristiques, les institutions financières peuvent être amenées à sélectionner les mauvais emprunteurs en discriminant par le coût du crédit.

Du coup, à cause du coût élevé du crédit, les bons emprunteurs seraient conduits à renoncer au crédit ou à chercher une autre source de financement. Le prêt du groupe est un moyen de forcer l'emprunteur à révéler ses vraies caractéristiques. Alors prêter à des groupes permet de révéler complètement l'information qui est socialement optimal. Ces modèles reposent sur l'hypothèse que les emprunteurs se connaissent parfaitement.

Les bons emprunteurs se sélectionnent mutuellement, ce qui permet de limiter le phénomène d'anti sélection. Ainsi, pour l'institution de microcrédit le fait d'appartenir à un

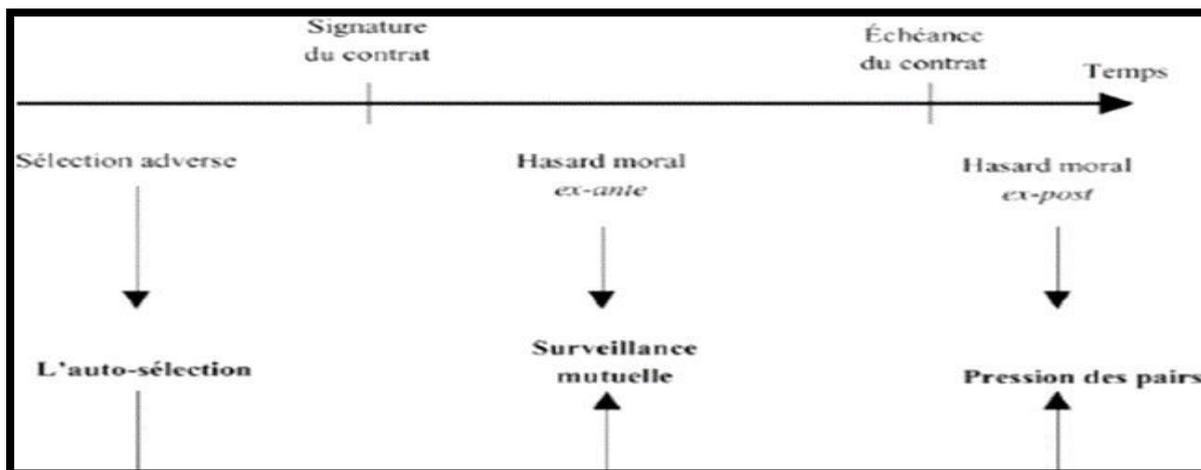
⁴² www.memoireonline.com

⁴³[Guérin 2001, Ghatak et Guinnane 1999 ou Aghion et Morduch2005].

groupe de crédit solidaire est un signal de qualité qui remplace le mécanisme de la caution ou de garantie individuelle.

L'autre avantage des prêts de groupe est qu'ils permettent de réduire le coût de l'aléa moral, et de générer des meilleures conditions de prêts aux emprunteurs. Ceci en rendant co-responsable les emprunteurs, les individus choisissent conjointement de faire des efforts, dans le but de diminuer la rente de l'aléa moral à verser⁴⁴.

✚ Figure n° 01 : Dynamique du contrat de crédit de groupe :



Source : Extrait de Léandre Bassolé (2003).

Le principe de l'auto sélection utilise l'information locale privée auquel le prêteur n'a pas accès ou du moins à un coût pour différencier les types d'emprunteurs. En effet, Hoff et Stiglitz [1990] ont montré que les emprunteurs détenaient assez d'information sur les partenaires et sur l'architecture locale du marché du crédit. De fait comme nous l'avons évoqué cela conduit à la formation de groupes homogènes où tous les membres ont une parfaite connaissance sur les caractéristiques de leurs partenaires, ainsi que le risque projet et le niveau de solvabilité. Si on s'intéresse au prêt, on se rend compte que le rendement du projet dépend de l'action de l'emprunteur lorsque celui-ci est octroyé. En somme, cela dépend du comportement et du niveau d'effort de l'emprunteur. De manière générale on s'attend à ce que l'emprunteur choisisse des actions qui égalisent le bénéfice marginal et le coût marginal.

Cependant, en situation d'asymétrie informationnelle se résultat ne se réalise pas nécessairement et cela dans un contrat sans garantie car le prêteur et l'emprunteur non pas les même objectif.

⁴⁴Stiglitz [1990] ou Varian [1990]. « Monitoring Agent with other Agents », journal of institutional and theoretical Economics, vol.146, n° 01 Mars, P.153.174.

De plus, il faut noter que l'emprunteur n'internalise pas entièrement les coûts d'échec du projet et peut entreprendre des actions qui conduisent à l'échec du projet financé. Alors dans la dynamique du contrat de crédit, on relève deux types de hasard. Le hasard moral ex-post apparaît quand, à l'échéance, certains acteurs du groupe ne peuvent pas notamment en cas d'échec du projet ou même refusent carrément de rembourser le prêt de manière volontaire. Le prêteur est ici incapable de savoir si l'échec est dû à des raisons légitimes ou au comportement stratégique de l'emprunteur. Ce que la coresponsabilité permet de résoudre ou même de pallier⁴⁵.

▪ Responsabilité conjointe

De fait, nous pouvons affirmer que ce mécanisme de prêt de groupe permet de résoudre les problèmes d'aléa de moral. La responsabilité conjointe assure donc au créancier que les débiteurs mettront en œuvre les actions nécessaires pour rembourser et respecter ainsi leurs engagements.

▪ Les incitations dynamiques⁴⁶

Les mécanismes d'incitations dynamiques permettent d'obtenir des taux de remboursement élevés sur des populations dites à risques. La méthode utilisée est celle du prêt progressif ou par pallier. Ainsi, le remboursement sans incident d'un prêt permet le déblocage d'un second prêt plus important et ainsi de suite.....

Cette action répétée permet au créancier de réduire ses coûts de recherche d'informations et de sélectionner les meilleurs risques pour les opérations plus importantes. D'autre part, ces prêts par pallier ou progressifs permettent de nouer des relations de long terme entre institutions et leurs clients. De plus, le fait de proposer un prêt plus élevé en cas de remboursement dissuade les mauvais emprunteurs d'opter pour une défaillance stratégique. C'est donc un moyen pour l'emprunteur pour réduire ses coûts de transaction et de bénéficier de meilleures conditions de crédit. Cependant, la portée de ce mécanisme incitatif est limitée par la concurrence que peuvent se livrer les IMF et le degré de mobilité spatiale des emprunteurs. Les IMF sont reconnues pour leur exploitation des incitations dynamiques. Toutefois dans le cas de crédits individuels, les emprunteurs sont à priori assurés de pouvoir bénéficier assez facilement de crédit d'un montant plus élevé s'ils respectent leur échéancier.

⁴⁵ www.microfinance.dz

⁴⁶ Montalieu(T), « Les institutions de micro-crédit entre promesse et doute », Quelle pratique bancaire pour quels effets ?, monde en développement n° 119, p.21-32.

▪ Calendriers de remboursement⁴⁷

Les calendriers de remboursement sont réguliers et commencent presque immédiatement après l'octroi du prêt. Toutefois, les IMF ont des délais de grâce très élevés et aussi une fréquence élevée des remboursements. Le but est d'évincer les emprunteurs indisciplinés lorsqu'un problème survient. De plus, les avantages de cette méthode sont nombreux et indéniables pour l'IMF. D'une part, comme nous l'avons souligné, il permet de détecter très tôt les problèmes éventuels d'un emprunteur et de l'amener à se corriger avant l'échec total. Et d'autre part, cela confère à l'IMF une liquidité plus forte ceci dans la mesure où les IMF peuvent collecter les rentrées d'argent avant qu'elles ne soient dépensées ou mal utilisées. Cependant, ce système peut être pénalisant pour les emprunteurs dont les revenus sont marqués par la saisonnalité (cas des agriculteurs).

Toutefois, il faut préciser que les fréquences des remboursements varient en fonction de la taille du prêt. Ainsi, les échéances à une semaine sont réclamées pour les plus petits prêts tandis que pour les prêts les plus importants, le remboursement peut être effectué de façon mensuelle.

▪ Les garanties auxiliaires⁴⁸

Bien que nous admettions que la technique du prêt à groupe solidaire avec responsabilité conjointement assure des remboursements très honorables, l'octroi de crédit sans garantie demeure une activité risquée. Face à ce risque, les IMF ont développée des systèmes de substitutions. En effet, ces institutions obligent leurs clients à constituer des fonds d'épargne gérés par l'institution. Chaque emprunteur alimente ce fonds par une cotisation proportionnelle au montant emprunté. En cas de défaut de l'emprunteur l'IMF saisit son épargne. Toutefois, en pratique, bon nombre d'institutions telles que la BRI en Indonésie exigent quand même des garanties traditionnelles surtout lorsque le client est en situation de les offrir. Cependant, cette exigence est souple sauf que l'absence de garantie n'est pas cause d'exclusion du marché du crédit puisque des exceptions aux garanties restent à la discrétion de l'institution.

De même, cette exigence d'épargne a pour objectif aussi de construire une relation de confiance entre le prêteur (IMF) et l'emprunteur (les clients) afin d'évaluer leur capacité de remboursement. Donc, comme la plupart des clients ne disposent pas de garanties bancaires courantes, ce sont souvent les biens matériels qui sont utilisés comme garanties de

⁴⁷Montalieu(T), Idem, page.21-32.

⁴⁸ ; Wanner(M), « Group crédit : à means to improve information Transfer and loanre payment performance », journal of développement studies, vol, 32, n°02, p, 263-281.

substitution. Cependant, les groupes de «caution solidaire » demeurent la forme de garantie très courante utilisée par les IMF. De plus, les praticiens accordent une grande importance à la formation des groupes. L'écrémage (screening) est l'une des fonctions les plus importantes de la formation de groupe, et plusieurs études empiriques l'ont souligné. Par exemple, Wenner [1995 page 270-272] a remarqué que les groupes de la Fondation Intégral Compesina (FINCA)⁴⁹. Cette méthode a permis de réduire de façon significative les impayés.

Toutefois, ils existent des programmes dans lesquels les groupes ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. C'est le cas du programme crédit et éducation mis en place par le Réseau des Caisses Populaires au Burkina Faso⁵⁰.

2.2.3. Les limites de la responsabilité conjointe⁵¹

▪ Le problème du défaut stratégique

Le problème du défaut stratégique a été analysé par Diagne en 1998 ; Besley et Coate en 1995. La défaillance stratégique se définit par l'absence de volonté de la part de l'emprunteur de respecter son engagement malgré la réussite de son projet. Besley et Coate (1995) constatent un effet négatif de la responsabilité conjointe sur le niveau de remboursement. Ceci est dû à la défaillance stratégique. En effet, en raison de la défaillance stratégique de certains emprunteurs, les autres membres du groupe refusent de rembourser et ainsi faire jouer le mécanisme de caution solidaire. Donc le défaut stratégique de quelques membres du groupe peut entraîner celui de l'ensemble du groupe.

Ces auteurs ont élaboré un modèle basé sur la théorie des jeux avec deux emprunteurs homogènes au sein d'un groupe ou le choix ne porte pas sur le choix du projet mais sur la volonté de rembourser ou pas l'emprunt. Dans le cadre de ce modèle, le prêteur applique une sanction aux membres défaillants. Le niveau de la pénalité augmente en fonction de la production mais reste inférieur à cette dernière. L'emprunteur maximise son utilité (lorsqu'il rembourse) par rapport à deux contraintes : l'information sur le choix potentiel de son emprunteur et le niveau de la sanction infligé par le prêteur. Pour un emprunteur dont le projet réussit, si le projet de son partenaire échoue, le premier va choisir de ne pas rembourser son prêt. Par conséquent, tout le groupe sera défaillant. Force est de constater que l'élément principal, qui occasionne cette défaillance stratégique, est le fait de devoir payer pour son partenaire, ce qui est l'essence même de la responsabilité conjointe.

⁴⁹ C'est une institution de microfinance fournissant des prêts et d'autres services financiers aux petites entreprises et les entrepreneurs.

⁵⁰ ; [Kevane, 1996 p 26].

⁵¹ « Impact du micro-crédit sur le développement économique » Présenter par M^{elle} : LOUGGAR Roza. Page 55-59.

▪ Présence de responsabilité conjointe

Le modèle de Besley et Coate (1995) démontre qu'en présence de responsabilité conjointe, les emprunteurs peuvent choisir volontairement de ne pas honorer leurs engagements afin d'éviter de venir en aide à leur partenaire.

▪ La défaillance stratégique

En 1998 Diagne analyse la défaillance stratégique dans une optique totalement différente de celle de Besley et Coate en 1995. Jusqu'à présent toutes les analyses théoriques que nous avons présentées mettent l'accent sur l'avantage informationnel que possèdent les membres du groupe par rapport au prêteur (l'institution de microfinance). Ce qui constitue un avantage au groupe pour la sélection, la surveillance mutuelle et la pression des pairs (Stiglitz 1990 ; Varian 1990 ; Ghatak 1999). La réussite du contrat de façon individuelle est cautionnée par la réussite du projet financée. Cependant pour Diagne 1998, la défaillance stratégique est due à une autre forme d'asymétrie informationnelle jusque-là pas analysée par la théorie économique sur le prêt de groupe. Il s'agit de l'information imparfaite et asymétrique les membres au d'un groupe concernant la volonté de rembourser leur partenaire.

▪ Enfoncement ou mise en œuvre des règles⁵² :

L'enfoncement n'est pas dû l'asymétrie informationnelle, mais il s'explique par l'incapacité du prêteur à appliquer les sanctions à l'encontre des emprunteurs « délinquants ».

Basley et Coate en 1995 soulèvent un problème : comment la responsabilité conjointe pousse les récalcitrants à honorer leurs engagements. Ils montrent que le prêt de groupe à deux effets opposés sur le taux de remboursement. L'avantage des groupes, c'est qu'ils permettent à un membre dont le projet a eu un rendement élevé de s'acquitter de la dette d'un partenaire qui fait défaut. Si les liens sociaux sont assez forts, l'effet net est positif car n'honorant pas ses engagements, l'emprunteur encourt les sanctions de ses pairs et de l'instruction de micro-crédits.

Ainsi, le système de prêt de groupe à caution solidaire permet des taux de remboursement supérieurs à ceux obtenus avec les prêts individuels.

▪ Problème du lien social

En 1995 Khandar et Pitt décrivent dans le cas de la Grameen Bank la ferveur presque religieuse qui est manifestée par les membres du groupe lors de réunions. En effet, une pression sociale très forte est exercée sur les membres pour qu'ils assistent à la réunion. Lors de ces réunions les emprunteurs prêtent des sermons solennels à l'égard des autres membres

⁵² M^{elle}, L. rosa, Idem, page 57.

et jurent de respecter les principes de fonctionnement de la banque. En outre les emprunteurs sont amenés à éprouver des sentiments de remords, de culpabilité ou de honte à l'égard des actes qui pourraient nuire aux autres membres du groupe. Aussi ils doivent ressentir de la fierté concernant les actions d'entraide.

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'importance des prescriptions religieuses et morales. En Malaisie par exemple, l'institution AIM a ajouté à son programme les principes moraux de l'Islam. A savoir l'obligation spirituelle de rembourser les prêts contractés. Ainsi l'Islam est un facteur supplémentaire, qui augmente les taux de remboursement des institutions de microfinance⁵³.

Toutefois, la responsabilité conjointe se relève inefficace si les individus concernés ne sont pas prêts à appliquer une pression et sanctionner les membres fautifs. Comme le prouve l'échec du système des caisses coopératives.

3. Les impacts de la Microfinance

Pour une institution de microfinance évaluer les impacts de son action est essentielle. Il s'agit de s'adapter constamment aux besoins changeants de la population, de motiver les potentiels investisseurs à fournir des ressources, mais aussi d'évaluer la pertinence de la microfinance.

Les IMF sont toujours mues par l'objectif de réduction de la pauvreté. Mais lorsque l'on veut mesurer ses impacts, il s'agit d'abord de définir ce qu'on entend par pauvreté. On admet aujourd'hui que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui n'affecte pas uniquement les revenus et les biens d'une personne mais plus globalement ses capacités à mener la vie qu'elle souhaite mener. Ainsi les IMF revendiquent l'objectif d'avoir des impacts sur plusieurs domaines, comme :

- La réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- Le renforcement de la position sociale de la femme ;
- L'encouragement à la création d'entreprise ;
- Le soutien à la croissance et à la diversification d'entreprises existantes ;

Des études mesurent les impacts réels :

- Situation **économique** des clients : accroissement du revenu et de la capacité à épargner.
- Situation **sociale** des clients : effets sur la scolarisation des enfants, l'accès aux soins, l'amélioration de l'habitat.
- L'autonomie des femmes ;

⁵³Hulme (D) ET Mosley (P), « Micro entreprise finance, Is There a conflict between Growth and Poverty Allevation, word development, 1998, 26(5), p.783-790.

- La création d'emplois au sein de l'IMF ;
- Les impacts sur les structures de solidarité (surtout dans les cas d'emprunts solidaires).

D'autres étudient les impacts plus globaux : mesure sur une ville, un pays, un secteur, etc.

- Impact sur le marché financier : évite par exemple aux paysans de mettre leur terre en métayage par manque de capital.
- Impact sur le marché du travail : entrepreneurs peuvent embaucher à leur tour.
- Impact sur les méthodes informelles de prêts : ne se substitue pas totalement à ces pratiques mais les transforment (taux d'intérêt diminuent).
- Accroissement de la bancarisation de la population.

Afin d'isoler l'impact d'un microcrédit des autres variables externes : il faut prendre une population mère X réunie par la même zone d'habitation géographique. Dans cette population mère il faut évaluer diverses données et comparer ensuite l'évolution des ménages bénéficiant de microcrédits à celle de ceux non client.

Enfin pour mesurer la satisfaction des clients et toujours mieux adapter les produits à leurs besoins, les IMF mettent en place des études de marche qualitative : on y aborde les sources de revenus et leur saisonnalité, les conditions locales d'accès aux services financiers, la hiérarchisation des avantages attendus d'un service financier ... En ressort des suggestions de la part des clients.

Exemples de suggestions de clients⁵⁴ :

- Proposer des crédits individuels ;
- Alléger les procédures d'octroi de prêts ;
- Augmenter le montant des prêts ;
- Offrir plus de flexibilité sur les délais de remboursement ;
- Offrir aux clients fidèles des ristournes sur les taux d'intérêt.

Dans ces derniers la pauvreté est souvent telle que l'activité économique n'est pas la seule urgence à satisfaire, l'efficacité dans le travail dépend aussi d'autres facteurs. Ils se regroupent en quelques secteurs : la sante, l'hygiène, le lieu de vie, et l'éducation. D'autres aspects sociaux sont bien souvent à prendre en compte, comme celui relatif à la place des femmes. Ainsi grâce aux intérêts perçus, de nombreuses IMF financent des actions de sensibilisation et d'accompagnement. En ce qui concerne la sante de nombreuses institutions de microfinance développent des services de soins annexes à leur activité de microcrédit. La

⁵⁴ <http://www.microfiance.com>.

Grameen Bank au Bangladesh a ainsi créé Grameen Health Care, Centro Accion⁵⁵ au Pérou possède de même des polycliniques (pédiatres, gynécologues, dentistes, généralistes...), Boulevard du Bonheur au Bénin développe notamment des activités de soutiens aux femmes avant, pendant et après leur accouchement. Bien souvent ces soins sont soit gratuits et réservés aux plus pauvres, soit évolutifs en fonction des revenus des patients (comme avec la Grameen et Centro Accion). L'hygiène est aussi au centre des préoccupations. Rares sont les IMF qui ne développent pas des activités de formation aux gestes quotidiens d'hygiène. Des médecins employés par la Grameen font ainsi le tour des villages pour en enseigner les bases, Centro Accion organise fréquemment des campagnes de sensibilisation, et enfin Boulevard du Bonheur construit au Bénin des toilettes sèches.

Le lieu de vie est un aspect plus difficile à prendre en compte pour une IMF. Dans la plupart des cas l'accompagnement se fait par des mesures de rééchelonnements des prêts des bénéficiaires lorsqu'a lieu une catastrophe naturelle handicapant la tenue habituelle des activités.

Enfin la place des femmes est défendue par leur statut privilégié pour bénéficier de microcrédits (bien souvent lorsque les hommes veulent emprunter ils doivent être accompagnés de leur femme) et par des formations à des métiers (d'infirmières par exemple). Pour sensibiliser à tous ses aspects, la Grameen Bank a mis en place 16 valeurs morales⁵⁶ et éthiques auxquelles les clients doivent adhérer avant de pouvoir bénéficier d'un quelconque microcrédit.

⁵⁵ Centre d'Aide et de Coopération pour les communautés et organisations émergentes » est une association à but non lucratif initié par l'association française Pérou Peuples Jeunes.

⁵⁶ <https://www.cairn.info>.

Conclusion :

La microfinance peut être la solution au développement. Notamment pour subvenir aux besoins des exclus du système financier. Il convient, cependant d'être prudent, la microfinance doit faire face à de nombreux obstacles pour définitivement briser le cercle vicieux de la pauvreté par un processus de prêts endogène aux pauvres.

« Dans un climat économique et social anxiogène, le microcrédit est un élément modeste mais concret qui contribue à redonner espoir et perspectives aux individus pour sortir des phénomènes d'exclusion bancaire, sociale et professionnelle qui s'imbriquent souvent.¹ »

Le microcrédit est une opportunité à exploiter dans un contexte économique et social très difficile. Le succès du microcrédit, c'est le succès d'une entreprise et de l'entrepreneur ; c'est son remboursement et son remplacement par un crédit classique, l'emprunteur étant devenu un client normal du système bancaire. Rendre possible l'accès au crédit et, de fait la disparition d'une forme de stigmatisation sociale, est une action très utile à la fois pour des raisons économiques, il est bon d'utiliser toutes les compétences et de dynamiser les entreprises, et pour des raisons sociales, l'intégration à la vie économique et donc à la société est un enjeu crucial.

¹ Rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance – 2009.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Introduction :

D'une manière générale, l'autonomie et l'insertion sont des objectifs fondamentaux de tous les systèmes d'aide sociale. Ces derniers favorisent ou, du moins, tentent de favoriser l'autonomie sociale des bénéficiaires de l'assistance en s'attaquant aux sentiments d'incompétence, d'inutilité, de non-reconnaissance et d'exclusion.

En effet, l'aide sociale garantit l'existence aux personnes dans le besoin, favorise leur indépendance économique et personnelle et assure leur intégration sociale et professionnelle.

Dans ce deuxième chapitre, nous avons trois sections. Dans la première, nous allons définir quelques concepts qui sont importants et indispensables tout au long de notre chapitre. La deuxième section est répartie en deux parties, nous allons présenter dans la première partie, les différents facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie et dans la seconde, l'insertion professionnelle en Algérie. Enfin, nous allons aborder dans la troisième section, Les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage en Algérie

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Section 1 : Cadre théorique et concepts-clés de l'action d'insertion sociale

L'insertion est devenue un sujet sociétal, économique et politique, qui a émergé à la suite des transformations actuelles du monde du travail et de l'éducation. En effet, c'est un concept récent qui s'oppose à une forme d'action beaucoup plus ancienne : « l'aide sociale », qui s'est développée avec le monde salarié (dès le milieu du 19^{ème} siècle) et qui repose sur les principes de l'assistance publique et de l'assistance sociale¹.

1. La notion d'insertion²

Etymologiquement « insertion » vient du latin insérerez, qui signifie insérer, introduire, mêler, intercaler. D'un point de vue théorique, une distinction est faite entre l'insertion sociale, qui constituerait une première étape, et l'insertion professionnelle qui dans un second temps viserait un emploi dans le premier marché du travail. L'objectif final constitue le retour à une activité lucrative afin de favoriser l'autonomie financière de la personne.

Dans les deux cas, un projet est construit entre l'assistant social et le bénéficiaire d'allocations en fonction des capacités, des problématiques et des motivations de la personne. Dans cette étude, nous nous intéressons aux jeunes « valides », physiquement et mentalement. Historiquement, les individus valides et ne travaillant pas étaient perçus comme déviants et indésirables. C'est avec la forte hausse du taux de chômage dans les années 1970, la difficulté grandissante des jeunes à s'intégrer rapidement au marché du travail, que le mot « insertion » est devenu de plus en plus utilisé dans des politiques sociales et par les praticiens qui œuvrent dans ce domaine. Le terme insertion est alors utilisé et compris comme un processus, mais aussi comme un droit à la personne.

L'insertion constitue à la fois un ensemble de dispositifs particuliers relevant d'un certain type de gestion collective des problèmes sociaux et une tentative pour agir sur des individus afin de les adapter à un certain nombre de normes fonctionnelles.

1.1. Définition de l'insertion sociale d'après la théorie

L'insertion se réfère à l'action d'insérer ou l'état de ce qui est inséré. L'insertion sociale couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. Elle nécessite l'appropriation des valeurs, règles et normes du système et de l'environnement au sein desquels l'individu évolue. Etre inséré c'est aussi avoir une place, une position sociale, être assuré du statut ou du rôle joué au sein de la société. Le concept d'insertion est donc

¹Mémoire de fin d'études Présenté par Eliane Rosset « Le bénéficiaire d'aide sociale face à l'activité bénévole »

² : L'insertion sociale et professionnelle des jeunes «désengagés» Analyse du programme d'intervention Présenté par Mircea Vultur « *Observatoire Jeunes et Société* »octobre 2003, P : 07.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

indissociable du concept de socialisation. Durkheim distingue deux types de socialisation : la socialisation primaire au sein du cercle familial et la socialisation secondaire en sein dans les échanges avec autrui, au sein de l'espérance scolaire, de l'entreprise, d'associations, de partis politiques, de syndicats, etc. C'est par ces processus de socialisation que l'individu parvient à trouver sa place dans la société, à adopter les règles, normes et valeurs de l'espace dans lequel il évolue.

L'insertion sociale serait ainsi l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers un état où les échanges avec son environnement sont considérés comme satisfaisants. Mais elle est aussi le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement.

La notion d'insertion se rapproche également de celle d'intégration, plus ancienne, mais il faut distinguer ces deux concepts voisins. La définition que donne E. Durkheim³ de l'intégration est la suivante : "Un groupe, ou une société, est intégré lorsque leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des croyances, des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières". L'intégration sociale serait donc collective, et l'insertion se réfère à la participation au niveau individuel à un système social intègre. Lorient résume bien en disant que « l'insertion est donc une catégorie d'action publique visant à pallier les défaillances des mécanismes d'intégration à un niveau essentiellement individuel » Lorient (1990)⁴.

Le terme d'insertion définit finalement un but et un moyen. C'est le résultat de mécanismes d'intégration, telle la socialisation, par lesquels chaque individu assimile tout au long de sa vie les éléments lui permettant d'occuper une place dans les échanges sociaux. Ces éléments sont multidimensionnels : il s'agit de dimensions tant scolaires que professionnelles, économiques, ou culturelles. Dans notre société, l'axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l'insertion est le travail. D'autre part, l'insertion désigne également les interventions menées au moyen de dispositifs publiques (ex : aides sociales, etc.) ou privés (associations, entreprises, etc.) auprès de populations dont la situation d'exclusion est révélatrice de défaillance des mécanismes d'intégration.

Pour conclure, l'insertion sociale est indissociable de la socialisation, mais également du facteur travail, c'est pourquoi insertion sociale et professionnelle sont si souvent mises conjointement sous la même expression "**d'insertion socioprofessionnelle**".

³Emile. Durkheim « la société morale et individualisme », www.limousin.fr.

⁴ S. Gilbert(2007), Mémoire « Insertion professionnelle et migration des jeunes de la région de Charlevoix »

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

1.2. Définition de l'insertion professionnelle d'après les apports de la théorie

Les auteurs (B.Fourcade, J-J Pau et M.Vernières)⁵ proposent la définition suivante de l'insertion : « processus qui conduit une personne sans expérience professionnelle à occuper une position stabilisée dans le système d'emploi ». Dans ce processus, formation initiale et expérience professionnelle sont combinées dans le but d'occuper efficacement un poste dans le système productif. Le terme de processus souligne la complexité de l'insertion d'une part et la durée, le caractère dynamique de celle-ci, d'autre part. Cette durée commence généralement par la sortie de la formation initiale. La fin du processus d'insertion est plus difficile à identifier.

Dans la définition proposée elle correspond à une position stabilisée dans le système d'emploi. Employer le terme position montre que la simple obtention de l'emploi ne marque pas la fin de la période d'insertion : après l'embauche, le travailleur doit dans un temps plus ou moins long acquérir une expérience professionnelle et éventuellement un complément de formation. Le terme "stabilisé" signifie que le jeune concerné peut occuper durablement des positions instables (intérim, contrat à durée déterminée, etc.), tout en ayant acquis une expérience suffisante et donc terminé sa période d'insertion.

La durée est une notion importante, ne serait-ce que d'un point de vue économique car plus elle est courte, plus faible est son coût social. Cet état final d'insertion semble également dépendre du jugement subjectif de l'individu par rapport à sa propre situation. Chaque jeune peut avoir sa propre conception de son insertion : il y aura toujours des individus qui se déclareront non insérés alors qu'ils se trouvent dans la même situation que d'autres individus qui, eux, se considèrent comme insérés. La stabilité d'une situation peut être laissée à la libre appréciation de chacun.

Finalement, ce processus temporel qu'est l'insertion professionnelle semble s'effectuer en trois phases (Laflamme, 1993 :93)⁶ : la formation professionnelle, qui englobe tous les types de savoirs que l'individu va acquérir dans le milieu scolaire ; la phase de transition professionnelle qui dépend du contexte économique et du marché de l'emploi, de la valeur du diplôme et du capital social de l'individu (ses réseaux, amis, connaissances, etc.) ; enfin la dernière phase est celle de l'intégration professionnelle englobant les conditions sociales de vie au moment de l'insertion (contexte économique, rémunération promise, etc.).

⁵ B. Fourcade, J-J Paul et M. Vernières (1994), l'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats.

⁶ S. Gilbert(2007), Mémoire « Insertion professionnelle et migration des jeunes de la région de Charlevoix »

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

L'insertion apparaît aujourd'hui plutôt comme un processus complexe et difficile d'alternance de périodes de chômage, d'emplois précaires, de formation et d'acquisition de compétences aboutissant ou non à la stabilité professionnelle.

Enfin, Vicens⁷ nous apporte un éclairage complémentaire sur la notion d'insertion. En effet, il juxtapose la notion d'insertion à celle de "Projet de vie". Le projet de vie commence par le choix de la formation au sein du système éducatif. Mais l'abandon scolaire ou la poursuite des études, le moment où le projet de formation se transforme en projet professionnel sont autant d'éléments à prendre en considération pour comprendre le véritable début du processus d'insertion.

Quant à la fin de la période d'insertion, elle pourrait être définie comme la période où le projet de vie du jeune n'évolue plus car ses attentes par rapport à son projet professionnel sont satisfaites. Cette définition, bien qu'elle apporte l'éclairage intéressant du projet de vie et par la même de l'identité de l'individu, semble incomplète. En effet, il est difficile de définir le moment où le jeune ne souhaite pas modifier son projet de vie. D'autre part, le projet de vie ne se limiterait pas uniquement à l'insertion professionnelle, mais serait une trajectoire individuelle tout au long de la vie.

Il apparaît que le processus de l'insertion ne revêt plus seulement une relation entre la formation et l'emploi, mais qu'elle implique également les notions d'insertion sociale et de lien social. L'insertion professionnelle ne semble plus pouvoir être étudiée sans prendre en compte l'insertion sociale. Il est important de souligner que les changements structurels au sein du monde du travail (mondialisation, restructurations d'entreprises, innovations technologiques) et la hausse du chômage ont fortement affecté les travailleuses et provoqué une précarité de la vie professionnelle.

Cette précarité a affecté les autres sphères de la vie : la famille, la vie de couple, l'accès au logement, etc. Ce qui montre une nouvelle fois la très forte imbrication de l'insertion sociale, de l'intégration au sein d'un groupe et de l'insertion professionnelle. Sans être insérés socialement, un individu aura de grandes difficultés à s'insérer professionnellement du lien social et donc de l'insertion sociale d'un individu.

⁷ Vincens, J(1981), « problématique générale de l'insertion dans la vie active, » Colloque sur l'insertion professionnelle à la sortie des études postsecondaires, Louvain, Institut des sciences du travail, Université catholique de Louvain.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

2. Les facteurs qui influent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes⁸

Allard et Ouellette⁹ ont regroupé les facteurs susceptibles d'influencer l'insertion socioprofessionnelle en trois dimensions :

- Sociologique : Les facteurs économiques, politiques, culturels, géographiques et démographiques ;
- Socio psychologique : les milieux familial, scolaire et de travail, les amis, les médias ;
- Psycho professionnelle : les facteurs liés à la construction de l'identité personnelle et professionnelle.

2.1. La dimension sociologique

Le principal facteur influent sur l'insertion socioprofessionnelle est la santé économique de la région dans laquelle vit le jeune, associée à la présence d'institutions offrant des formations et d'entreprises pourvoyant l'expérience professionnelle. La conjoncture économique et le marché du travail sont évidemment les principaux facteurs qui influencent la possibilité d'insertion. Sur le plan politique, on pense plutôt aux règles et lois sur l'emploi, le salaire, etc. Les facteurs culturels relèvent de l'éducation, des croyances, de l'égalité des sexes dans le travail, etc. Enfin, le facteur démographique relève du taux de natalité, de l'immigration ou l'émigration, de l'espérance de vie, etc.

2.2. La dimension socio psychologique

Se réfère à l'entourage de l'individu. En effet, le premier facteur socio psychologique susceptible d'influencer l'insertion est la famille, qui est par ailleurs le premier agent de socialisation. Après la famille viennent les amis, consultés pour la prise de décision, mais dont la situation sociale peut influencer l'individu dans le processus d'insertion. Le milieu scolaire exerce également une forte influence. D'une part il peut donner des aspirations positives ou négatives envers les études et le travail, d'autre part véhiculer des valeurs et des attitudes sur le travail. Si le jeune a déjà eu une expérience professionnelle, cela peut développer des sentiments positifs sur sa capacité à bien travailler, son efficacité, etc. Ou au contraire une mauvaise expérience peut amener une dévalorisation du jeune, un sentiment d'incapacité. Enfin, les médias jouent également un rôle en véhiculant des images, souvent stéréotypés de travailleurs.

⁸ « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes désengagés » Mircea Vultur. *Observatoire Jeunes et Société*, p.10, octobre 2003.

⁹ Allard et Ouellette (1990), « Vers un modèle macroscopique de l'insertion professionnelle par le biais du développement de l'identité personnelle et professionnelle », dans J-G. Ouellette, R. Allard, R. Baudouin, P. Belliveau, L.H. Doucet, M. Goguen, D. Haché et O. Robichaud, *Insertion socioprofessionnelle notions*, Moncton, p.45-58 (Document présenté à la Fondation canadienne d'orientation et de consultation).

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

2.3. La dimension psycho professionnelle¹⁰

Se réfère d'abord à l'état psychologique de l'individu. Une insertion aura plus de chance de réussir si l'individu a confiance en lui-même et envers les autres, s'il est autonome, à savoir qu'il est capable de faire des choix en pleine assurance et indépendance, s'il a une certaine capacité d'initiative, c'est-à-dire le désir de réaliser des projets, d'accepter des défis, de surmonter des difficultés. Le goût d'apprendre, de réussir, le sens des responsabilités, sont tout autant de facteurs de succès. Un autre aspect de cette dimension psycho professionnelle est la préparation par l'apprentissage de connaissances, d'attitudes.

Certains facteurs influencent négativement l'insertion socioprofessionnelle. Certains jeunes ont recours à l'économie informelle (travail au noir, activités illégales) pour s'en sortir. Même si l'argent gagné permet un accès à la consommation et empêche temporairement un sentiment de frustration, ces activités informelles et illégales ne remplacent pas une intégration normale sur le marché du travail et ne procureront des satisfactions et bienfaits qu'illusoire, temporaires et limités. Les bénéfices de cette économie parallèle ne sont que temporaires et sont un réel frein à la réelle insertion professionnelle de l'individu concerné. Un autre frein peut aussi être les aides sociales.

En effet, le système de services sociaux est évidemment un outil d'insertion à la base, mais certains jeunes précaires utilisent toutes les aides sociales à disposition pour subvenir à leurs besoins, ce qui suffit amplement à les couvrir et ne nécessite pas la recherche d'un emploi. Mais avec le temps, vivre uniquement d'aides dégrade l'image personnelle et la difficulté à se mettre à la tâche pour devenir actif dans la recherche d'emploi se fait plus difficile. Ces deux éléments, économie informelle et aides sociales favorisent une intégration à la société qui est temporaire : en disposant d'argent, les jeunes peuvent participer à la vie communautaire ; mais ils fragilisent l'individu qui devient dépendant et dont l'estime personnelle est mise à mal. Et plus le temps passe, plus l'insertion normale dans la société et dans la vie professionnelle devient difficile.

3. Les concepts d'insertion

3.1. Le concept d'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (L'ESS) recouvre une large palette de domaines d'activités et de formes différents-même si ses initiatives sont souvent des associations, des coopératives ou des mutuelles. Mais, pour être dans cette domination, toutes les expériences qui s'en revendiquent, quel que soit leur statut juridique, ont certaines caractéristiques

¹⁰Mircea Vultur ; op cit, p .15. 2003

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

communes. La principale, édictée dans la déclaration de Lima sur l'ESS, tient au fait qu'elle place l'être humain au centre de ces activités¹¹.

"L'économie sociale et solidaire place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose tout à la fois sur un projet économique, politique et sociale, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir des relations humaines, sur la base du consensus et de l'agir citoyen."¹²

Defourny et Develtere donnent une définition plus axée sur les activités des entreprises d'ESS, mais tout aussi pertinente :

L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- Autonomie de gestion ;
- Processus de décision démocratique ;
- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

A travers la définition qu'ils retiennent, ces auteurs précisent que " le dégagement d'éventuels excédents est un moyen de réaliser ce service (le service rendu aux membres) mais non le mobile principal de l'activité"¹³.

L'ESS se fonde sur des dynamiques participatives et démocratiques et appuie son action sur le respect de critères éthiques, sociaux et écologiques. De plus, son but n'est pas d'imposer un modèle économique, mais de permettre le développement de projets au niveau d'un territoire, en se basant sur des valeurs universelles.

3.1.1. L'économie sociale

Les entreprises de l'économie sociale sont généralement des entreprises collectives, ayant pour but de répondre aux attentes et aux besoins collectifs des gens. Elles entrent généralement dans l'un des trois modèles de personnes morales suivants : les associations, les coopératives et les mutuelles ;

3.1.1.1. Les associations

Sont des groupements de personnes dont les membres sont des adhérents, qui paient annuellement des cotisations. La participation financière représentée par ces dernières ne

¹¹ Il est possible de consulter la déclaration de Lima sur l'ESS http://www.ripess.org/declaration_lima_1997_FR.pdf. (Consulté le 1^{er} juin 2011)

¹²Lima (citée par Favreau et Fréchette2002).

¹³Defourny et Develtere, 1999 :16-17

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

constitue pas un droit de propriété, comme c'est le cas pour l'achat de parts sociales dans le cas de la coopérative, mais offre un droit d'accès au service fourni par l'organisation.

En ce qui concerne leur fonctionnement, les associations répondent au critère démocratique de « une personne, une voix ». Les éventuels excédents réalisés sont affectés aux réserves, lesquelles sont impartageables, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas appropriables individuellement.¹⁴

On distingue deux types d'associations : les associations gestionnaires et les associations militantes. Les premières produisent des services marchands ou non marchands en réponse à des besoins sociaux ; et les secondes ont en priorité un rôle de revendication ou d'expression¹⁵.

3.1.1.2. Les coopératives

Ce sont des entreprises collectives dont les membres sont des sociétaires qui ont acquis des parts sociales, soit des titres de propriété. Toutefois, ceux-ci ne leur offrent que des intérêts limités sur le capital et un seul droit de vote, quel que soit l'apport, à l'opposé total des entreprises capitalistes – c'est le principe « une personne, une voix »

D'après Collette et Pigé¹⁶ la définition générale de la coopérative est un groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs communs au moyen d'une entreprise dont le fonctionnement est démocratique et collectif. Les coopératives visent à éliminer un intermédiaire, car l'associé est l'utilisateur des services de la coopérative.

Les sociétés coopératives, contrairement aux mutuelles et aux associations, sont des sociétés de capitaux, car elles ont généralement des activités qui requièrent d'importants capitaux (activités de crédits, d'approvisionnement, de transformation, de distribution, etc.). Toutefois, leurs statuts imposent certaines règles qui les distinguent des entreprises de capitaux plus traditionnelles telles que les sociétés anonymes (SA) ou les (SARL).

Deux objectifs fondamentaux des coopératives :

- La réduction des prix de vente au profit de leurs membres. En fonction du type de coopérative, le but sera soit d'éliminer le profit de l'entrepreneur en remplissant son rôle (dans le cas des sociétés coopératives de production), soit de supprimer un intermédiaire¹⁷.

¹⁴ Demoustier « lettres à Emilie sur la méthodologie » en 2003 p : 69.

¹⁵ C. Collecte et B. Pigé «reporting et contrôle budgétaire », « l'économie sociale et solidaire » en 2008 p 31.

¹⁶ Idem P : 33.

¹⁷ C'est –à-dire permet de supprimer le bénéfice que réalise cet intermédiaire ; (Collette et Pigé, 2008 p : 53.)

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

- L'amélioration de la qualité marchande des produits vendus aux membres ou aux consommateurs extérieurs.

3.1.1.3. Les mutuelles

Les sociétés de type mutualiste trouvent leurs origines dans les sociétés de secours mutuel du 18^{ème} siècle. L'Association Internationale de la Mutualité (AIM), donne la définition suivante :

Les mutuelles sont des groupements de personnes poursuivant un but social et non lucratif qui consiste à offrir aux adhérents et à leurs familles une protection contre les conséquences de divers risques sociaux. Généralement, les mutuelles fournissent une couverture maladie et l'accès à des services d'aide sociale, financés selon un principe de solidarité dont l'étendue est définie démocratiquement par les adhérents¹⁸.

Toujours selon l'AIM, les principes de la mutualité sont la gestion autonome, l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, bien que les mutuelles soient sous le contrôle des pouvoirs publics, et l'absence d'actionnariat. L'objectif des organisations mutuelles est de se mettre au service de leurs adhérents. En outre, au même titre que les associations et les coopératives, les mutuelles sont des organisations à but non lucratif. Les services offerts par ces organisations sont essentiellement non marchands et s'appliquent aux membres et à leur famille à charge, donc uniquement à des personnes physiques.

3.1.2. L'économie solidaire

L'économie solidaire est une économie plurielle puisqu'elle est une hybridation de trois types d'économies : marchande, non marchande et non monétaire. Cette répartition des activités économiques en trois pôles découle de l'identification de trois principes de distribution des biens et services : le marché, la redistribution et la réciprocité.

D'après Jean-Louis Laville, spécialiste de l'économie solidaire, affirme que « l'économie solidaire se caractérise par un ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens »¹⁹. Elle est habituellement présentée comme une hybridation, une combinaison des trois économies :

3.1.2.1. L'économie marchande

Est la partie monétaire de l'économie la plus connue, celle que l'on associe généralement à l'Economie, il est possible de l'aborder de trois manières différents selon

¹⁸ Association internationale de la mutualité, « A propos de la mutualité », <http://www.aimmutual.org/index.php?page:13>.

¹⁹ Laville, Jean-Louis[en ligne].2008.l'économie solidaire, <http://www.institutpolanyi.fr/index.php?com>.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Laville. Premièrement, on peut qualifier l'économie marchande par ses ressources. Dans ce cas, elle recouvre les activités pour lesquelles on cherche intentionnellement à couvrir le cout de production par un prix, c'est-à-dire par la médiation du marché et part d'initiatives d'agents privés, dont le but est d'offrir un bien ou un service en vue d'obtenir une rémunération sous forme d'argents.

Deuxièmement, selon l'approche du marché, une organisation est considérée comme marchande si elle opère sur le marché avec pour objectif la maximisation de son profit et la rémunération de son capital. Troisièmement, l'économie marchande peut être définie selon ses secteurs d'activités.

Dans ce cas, sont marchandes toutes les entreprises qui produisent tout autre bien que des biens collectifs ou quasi-collectifs (par exemple la protection de l'environnement ou l'éducation).

3.1.2.2. L'économie non marchande

Sont non marchandes toutes les entreprises dont les ressources ne proviennent pas de la vente, mais de prélèvements obligatoires (impôts) ou volontaires (dons, cotisations, etc.) C'est une économie basée sur le principe de la redistribution. Elle peut être abordée selon trois visions différentes. La première, la plus traditionnelle, identifie les organisations du secteur non marchand par leurs ressources (il est très difficile de classer les entreprises à ressources mixtes).

Le deuxième est la finalité, pour qu'une organisation soit considérée comme non marchande, elle devra avoir une finalité non lucrative, en plus de devoir être financée autrement que par la vente à un prix couvrant le cout de production. Et plus des deux conditions décrites ci-avant, la troisième définition du secteur non marchand ajoute encore une distinction selon le secteur d'activité.

" Le secteur non marchand résulte de la combinaison des trois conceptions du marché et se définit comme l'ensemble des producteurs bénéficiant de ressources non marchandes, poursuivant généralement une finalité non lucrative ou quasi collective relevant principalement de la santé, de l'action sociale, de l'éducation ou encore de la culture"²⁰.

3.1.2.3. L'économie non monétaire

Elle correspond à l'ensemble des activités non économiques et au travail non rémunéré et regroupe notamment le travail domestique, l'autoproduction ; le troc et le bénévolat. Le non monétaire regroupe deux types de variables : d'une part, celles qui traduisent un

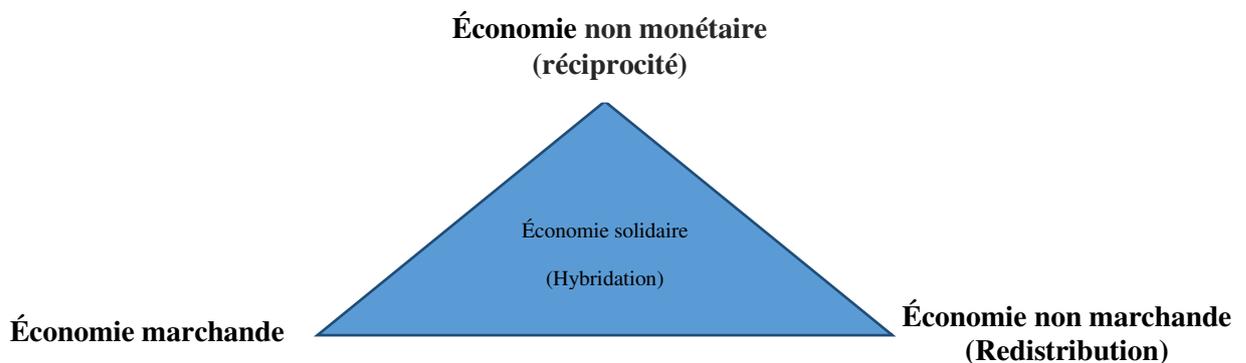
²⁰ Cattani et Laville « l'économie solidaire », 2005 ; p : 196.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

fonctionnement concret pour lequel le chœur va voir des moyens (matériels, humains...) qu'il n'aura pas à budgéter ; d'autre part l'absence de flux financiers, il faut entendre par « non monétaire » tous les flux économiques ne générant pas de mouvement financier.

C'est également le cas pour l'ESS, pour laquelle il représente en grande partie l'élément non monétaire²¹. L'économie non monétaire est beaucoup moins connue que les deux autres. Elle a pourtant un poids considérable dans l'économie, la réciprocité, qui est avec la solidarité le fondement de l'économie non monétaire, traduit quant à elle : « *l'existence d'un lien social entre les parties prenantes* »²².

Figure n°02 : Le triangle de « Evers²³ »



Source : Demoustier (2003).

Dans le cas de l'économie solidaire, le secteur marchand, communément symbolisé par le marché, permet l'apport de ressources par la vente de biens et services. Le non marchand, généralement représenté par l'Etat ou des organisations associatives, fait office de structure redistributive au travers des subventions publiques et des dons.

L'économie non monétaire, basée sur la réciprocité, est illustrée ici par le bénévolat. Dans ce dernier cas, Laville en 1996 estime que la réciprocité est extrêmement importante dans l'économie, même si elle n'est pas prise en compte par les calculs de comptabilité nationale. Selon lui, elle est pour voyeuse des ressources vitales essentielles que l'on retrouve dans l'économie solidaire.

On constate que l'économie sociale s'appuie plutôt sur des objectifs économiques et la production de biens et services, avec l'homme comme finalité. L'économie solidaire insiste quant à elle plutôt sur l'insertion de personne exclus, c'est par exemple ; le cas de la

²¹ Selon les chiffres de l'étude de la chambre genevoise d'ESS (Après-GE, 2010) ,43% des « employés des organisations d'ESS ayant répondu à leur enquête sont des bénévoles.

²² « L'économie solidaire » cattani, 2005 ; p 192.

²³ « Medgar Wiley Evers », défenseur des droits de l'homme et membre de la National Association for the advancement of Colored People.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

microfinance, qui offre la possibilité à des petits producteurs d'obtenir des crédits auxquels ils n'auraient probablement jamais eu accès sur le marché.

Toutefois, malgré les quelques différences entre les appellations sociale et solidaire, il est important de relever que, d'un point de vue pratique, toutes les organisations faisant partie de l'économie solidaire s'inscrivent aussi, d'une manière non équivoque, dans l'économie sociale.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Section 2 : L'insertion professionnelle et les facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie

Des disparités régionales et inégalités sociales subsistent ou s'aggravent en Algérie notamment au niveau économique. Des pans de populations ne profitent pas suffisamment du développement industriel et de la fonction de redistribution. Dès lors, le chômage surtout des jeunes, la pauvreté et la croissance (hors hydrocarbures) sont devenus un problème récurrent pour le pays. De plus, la forte prévalence de l'économie informelle se caractérise comme dans d'autres pays en développement par sa forte croissance.

Le marché du travail algérien a connu une progression plus rapide de la demande par rapport à l'offre, ce qui donne un niveau de chômage important même s'il est en régression ces dernières années.

I. Les facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie

Deux facteurs essentiels, qui se présentent comme suit ¹:

1. L'évolution de système du microcrédit dans le cadre socioéconomique en Algérie

Le contexte socioéconomique dans lequel évolue le système du microcrédit en Algérie présente des contrastes : richesse, chômage, exclusion sociale et pauvreté, ainsi que l'existence d'un secteur informel important constituant, en quelque sorte, les principaux débouchés du secteur du microcrédit.

1.1. Les importantes ressources provenant des exportations des hydrocarbures²

La production des hydrocarbures a joué un rôle prépondérant dans l'économie de l'Algérie. Pour un Etat moderne le pays s'est appuyé sur ses ressources en pétrole et en gaz qui lui ont permis de s'enrichir, mais en contrepartie, il a négligé son système productif, qui n'a pas pu se développer.

Au plan économique, compte tenu de la forte dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures, l'année 2016 a enregistré une poursuite des effets de la baisse de cours du pétrole. Tout commence en 2015, l'impact de ce choc externe s'est traduit par un creusement des déficits budgétaire et extérieur, son incidence sur le secteur réel restant limitée.

La croissance en volume du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 3.5 % en 2016 contre 3.8 % en 2015, suite au rebond de la production des hydrocarbures depuis 2015 (+0.4

¹ Laksaci M. Gouverneur de la Banque d'Algérie, Lors de la présentation "des tendances monétaires et financières au cours du 4^{ème} trimestre 2014"

²Benyounés, A : Ministre du commerce lors de la journée d'étude sur l'économie et marché informel, organisé par le Ministère du commerce le 02 février 2015, Alger.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

%), après neufs (09) ans consécutives de baisse. Ce rebond se confirme en 2016, avec une hausse exceptionnelle de 7.7 % au troisième trimestre, en raison du démarrage de nouveaux champs pétroliers dans le nord-est du pays et de la progression des activités de raffinage et de liquéfaction.

Toutefois, avec une valeur passée de 13 % à 5 % du PIB entre 2015 et 2016, le Fond de Réserve pour les Retraites (FRR) pourrait ne plus être en mesure, dès 2017, de financer le déficit budgétaire. Celui-ci s'est établi à 13 % en 2016, après le record de 15 % enregistré en 2015.

La balance commerciale a affiché un déficit de 11 % du PIB, contre 8 % en 2015, année durant laquelle son solde est devenu négatif pour la première fois en 16 ans. Le taux de couverture des importations (29 % du PIB) par les exportations (18 % du PIB) s'est établi à 63 %, en légère baisse par rapport à 2015 (74 %), et encore plus loin de l'équilibre (109 %) de 2014. La balance courante a enregistré, en définitive, un déficit de 14 % du PIB en 2016, contre 16 % en 2015, tandis que les réserves officielles de change ont baissé de 20 % pour s'établir à 114 milliards USD à la fin 2016.

En définitive, en 2016 la Banque d'Algérie aura mis en œuvre tous les instruments conventionnels d'une banque centrale de manière à permettre aux banques commerciales de développer leur capacité de crédit. Le taux d'inflation est à la hausse à 6.4 % en 2016 et poursuit son augmentation entamée en 2015 (4.8 %), après deux années consécutives de baisse en 2013 (3.3 %) et 2014 (2.9 %), Elle s'explique aussi par la hausse des prix de 30 % du carburant en 2016 et un phénomène d'anticipation de hausse des prix en 2017, lié à l'augmentation attendue de la TVA.

La chute des cours du pétrole, a incité les autorités à engager une série de réformes destinées à engager une transformation plus structurelle de l'économie. Dans ce contexte, les autorités algériennes ont proposé un Nouveau Modèle de Croissance Economique (NMCE), adopté en conseil des ministres en juillet 2016, dont la trajectoire budgétaire sert de cadre de politique économique à moyen terme. Le NMCE vise une consolidation budgétaire à court terme et une diversification de l'économie à long terme, de manière à réduire la dépendance de l'Algérie à la rente pétrolière.

Les secteurs prioritaires identifiés pour la relance économique du pays sont notamment : l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tourisme,... C'est ainsi qu'après une décennie comme pays non emprunteur, l'Algérie a signé le 23 novembre 2016 un accord de

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

prêt de 900 millions d'euros (EUR) avec la Banque Africaine de Développement (BAD), marquant un nouvel engagement de cette dernière dans le pays.

Le taux de croissance est attendu à 3.9 % et 3.7 % en 2017 et 2018 respectivement, grâce aux hydrocarbures et aux investissements dans les infrastructures. L'inflation est projetée autour du niveau objectif de 4 % fixé par la Banque d'Algérie en 2017 et 2018, grâce aux instruments conventionnels mis en œuvre en 2016. Le déficit budgétaire devrait se réduire progressivement à 6.4 % puis à 3.7 % du PIB en 2017 et 2018, après le pic de 16 % atteint en 2015, en raison de l'objectif fixé par la trajectoire budgétaire et de ramener le déficit à un niveau soutenable, autour de 3 % dès 2019.

De même, le déficit du compte courant devrait se réduire au cours des deux prochaines années pour atteindre 7.7 % du PIB en 2017 et 4.3 % en 2018, en relation avec l'objectif de baisse de la facture d'importations, dans le cadre de la politique de substitution aux importations du NMCE.

1.2. La forte prévalence de l'économie informelle³

L'économie informelle est difficile à cerner et son intégration dans le tissu économique n'est pas une chose aisée.

Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat a engagé plusieurs actions comme le démantèlement des marchés informels, le renforcement des infrastructures commerciales et l'assouplissement des conditions d'obtention du registre de commerce.

1.2.1. Une étude sur l'économie informelle confiée au CREAD

Le ministère du Commerce a lancé, une étude sur l'économie informelle en Algérie en partenariat avec le Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD) avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Cette étude permettra de mieux connaître l'économie informelle dans ses différentes dimensions (financement, production, commercialisation, emploi), de cerner et de quantifier son impact sur l'économie nationale afin d'élaborer une stratégie adéquate pour lutter contre ce phénomène. Le lancement de cette étude est « l'entame d'une réflexion objective et profonde autour de la problématique de l'informel qui a pris des proportions alarmantes sur la sphère économique nationale ».

1.2.2. L'économie informelle mine la promotion de la production nationale

Les opérations de lutte contre les marchés informels se sont soldées, à la fin de 2016, par l'éradication de 1.035 sur les 1.412 marchés informels recensés (73%) dont 216 ont été

³Benyounés, op.cit.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

éradiqués et réapparus, ainsi que la réinsertion de 21.239 intervenants exerçant à l'intérieur de ces marchés éradiqués sur un total de 49.836 personnes recensées (42%).

L'économie informelle, « est considérée comme un obstacle majeur pour la promotion de la production nationale dans le processus de la diversification économique amorcé par le gouvernement, qui représente une option fondamentale du développement du pays »⁴.

Mais les mesures prises demeurent « insuffisantes », et c'est pour cette raison que le ministère a adopté une approche participative et inclusive à l'effet d'élargir le débat autour de cette problématique, et ce, « pour permettre de faire émerger des solutions opérationnelles pour le traitement de ce fléau.

L'étude vise également à identifier les caractéristiques saillantes des actifs informels et les branches d'activités concernées pour appuyer la mise en œuvre d'outils assurant l'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre l'économie informelle. Elle sera aussi un moyen pour analyser la mobilité des actifs informels, élaborer un diagnostic et proposer des recommandations pour éclairer les décisions des autorités.

1.3. Précarité et pauvreté en Algérie⁵

Le phénomène de la pauvreté reste statistiquement mal cerné en Algérie. L'enquête de l'Office National des Statistiques (ONS) sur les dépenses de consommation des ménages indique que la pauvreté touche environ 4 millions de personnes, dont 75 % en milieu rural. L'Algérie mettait en œuvre un programme d'ajustement structurel durant la période faste (2000- 2014) des cours élevés du baril de pétrole et de protection sociale élevée, cet intérêt s'est amoindri pour réapparaître dès 2015, avec la baisse drastique des ressources extérieures. À cet effet en 2016 l'Algérie a été classer 22^{ème} place pour l'intérêt donné aux priorités à la réduction de la pauvreté en 2015.

Néanmoins, cet indice permet de classer le pays à la 4^{ème} place du point de vue du niveau de pauvreté en Afrique. Ce classement correspond à une place près à celui de l'IDH de 2015. L'action de protection sociale des autorités reste importante aussi bien par les moyens mobilisés (autour de 30 % du PIB) que la diversité des programmes. La contrainte de ressources apparue en 2015, pour ne pas être un handicap, devrait aller dans le sens de la rationalisation du système de protection sociale, basée sur une meilleure appréciation de la pauvreté et des populations vulnérables. Celui-ci repose sur cinq caisses nationales recouvrant l'essentiel des catégories de la population active (73 %) y compris les chômeurs et les

⁴ Wwww. Economie algérienne « 2017 ».com

⁵Smahi, A. et Maliki, S. Arif, S.E. (2012) *Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse*. La Revue des Sciences de Gestion.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

retraités. Le système de protection sociale (80 % de la population) est renforcé par des dispositifs tels que le filet social, l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS), l'Indemnité d'Activité d'Intérêt Général (IAIG), l'Indemnité de soutien Pour Salaire Unique (IPSU), les Allocations Familiales (AF) et l'Indemnité Complémentaire d'Allocation Familiale (ICAF).

En septembre 2016, le marché du travail comptait une population active de 12.1 millions de personnes (moins du tiers de la population totale) dont 2.4 millions de femmes. La population occupée est estimée à 10.9 millions de personnes, dont 1.9 millions de femmes, soit 17.6% de la population occupée totale. Avec 1.3 million de personnes en quête d'emploi, le chômage frappe 10.5 % de la population active, affectant 8.1 % des hommes, 20 % des femmes et 26.7 % des 16-24 ans.

Malgré les programmes de relance économique et les différents dispositifs de soutien à l'emploi, l'offre de travail reste insuffisante. En matière de relation de travail, la pratique révèle la méconnaissance du salarié comme de l'employeur des règles juridiques en vigueur. La relation contractuelle est largement favorable à l'employeur. Sachant que la majorité des recrutements se fait sous Contrats à Durée Déterminée (CDD), l'emploi s'avère précaire, d'autant que les recours éventuels à l'inspection du travail en cas de conflit aboutissent rarement.

2. Le marché du travail en Algérie⁶

Le marché du travail algérien est caractérisé par plusieurs aspects de natures différentes qui n'ont pas été sans conséquences sur l'évolution des politiques d'emploi.

Le chômage touche particulièrement les primo-demandeurs d'emploi avec niveau faible ou sans qualification.

Dans une économie, le marché du travail revêt une importance fondamentale, car c'est lui qui permet d'affecter le capital humain aux employeurs. La difficulté de l'insertion dans le monde du travail témoigne du fait que les politiques conduites dans ce domaine n'ont pas produit les résultats qui en étaient attendus malgré les moyens croissants mobilisés par les pouvoirs publics.

2.1. Le chômage en Algérie

Le chômage est le ralentissement de la capacité de création d'emploi, est une des caractéristiques de l'économie et de la société algérienne actuellement, selon la définition du bureau international du travail : « un chômeur est toute personne sans emploi, salariée ou non,

⁶ABDOU Semar, www.Algerie-focus.com,01/03/2013,à 11 :05h, p : 15.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

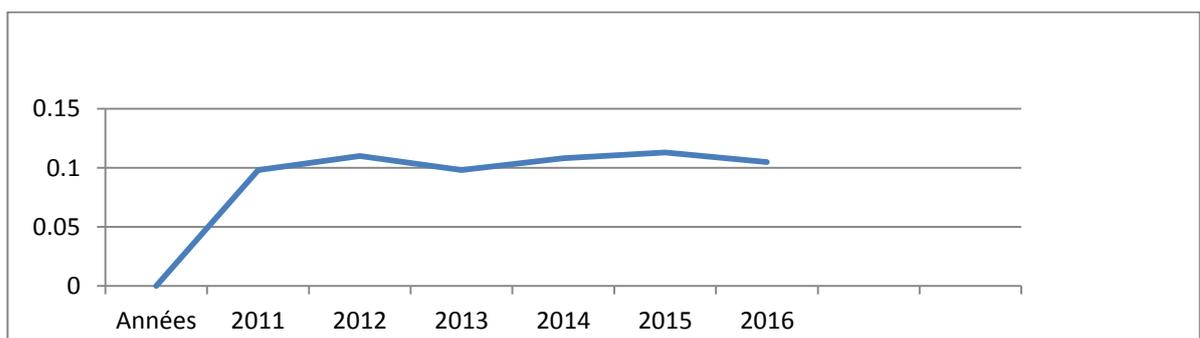
à temps plein ou partiel, qui de plus est disponible et à la recherche d'emploi »⁷. Donc cette définition exclue ceux qui exercent de petites activités de subsistance.

L'Algérie présente un terreau favorable au développement de l'entrepreneuriat social pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Selon la définition donnée par l'OCDE⁸, l'entrepreneuriat social est compris comme, « toute activité d'intérêt général, organisé à partir d'une démarche entrepreneuriat social et n'ayant pas comme raison principale la maximisation du profit mais la satisfaction de certain objectifs économique et sociaux,... ».

Selon le chef de la mission du FMI en Algérie, « Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié à l'occasion de la tenue de l'assemblée annuelle prévue en 2015 à Washington, le Fonds Monétaire International dresse un bilan négatif de l'emploi en Algérie. L'institution prévoit en effet un taux chômage de 9,8% en 2013 puis remonte à 10,8% en 2014 selon les statistiques du FMI qui prévoit également un taux de 11,3% pour l'année 2015 »⁹.

Tableau N° 06, et figure N° 03 : Evolution du taux de chômage en Algérie

| Années | Taux de chômage |
|--------|-----------------|
| 2011 | 09,80% |
| 2012 | 11,00% |
| 2013 | 09,80% |
| 2014 | 10,80% |
| 2015 | 11,30% |
| 2016 | 10,50% |



Source : compilation des données du FMI¹⁰

Mais si l'on regarde avec davantage de précision, on s'aperçoit vite que ce faible taux de chômage cache une autre réalité : un large secteur informel est constitué de travailleurs

⁷ Document du bureau international de travail.

⁸ In A. BARTHELEMY & R. SLITINE, « entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », édition : Vuibert, avril 2001, p.15.

⁹ Rapport sur les perspectives économiques mondiales FMI 2014.

¹⁰ http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/le-taux-de-chomage-atteindra-11-3-en-2015-en-algerie-07-10-2014-171767_290.php du 22/08/2016

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

précaires souvent illégaux, créant ainsi une économie parallèle. Le secteur formel ne représente en Algérie que 52% de la population active.

Ce qui apparaît comme une baisse du taux de chômage en Algérie peut résulter d'une manière arrangeante de le comptabiliser. Croissance économique n'est pas suffisante pour générer des emplois durables. Cette croissance est principalement poussée par les dépenses publiques qui n'ont pas de réel impact sur le marché du travail. Ils soulignent également que la baisse du taux de chômage s'est, par contre, traduite par une augmentation du nombre d'emplois dans l'économie informelle. Ils ont également reconnu la faiblesse du taux global d'activité que le taux d'activité des femmes réduit encore. La formation professionnelle n'apparaît pas non plus attrayante¹¹.

2.1.1. Les causes du chômage¹²

Ils se décomposent, en deux parties : les causes directes et les causes indirectes, nous allons les résumés comme suit :

2.1.1.1. Les causes directes

Se résumant par les cas suivants :

- La fin des contrats : leurs explications sont dans la durée déterminée et limitée sous forme d'un contrat entre l'employé et l'employeur ;
- La fin des chantiers : qui est déterminé par la clôture des projets d'investissements. (Incluant le départ d'un nombre de personnel travaillant).
- La cessation d'activité des entreprises :

Les licenciements: ils s'agissent de l'ensemble des licenciements collectifs ou individuels causé par les conséquences du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S) imposé par le fonds monétaire international (F.M.I) en 1994 qui force les entreprises à la fermeture. À souligner qu'il existe aussi des raisons volontaires qui sont des facteurs déterminants du chômage qui est la démission, faites suite à la dégradation des conditions sociales des travailleurs dans leurs emplois.

2.1.1.2. Les causes indirectes

▪ Les causes structurelles

Qui se résumant par :

- Le manque du dynamisme du secteur productif existant ;

¹¹Saïb Musette M. (2014), *Cread, les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie*, ETF.

¹² GILBERT Blardone, *la vaincre le chômage*, Edition l'épargne, Paris1987, pp : 471-475.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

- Le ralentissement, et même dans beaucoup de cas l'arrêt des investissements productifs ;
- L'inadéquation formation-emploi.

▪ **Les causes conjoncturelles**¹³

Parmi les causes conjoncturelles, on trouve :

• **L'évolution de la population et la féminisation des emplois :**

L'explosion démographique des ménages a augmenté l'offre de travail, ainsi que l'augmentation des postes occupés par les femmes. Tout cela a causé automatiquement le taux de chômage et notamment le sexe masculin qui trouve des difficultés pour être embauché. Car la plus part d'employeurs préfèrent recruter des femmes à la place des hommes, car les femmes travaillent avec n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. Contrairement aux hommes qui négocient leurs conditions de travail ainsi que leurs salaires.

• **Le rôle du progrès technique :**

L'évolution de la science a affecté directement l'évolution de l'utilisation de la machine à la place de l'homme dans la réalisation d'un travail. Ce qui résulte des licenciements et notamment l'augmentation du taux de chômage chez les ménages.

• **Les rigidités à la baisse des salaires :**

L'essai de la création de poste de travail supplémentaires en réduisant le temps du travail et notamment les rémunérations qui sont parfois figées, qui recouvrant plus les besoins de la vie quotidienne. C'est-à-dire que les salaires sont bas par rapport au coût de la vie, alors les ménages sont démotivés et n'ont aucune volonté, et automatiquement n'ait une méfiance pour ces postes de travail.

2.1.2. Les différents types de chômage¹⁴

Ils sont au nombre de six, nous allons les présenter brièvement ci-dessous :

▪ **Le chômage conjoncturel**

Chômage résultant d'un retentissement de l'activité économique. C'est-à-dire il est provisoire en attendant que le marché s'active et la concurrence sera le seul déterminant.

▪ **Le chômage structurel**

Chômage lié aux déséquilibres structurels de l'économie (déséquilibres régionaux, inadaptations, déclin d'activités traditionnelles etc...). Ce type de chômage peut toucher uniquement un domaine d'activité dans une région particulière.

▪ **Le chômage saisonnier**

¹³STIGLITZ JE et autres, principes d'économie moderne, 3eme Edition de Boeck, 2007, pp : 471-475.

¹⁴GILBERT Blardone, la vaincre le chômage, Edition l'épargne, Paris1987, pp: 476-477.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Apparait lorsque l'activité du salarié change avec les saisons. Tel que la récolte des raisins qui se pratique uniquement à l'été, et puis l'activité s'arrête, automatiquement, les ouvriers se mettent au chômage à nouveau.

▪ Le chômage technique

Inactivité forcée des salariés décidée par le chef d'entreprise pour réduire la production lorsque la conjoncture est mauvaise. C'est-à-dire que lorsque la vente du produit de l'entreprise baisse sur le marché à cause de l'offre dépassant la demande, l'employeur prend ses précautions donc il met quelques ouvriers en chômage.

▪ Le chômage fractionnel

En situation de plein-emploi, chômage d'adaptation lié à la période entre deux emplois, c'est le temps écoulé entre l'arrêt du premier emploi et l'embauche au deuxième emploi.

▪ Le chômage technologique

Apparait comme la conséquence de la substitution du facteur capital au facteur travail dans le processus de production. En d'autre terme, la machine remplace l'homme depuis l'évolution des technologies et les machinismes. Donc c'est la menace du progrès technologique sur la ressource humaine qui risque d'être remplacé par la machine qui coute moins chère et qui produit plus.

II. L'insertion professionnelle en Algérie¹⁵

Le gouvernement algérien espère à travers la nouvelle politique d'insertion de faciliter l'entrée des diplômés de l'enseignement supérieur dans la vie active et réduire la durée et le taux du chômage, on notant que les politiques d'insertion s'inscrivent dans une double filiation. D'une part, elles sont issues du champ de l'action sociale (confrontées à la lutte contre la pauvreté). D'autre part, les politiques d'insertion sont issus de politiques de l'emploi (traitement du chômage), ce qui rend cette mission plus lourde et plus difficile, mais la réalité est très différente. L'absence de la clarté dans l'analyse des problèmes de société comme le chômage est un cauchemar qui menace les politiques algériennes de l'emploi.

1. Les causes de l'introduction du DAIP¹⁶

¹⁵1 Décret exécutif n° 08-126 du 13 Rabie Ethani, portant à la création de l'emploi.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Le DAIP se veut un palliatif aux insuffisances des politiques d'emplois mises en œuvre par les pouvoirs publics et aux certaines contraintes de l'environnement socio-économique, nous pouvons évoquer essentiellement :

- La prépondérance du traitement social du chômage.
- L'absence d'un réseau de collecte d'informations continu et fiable sur le marché du travail.
- La persistance de la rigidité de l'environnement administratif et financier qui constitue un obstacle à l'investissement.
- L'ampleur sans cesse grandissante de l'économie informelle.
- La persistance du facteur socioculturel lié à la période de l'économie administrée et caractérisé par tendance du recours au salariat comme seule possibilité d'emploi.
- La faible mobilité géographique et professionnelle de la main d'œuvre.

2. Présentation du nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes est régi par les dispositions du décret exécutif N°08-126 du 13 Rabie Ethani 1429 correspondant au Avril 2014¹⁷. La gestion, le suivi, l'évaluation et le contrôle du dispositif sont assurés par l'ANEM en relation avec la direction de l'emploi de la wilaya.

En objectifs globaux et à horizon 2014, il est prévu la création annuelle de plus de 450000 emplois et une baisse du taux de chômage à moins de 9%¹⁸.

2.1. Les objectifs du dispositif¹⁹

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, ainsi que des programmes de formation-emploi et recrutement.
- Ouvrir des portes du monde de travail à tous les jeunes sans discrimination à commencer par les diplômés des universités, les détenteurs de diplômes de la formation professionnelle, et même les jeunes sans formation ni qualification.

L'évaluation de l'expérience en matière de programmes publics d'emploi, mis en œuvre depuis les années 90 a permis de relever des insuffisances. Ce dernier, vise à

¹⁶Décret exécutif n° 08-126 du 13 Rabie Ethani 1429 correspondant au 19 avril 2008, portant à la création de l'emploi.

¹⁷Rabie Ethani, op cit.

¹⁸LAOUARARI Hacene, « Des formations pour quels emplois : regard croises université entreprise » in colloque, Problématique de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur en Algérie, université Mentouri Constantine, 2 et 3 juin 2010.

¹⁹FEROUKHI Djamel, Op Cit, p: 27.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

enclencher une dynamique de création d'emploi, par la mise à la disposition des entreprises publiques, privées, des institutions et administrations publiques, des jeunes primo-demandeurs d'emploi totalement pris en charge financièrement par l'Etat.

3. Les acteurs de l'insertion professionnelle²⁰

Le déroulement de l'insertion professionnelle est le résultat de l'évolution d'une combinaison de facteurs relatifs aux individus et à l'environnement dans lequel ils agissent.

3.1. L'université²¹

Une des missions fondamentales dévolue à l'université est de transmettre le savoir à tous. Cette conception universaliste, induisant une organisation cloisonnée du savoir en discipline et entre les filières générales ou fondamentales, le contenu est défini grâce à un référentiel scientifique sans confrontation avec les milieux professionnels.

La vocation de l'enseignement universitaire est de préparer à l'ensemble de la vie active et non au seul premier emploi, ce qui doit conduire à ne pas privilégier la seule prise en compte des besoins immédiats des entreprises, sachant la rapidité d'évolution des métiers. Mais malheureusement nous constatons que la définition des formations de l'université est principalement commandée par la seule éducative.

3.2. Les jeunes diplômés

La majorité des jeunes ont une vision étroite sur les attentes du marché de l'emploi et des recruteurs, et considèrent que la notoriété ou la nature du diplôme obtenu constitue un facteur déterminant du recrutement alors que toute indique que les employeurs sont surtout sensible à la motivation, aux stages et expérience professionnelle, à la connaissance du secteur d'activité et à l'opérationnalité immédiate.

Les jeunes sont également ignorants sur les techniques de mise en valeur de leur potentiel et sont totalement désarmés et non préparés à confronter la réalité d'un processus d'embauche, allant de la candidature à l'entretien désélection.

²⁰ LAOUARARI Hacene, « Des formations pour quels emplois : regard croises université Entreprise », in colloque, Problématique de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur en Algérie, université Mentouri Constantine, 2 et 3 juin 2010.

²¹ Décret exécutif N°08-126 du RabieEthani 1429 correspondant au 19 Avril 2008 portant du Dispositif DAIP.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

3.3. Les entreprises²²

Les entreprises interviennent par leurs pratiques de recrutement et leurs politiques de formation. Les besoins de ces entreprises dépendent de leurs tailles et de la nature de leurs activités.

En exception dans les pays plus riches, on recense l'intervention des institutions internationales, et les organisations non gouvernementales (ONG), qui se résument par des stages à l'étranger ou par des programmes privés de formation d'aide internationale ce qui est important pour les pays en développement. Concernant la durée du processus d'insertion professionnelle, il est varié d'un pays à un autre selon les périodes et les populations visées.

3.4. L'Etat

L'Etat contribue à l'insertion par le social ; matérielle (contacts avec les employeurs, petits contrats, rémunération, soutien dans les démarches administratives, inscription à l'ANPE, droit à la couverture sociale) que morale (remise en confiance des plus fragiles, appui psychologique et éviter l'implosion sociale) et l'insertion par l'économique (création d'emplois par les projets de grands travaux publics).

3.5. Les collectivités locales

Les collectivités locales ne sont en fait qu'un espace administratif déconcentré, fortement tributaire des budgets de l'état et souvent mal utilisés.

Elles semblent être totalement déconnectées des enjeux économiques et de développement du pays. Les collectivités locales, de par la composante de leurs ressources humaines, sont incapables de penser un plan de développement de leurs potentialités économiques ou d'intégrer une stratégie de complémentarité économique régionale.

²²VERNIERE M, Ajustement, Education, Emploi, Edition Economica, Paris, 1995, pp : 228,229.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Section 03 : Les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage en Algérie

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sous toutes ses formes, y compris les programmes d'aide à l'emploi, était évalué à environ 12 millions de personnes¹. En outre l'Algérie a mis en œuvre des projets de développement durable dans les zones rurales en coopération avec des organisations internationales : la plupart des initiatives ont été réalisées par le secteur des forêts (organisé en Direction Générale, auprès du ministère de l'agriculture), le hauts commissariat au développement de la steppe et des zones sahariennes.

1. Politique de réduction de la pauvreté en Algérie

La lutte contre la pauvreté en Algérie s'est traduite par des politiques qui touchent la solidarité nationale, le filet social, les contrats de pré-emploi, le développement communautaire, les politiques de logement et les projets pilotes.

1.1. Activités de solidarité nationale

Le but du ministère de solidarité nationale consiste à réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté et l'exclusion. Plusieurs aides ont été accordées notamment :

- Une aide au secteur de l'éducation nationale à propos des cantines scolaires ;
- Une aide destinée au logement sous forme de participation financière pour la construction de logements évolutifs. Jusqu'au 30 septembre 2013, 5606 logements ont été financés, surtout en zone rurale.
- Une aide pour créer des postes d'emplois destinés aux jeunes chômeurs appartenant aux catégories sociales vulnérables, ce qui a permis de créer 2201 petites entreprises.
- Une aide destinée aux catégories faibles (personnes âgées et handicapées) pour une prise en charge totale relative aux soins et hébergement. L'aide a touché les médicaments, puisque 32195 cartes ont été distribuées aux personnes concernées leur permettant de bénéficier de médicaments à titre gratuit. Enfin une opération de ramassage de pièces monétaires au sein des écoles a permis d'acheter 1650 chauffages et 180 climatiseurs destinés aux écoles de 39 wilayas considérées pauvres.

1.2. Filet Social²

La libéralisation des prix des biens de large consommation, s'est répercutée négativement sur le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, ce qui a poussé l'état à instaurer un dispositif de « filet social » en 1991.

¹Banque mondiale, « Note stratégique de protection sociale », version préliminaire, octobre 2014

²CNES, « Projet de Rapport Nationale sur le Développement Humain, PRNDH », Novembre 2013.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Ce filet social est constitué d'une Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et d'une allocation d'Activité d'Intérêt Général (AIG). Il faut noter, à ce stade, qu'une Agence de Développement Social (ADS) a été créée en juin 1996, placée sous l'autorité du chef du gouvernement et dont le suivi opérationnel des activités est assuré par le ministre chargé de l'emploi.

Cette agence a pour mission de promouvoir, sélectionner et financer les actions et interventions en faveur des populations les plus démunies et du développement communautaire, les projets de travaux ou de services d'intérêt économique et social, notamment ceux comportant une haute intensité de main-d'œuvre de nature à promouvoir l'emploi ainsi que le développement des micro-entreprises. L'ADS gère des programmes de protection sociale des personnes âgées et handicapées, dans le cadre du Filet Social (FS), d'Activités d'Intérêt Général (AIG) sur les chantiers communaux destinés aux familles sans revenus, des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO) destinés aux chômeurs des régions démunies³. Les programmes en question s'attaquent aux causes de la pauvreté et sont orientés vers trois directions à savoir⁴ :

- Les traitements économiques et sociaux du chômage ;
- L'assistance de catégories particulières telles les personnes isolées ou chefs de famille sans revenu et inaptes au travail ;
- Les actions participatives de développement en direction des communautés et groupements défavorisés pour lesquels des programmes de rattrapage en matière d'équipements collectifs sont financées avec la participation des bénéficiaires.

1.2.1. Allocation Forfaitaire de Solidarité (A.F.S)

C'est une allocation qui est attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans, vulnérables, handicapées ou inaptes au travail. Le montant de cette allocation a été fixé à 900 DA par mois, majoré de 120 DA par mois et par personne à charge avec un maximum de trois personnes. Il faut noter que ce montant se situe en deçà du seuil de pauvreté alimentaire exprimé en dinars défini dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie, qui couvre largement les besoins en biens alimentaires (estimés à 741 DA par personne et par mois).

1.2.2. Indemnité d'Activité d'Intérêt Général (IAIG)

Elle est allouée aux chefs de famille sans revenus et aptes au travail en contre partie de leur participation à un chantier d'intérêt général. Son montant est de 2800 DA par mois.

³CNES, PRNDH, 1998, Op.cit. .

⁴M.M. Ameziane, « L'expérience de l'ADS en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », in conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », Alger, Octobre 2000.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

1.2.3. Contrats de pré-emplois

L'importance des chômeurs universitaires a poussé les autorités à prendre cette catégorie en considération en introduisant des contrats de pré – emplois à partir de 1998.

Ces contrats touchent les diplômés universitaires et les stagiaires des centres de formation professionnelle qui ont un diplôme de technicien supérieur, leur permettant d'acquérir une professionnelle pratique et surtout une connaissance du milieu de l'entreprise et de l'administration. La rémunération des bénéficiaires de ce dispositif est 4500 DA par mois pour les techniciens supérieurs et 6000 DA/mois pour les universitaires.

Ces politiques ne peuvent pas toutes seules contribuer à la réduction de la pauvreté. D'autres programmes sont développés en direction des populations les plus défavorisées. Il s'agit en l'occurrence, de projets de développement communautaire, à caractère participatif, qui visent à créer des activités génératrices d'emplois et de revenus par la réalisation de projets en vue de doter ces catégories de services sociaux et d'infrastructures de base, de manière à améliorer leurs conditions d'habitat et de vie.

1.2.4. The Participatory Community Service Scheme (PCSS)⁵

C'est un projet de développement communautaire, à caractère participatif. Sa réalisation est faite à travers une équipe multidisciplinaire ayant pour but de réduire la pauvreté dans une zone bien définie. Son programme comporte quatre modules : santé et hygiène, droits sociaux, éducation et sport et activités culturelles. Son avantage se situe dans le fait qu'il peut réduire au minimum le coût de réalisation des projets de réduction de la pauvreté.

Le projet commence par un diagnostic basé sur une étude économique et sociale qui permettra la création d'une unité en respectant les quatre étapes suivantes :

- **Etape 1** : La première étude ciblant la population voit le jour en 1991 (volume de la famille, emploi, revenu, épargne).
- **Etape 2** : Le wali instaure une commission d'études composée des représentants de la population locale et des représentants des ministères impliqués (travail et affaires sociales, santé et population, jeunesse et sport).
- **Etape 3** : Le rapport est finalisé et les critères d'acceptabilité approuvés.
- **Etape 4** : La structure d'unité (ressources humaines et logistiques) et les rendez-vous sont établis. L'unité sera dirigée par des spécialistes volontaires couvrant les domaines requis

⁵Benhabib A. & Ziani T, Op.cit. .

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

(santé et hygiène, éducation, droits sociaux, activités sportives et culturelles). Les participants dans l'unité doivent remplir les conditions suivantes :

- Une qualification et un planning de travail acceptable.
- Avoir pratiqué cette tâche auparavant et s'intéresser aux services de la communauté.
- Accepter de travailler dans un groupe.
- Etre rigoureux dans son travail.

▪ Domaines d'intervention

L'intervention se fait dans les domaines suivants :

- Santé et hygiène, dirigées par un docteur et un technicien ;
- Psychologie dirigée par un psychologue et un éducateur ;
- Education dirigée par un enseignant.
- Sport et culture dirigés par un enseignant et un éducateur de sport.

▪ L'organisation⁶

Les différentes tâches multidisciplinaires nécessitent un comité de coordination, qui doit assurer les fonctions suivantes :

- Choisir un local pour PCSS ;
- Mobiliser et organiser les comités locaux ;
- Sélectionner le personnel qui dirigera les PCSS ;
- Etablir les relations avec les services et les institutions ;

La conduite de l'ensemble de ces dispositifs est évidemment la mise en place d'un cadre institutionnel approprié régi par des règles et des procédures opérationnelles.

Une utilisation judicieuse des ressources de l'état d'un côté, et un bon ciblage de la population pauvre de l'autre, permet d'avoir une plus grande efficacité dans les actions de lutte contre la pauvreté.

1.2.5. Politique de logement

L'Etat a consacré une aide pour les familles à bas revenu à travers la création de la CNL (Caisse Nationale de Logement), et une aide financière de 16 milliards DA en 1998 pour FONAL (Caisse Nationale d'Aide pour le Logement). Une autre méthode consiste à donner des lots de terrain à des prix symboliques pour les familles concernées. Les zones rurales, bénéficient, chaque année, d'une aide destinée à 400 000 familles pour le logement rural. La valeur de cette aide est fixée à 200 000 DA pour bâtir une nouvelle maison, et 120 000 DA pour modifier, voire agrandir un logement existant déjà.

⁶ Wwww. La finance pour tous .com.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Un programme quinquennal est basé sur deux axes⁷ :

- Une participation communautaire basée sur les ressources locales et une prise de décision en partenariat avec la communauté locale.
- Une proximité d'action qui comprend toutes les actions inhérentes aux PCSS (the participatory community service schème),

Le succès de ce programme dépend de l'efficacité commune de trois acteurs :

Autorités locales, société civile (associations publiques et privées), bénéficiaires.

L'objectif du programme est le logement et le développement en ce qui concerne les utilités (eau potable, eaux usées, électricité et gaz). Le coût du programme est estimé à environ 300 billions DA équivalant à 4.28 billions \$US qui sont partagés entre l'état (pour les bénéficiaires qui n'ont pas de revenus), des crédits des institutions financières et une contribution des bénéficiaires suivant leurs revenus. Le programme créé a aussi 1 million de postes de travail.

2. Les politiques de lutte contre le chômage en Algérie

Des programmes d'insertion sociale et professionnelle sont appliqués à travers des politiques mises en place par l'Etat pour lutter contre la pauvreté, nous allons les présenter brièvement ci-dessous :

2.1. Le programme d'insertion sociale

Les pouvoirs publics en Algérie, ont mis en place un système de protection sociale et de solidarité nationale destiné aux couches sociales les plus défavorisées à savoir l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et l'indemnité aux personnes insérées dans le Dispositif d'Activité d'Intérêt Général (DAIG), ainsi, que l'extension de l'allocation AFS aux personnes infirmes, incurables et aveugles, tout en fixant les modalités d'octroi de la carte d'handicapé et les catégories qui bénéficient du dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS).

2.2. Le programme d'insertion professionnelle

En Algérie, le microcrédit est un mécanisme impliquant trois acteurs, les structures de financement qui apportent une partie du financement et d'accompagnement ; les banques publiques qui financent l'autre part et le promoteur qui comble le reste. Comme la Prime d'Insertion Professionnelle (PID), et les trois structures (l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM) qui appuient l'entrepreneuriat.

⁷Benhabib A. & Ziani T., « The re-targeting of social expenditure in Alegria : The social safety nets, the Participatory community service schèmes and pilot communitarian projects», International Symposium "Poverty and Governance in the Middle East and North Africa region ", Sana'a, Yemen, August 2nd & 3rd 2001.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

2.2.1. La Prime d'Insertion Professionnelle (PID)

La PID lancée en 2008, en remplacement du dispositif des Contrats de Pré-Emploi CPE lancée en 1998 qui permet aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs et sortant des instituts nationaux de formation de s'insérer auprès d'employeurs des secteurs publics et privés pour une période initiale de 12 mois renouvelable une seule fois pour une durée de 06 mois dans le secteur économique et 12 mois dans le secteur administratif, à la demande de l'employeur.

2.2.2. Les dispositifs spécifiques de l'Etat

Ils sont au nombre de trois :

2.2.2.1. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)⁸

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ) a été créée en 1996. Le dispositif de création de micro-entreprise, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est destiné aux jeunes chômeurs qualifiés (âgés de 19 à 35 ans), ce programme consiste à fournir un certain nombre d'incitations à même de favoriser l'entrepreneuriat et la réalisation d'investissements : bonification du taux d'intérêt bancaire, crédit sans intérêt, création d'un fonds garantie, accompagnement du jeunes investisseur, octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux.

Les réticences, souvent en décalage avec la politique gouvernementale, des banques à financer ces projets et les difficultés d'obtention de locaux professionnels sont les deux principaux facteurs bloquants du développement de ces micro-entreprises. Les mécanismes de fonctionnement de ce dispositif ont été revus à la lumière notamment, des décisions du conseil interministériel du 06/07/2008, des décisions du conseil des ministères du 22/02/2001 et de la convention tripartite du 20/03/2011, liant le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs (FCMGR/CJP), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes et la banque. A cet effet, le montant de l'investissement réalisé dans le cadre de ce dispositif est fixé au maximum de dix (10) millions de dinars. Il s'articule autour de deux (02) niveaux de financement comme suit :

Niveau 1 : investissement inférieur ou égal à 5 000 000,00DA

- Apport personnel : 1%
- Prêt sans intérêt : 29% (prêt non rémunéré)
- Crédit bancaire : 70% (au maximum).

⁸ www.ANSEJ.dz

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Niveau 2 : investissement supérieur à 5 000 000,00DA et inférieur ou égal à 10 000 000,00DA :

- Apport personnel : 2%.
- Prêt sans intérêt : 28% (prêt non rémunéré).
- Crédit bancaire : 70% (au maximum).

Le dispositif offre un certain nombre d'avantages notamment, les accompagnements facilitateurs et accélérant la création de micro-entreprise, l'assouplissement des procédures administratives nécessaire, la bonification des taux d'intérêt à 100%, l'exonération des charges fiscales et parafiscales et surtout le prolongement de la durée du crédit bancaire qui ne saurait être inférieure à huit (08) ans dont trois (03) ans de différé de remboursement du principal.

Il est à noter que les activités non sédentaires telles que (taxi, transport de marchandises, transport de voyageurs, collecte de lait, activités spécifiques aux véhicules ateliers) ne sont pas concernées par l'exigence d'un local commerciale et ne peuvent bénéficier du prêt supplémentaire relatif à la location. Cependant, cette micro-entreprise sous la forme juridique personne morale (SARL, EURL, SNC....).

Pour ce qui concerne le délai de traitement des dossiers au niveau de la banque, ce dernier est fixé à 02 mois au maximum à compter de la date de dépôt du dossier, tandis que la durée de validité de l'accord bancaire est fixée à une année, renouvelable, à compter de la date de sa notification. Dans le cas d'un refus, l'ANSEJ peut examiner l'opportunité de représenter la demande de crédit, après la levée des réserves émises par la banque, dans un délai qui ne saurait dépasser 15 jours.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Tableau N° 07 : Evolution des réalisations ANSEJ

| Rubriques | Dossier déposés | | | Dossiers validés | | | Dossiers financés | | | Emplois générés | | | Dossier en instances | | |
|--------------------|-----------------|-------------|-------------|------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|----------------------|-------------|-------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Années | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Industrie | 510 | 498 | 228 | 355 | 553 | 231 | 407 | 333 | 267 | 1247 | 1014 | 804 | - | 78 | 134 |
| BTPH | 854 | 780 | 343 | 292 | 837 | 365 | 691 | 589 | 444 | 1909 | 1617 | 1268 | - | 90 | 167 |
| Agriculture | 627 | 502 | 192 | 375 | 588 | 103 | 335 | 293 | 238 | 826 | 737 | 667 | - | 70 | 206 |
| Service | 1047 | 999 | 341 | 860 | 932 | 321 | 851 | 628 | 477 | 1841 | 1393 | 1247 | - | 125 | 186 |
| Artisanat | 97 | 110 | 58 | 118 | 99 | 54 | 199 | 96 | 54 | 588 | 258 | 153 | - | 25 | 32 |
| Commerce | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 3135 | 2889 | 1162 | 2400 | 3009 | 1074 | 2483 | 1939 | 1480 | 6411 | 5019 | 4139 | - | 388 | 725 |

Source : www. l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.dz (2013, 2014, 2015).

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Constat :

La lecture du tableau ci-dessus indique que la cote part la plus important est allouée au secteur des services et le BTPH, le financement des autres secteurs d'activités est faible d'un côté, et de l'autre, on remarque une baisse successive du nombre de dossiers financés durant les deux exercices 2014 et 2015. Cette baisse a pour conséquence la diminution du nombre d'emplois créés qui va avoir une incidence négative sur l'économie de la région. La situation financière de l'Algérie ou les banques et l'Etat manquent cruellement de ressources des emplois en prend un sérieux coup d'arrêt. Et ce, n'est guère de bon augure pour l'économie. C'est une très mauvaise nouvelle pour les jeunes chômeurs de région. Ces derniers ne peuvent plus compter sur l'ANSEJ pour financer leurs projets professionnels. Et pour cause, l'ANSEJ n'accordera plus de crédits pour des projets entrant dans le cadre de 64 activités gelées.

Cette situation inédite signifie indirectement que les activités de l'ANSEJ se retrouvent paralysées. Telle que le transport de voyageurs, la transformation de plastique, le hammam, le coiffeur, le plombier ambulancier, le mécanicien et l'agence de publicité,... Toutes ces activités et bien d'autres encore ont été arrêtées et le dossier des jeunes promoteurs en quête de financement ont été rejetés.

2.2.2.2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La CNAC a été instituée en vertu du décret législatif N°94-11, dans ce cadre, l'administration et la gestion du régime d'assurance chômage en Algérie est confié, à travers le décret exécutif N°94-188 du 6 juillet 1994 à la caisse nationale d'assurance chômage est la pièce centrale du « dispositif de protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi pour raison économique⁹ ».

Après l'indemnisation des travailleurs ayant perdu involontairement leurs postes d'emplois, et ce, suite au licenciement massif lors de la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel (PAS), les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place le dispositif CNAC en vue de stimuler la création des petites et moyennes entreprises, ainsi la lutte contre le chômage, l'objectif de ce dispositif est d'assurer la couverture sociale et médicale. Elle accompagne également les allocataires dans leur recherche d'emploi par des programmes :

- La formation-reconversion pour élargir leur domaine de compétence et élever leur niveau de professionnalisme, à travers des institutions de formation.

⁹<http://www.cnac.dz/>.Le 12/03/2016, à 20:45h, p: 1.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

- Une aide organisée et spécifique à la recherche d'emploi, à travers les Centres de Recherche d'Emploi (CRE).
- Une aide organisée et spécifique à la création d'un travail indépendant, à travers les Centres d'Aide au Travail Indépendant (CATI).

Le régime d'assurance sociale qu'assure la CNAC s'articule autour de trois missions principales à savoir :

- La gestion des prestations du régime d'assurance chômage : le décret législatif 94-11 du 26/05/1994, fixe un certain nombre de conditions pour prétendre au bénéfice de l'assurance chômage.
- La mise en œuvre de mécanisme en faveur de la réinsertion des allocations : depuis 1998, la CNAC a entamé son redéploiement pour la réinsertion professionnelle des bénéficiaires au régime d'assurance chômage à l'aide d'un dispositif. Cette mesure consiste à l'utilisation des techniques de soutien et de recherche active d'emplois, destinée aux personnes désireuses de se réinsérer dans le monde de travail. Les primo-demandeurs, notamment, les jeunes diplômés et universitaires. La CNAC, a mis sur pieds une relation de partenariat avec le Centre National Professionnelle CNP, et ce, en vue de permettre à ses allocations de bénéficier d'une formation.

L'aide aux entreprises en difficultés : une décision a été prise par la CNAC de lancer l'aide aux entreprises en difficultés, et ce, afin d'éviter le recours à la dissolution.

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes. En fin juin 2010, les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée. Les aménagements de ce dispositif ont porté sur¹⁰ :

- La réduction des délais d'inscription à l'ANEM, (01) mois au lieu de (06) mois ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de (05) MDA à (10) MDA.
- L'accès au dispositif de 30 ans (au lieu et place de 35 ans) jusqu'à 50 ans ;

la Caisse Nationale d'Assurance Chômage se mobilise et se prépare dans la perspective d'offrir à tout porteur de projet un espace adéquat pour l'accomplissement tant professionnel que social en adéquation avec le nouvel ancrage juridique régissant le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à

¹⁰ www.CNAC.dz

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

50 ans. Les investissements à réaliser dans ce cadre repose exclusivement sur un mode financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC.

De ce fait, le montant maximal de financement des projets CNAC est de 10 millions de dinars¹¹ et la structure de financement est triangulaire, puis sur deux niveaux comme l'ANSEJ. Afin de voir l'impact du dispositif CNAC sur la lutte contre le chômage et la précarité en Algérie.

¹¹ <http://www.cnac.dz/>.Le 12/03/2016, p: 1.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Tableau N° 08: Evolution des réalisations CNAC :

| Rubrique | Dossier déposés | | | Dossier validés | | | Dossier financés | | | Emplois générés | | | Dossier en instances | | |
|--------------------|-----------------|------|------|-----------------|------|------|------------------|------|------|-----------------|------|------|----------------------|------|------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Années | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Industrie | 518 | 335 | 88 | 341 | 340 | 199 | 225 | 303 | 173 | 644 | 960 | 587 | 01 | 02 | 03 |
| BTPH | 273 | 222 | 68 | 228 | 179 | 134 | 168 | 256 | 131 | 530 | 875 | 455 | 00 | 01 | 01 |
| Agriculture | 332 | 283 | 120 | 129 | 190 | 168 | 104 | 133 | 122 | 177 | 262 | 239 | 00 | 02 | 10 |
| Service | 515 | 500 | 173 | 716 | 338 | 254 | 1544 | 931 | 270 | 1740 | 1253 | 424 | 00 | 03 | 08 |
| Artisanat | 153 | 260 | 124 | 78 | 128 | 136 | 75 | 147 | 206 | 221 | 473 | 708 | 00 | 02 | 05 |
| Commerce | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 1791 | 1600 | 573 | 1492 | 1175 | 891 | 2116 | 1770 | 902 | 3312 | 3823 | 2413 | 01 | 10 | 27 |

Source : www. CNAC de Tizi-Ouzou.dz (2013, 2014, 2015).

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Constat :

La lecture du tableau ci-dessus indique que la part la plus importante est allouée au secteur des services et l'artisanat, le financement des autres secteurs d'activités est faible d'un côté, et de l'autre, on remarque une légère augmentation en 2014 par rapport à l'année 2013 dans presque tous les secteurs d'activité sauf les services suivi d'une baisse du nombre de dossier financés en 2015. Cette baisse a pour conséquence la diminution des nombres d'emplois créés qui s'élève à 899 poste d'emploi (3312 en 2013 contre 2413 en 2015). Ce qui va avoir une incidence négative sur le marché de l'emploi de la région.

La diversité des dispositifs destinés à la résorption du chômage et à l'atténuation de la pauvreté lancé depuis deux décennies s'avèrent insuffisante, eu égard aux attentes non satisfaites. Par ailleurs le cumul d'emplois créés en 2013 par les deux dispositifs (l'ANSEJ et la CNAC) est de l'ordre de 9723 et celui de 2015 s'élève à 6552, c'est-à-dire une régression de l'ordre de 3171 poste. Un chiffre très loin des attentes attendues pour la résorption du chômage au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'assemblée populaire de la wilaya a décidé d'inscrire la problématique de l'emploi à l'ordre du jour de la session de juillet 2013, et ce, dans le but de cerner les besoins de la wilaya en la matière, les difficultés rencontrées par le secteur, et d'étudier les capacités de création d'emplois et les moyens adéquats pour faire face au chômage.

La commission d'investissement, développement local, équipement et emploi de Tizi-Ouzou, a lors de ses différentes réunions de travail, invité les acteurs concernés par le secteur, notamment la directrice de l'emploi ainsi que, les directeurs des différents dispositifs de l'emploi à savoir : le directeur de l'ANSEJ, le directeur de l'ANGEM et le directeur de la CNAC et les représentants du comité de validation du programme des 100 locaux par commune. Ces à travers ces rencontres que la commission est arrivée à dresser un état des lieux sur le secteur de l'emploi, caractérisé par ce qui suit :

Le secteur privé domaine la mise en pratique des dispositifs d'emploi, avec un taux de 69% des placements effectués durant l'année 2012. Ceci dénote un faible résultat dans le secteur économique public. Le dispositif ANSEJ enregistre une baisse considérable, due au gel du dépôt de la création de micro entreprise dans le secteur de transport. Malgré cela, ce dispositif finance plusieurs secteurs.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

2.2.2.3. L'Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM)¹²

Le retracement théorique de la situation réelle des institutions de microfinance est difficile en termes d'absorption de chômage vu qu'en Algérie il y a un manque flagrant d'information. Les travaux sur le rôle de la microfinance dans la dynamique entrepreneuriale sont encore en émergence, les données empiriques sur la microfinance sont rares voire inexistantes car très peu d'institutions de microfinance communiquent leurs données.

L'Agence National de Gestion de Micro-crédit (ANGEM) est un Outil de lutte contre la pauvreté, le microcrédit a permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus. Lancé pour la première fois en Algérie en 1999, le microcrédit la permis la création de plus de 16.000 activités dans différents secteurs.

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets. Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur l'expérience du micro crédit en Algérie. Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la microfinance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, créée par le décret exécutif N°04-14 du 22janvier 2004. L'objectif de l'ANGEM est de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

2.2.2.4. L'Agence de Développement Social (ADS)¹³

Le Dispositif d'Insertion Sociale des jeunes diplômés (DIS) développé par le ministère chargé de la solidarité nationale, est un instrument de lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes ; il est orienté vers un traitement social du chômage et est géré par l'Agence de Développement Social (ADS) créée en 1996 par le décret n°96-232 du 29 juin 1996, le paysage institutionnel de l'action sociale de l'état s'est vu renforcé par la création de l'Agence de Développement social, établissement publics spécifique, doté de la personnalité morale, placé sous l'autorité du chef du gouvernement et dont le suivi opérationnel des activités est exercé par le ministre chargé de l'Emploi et de la Solidarité nationale. Ses principales missions sont la promotion, la sélection et le financement par voie de subvention ou de tout autre moyen :

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies.

¹²www.ANGEM.com

¹³[Http //www.das.dz/](http://www.das.dz/)Le 10/04 /2016, p: 5.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

- De tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main-d'œuvre.
- De toute approche de proximité ciblant un réel éveil et développement communautaire.

▪ Missions de l'ADS :

Actuellement, l'Agence de Développement social gère et suit sept programmes sociaux avec un budget annuel d'environ 30 milliards de DA. Le filet social (Allocation Forfaitaire de Solidarité et Indemnité pour Activités d'Intérêt général) bénéficie, à lui seul, à plus de 800.000 personnes. Les autres programmes, représentant plusieurs dizaines de milliers d'emplois d'attente créés dans le cadre des dispositifs des Contrats de Prés-Emploi (CPE), Emploi Salariés d'Initiative Locale (ESIL) et des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO).

Enfin, le financement des projets de développement communautaire favorise de plus en plus l'émergence de la participation des citoyens à la prise en charge des activités sociales et économiques de leur communauté. La conception intégrée des politiques sociales et d'emploi a toujours été une spécificité des plans d'action de l'agence de développement social. Ses dispositifs sont conçus pour répondre aux quatre segments des politiques sociales directes et relevant de son domaine de compétence, à savoir :

- **La protection sociale** : s'adressant aux personnels en détresse sociale, notamment les jeunes handicapés ou sans emploi ; une réelle expression de solidarité entre générations.
- **L'adaptation sociale** : visant les personnes dont les comportements présentent des déviations par rapport à la norme (toxicomanie, alcoolisme...) ¹⁴.
- **L'intégration sociale** : qui cible les personnels ayant perdu les liens sociaux avec leur environnement, pour cause de capacités diminuées ou par manque d'opportunités offertes par leurs milieux de vie habituels.
- **La promotion sociale** : qui s'adresse à des personnes ayant les capacités d'améliorer leurs conditions de vie, mais qui sont freinées par des contraintes exogènes (environnement difficile, manque d'opportunités). Tous les dispositifs développés par l'Agence de Développement Social permettent aux jeunes en situation de précarité, de s'intégrer dans le tissu social et tendent vers l'objectif de faire évoluer l'action de soutien de l'état aux catégories défavorisées, du concept d'aide sociale à celui de développement social intégré

¹⁴ [Http //www.das.dz/](http://www.das.dz/).Le 10/04 /2016, p: 5.

Chapitre II : cadre légal sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

et durable. Cet objectif intègre pleinement l'élément essentiel de création de postes d'emploi pour les jeunes dans les meilleurs délais¹⁵.

2.2.2.5. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)¹⁶

L'agence nationale de l'emploi est un établissement public à caractère administratif institué par le décret exécutif n°90-259 du 8 septembre 1990, modifiant et complétant l'ordonnance du 17 juin 1971 portant organisation de l'Office Nationale de la Main d'œuvre (ONAMO) et changeant la dénomination de cet établissement. A la fin de l'année 2004, une loi relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi est promulguée en Algérie. Elle est instituée par le décret exécutif N°06-77 du 18 février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Emploi.

▪ Missions de l'ANEM :

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) a pour mission d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main d'œuvre et de garantir à tout demandeur et à toute entreprise un service de recrutement efficace et personnalisé. A ce titre, l'ANEM est chargée de :

- Mettre en place un système d'information permettant de renseigner de manière précise ; régulière et fiable sur les fluctuations du marché de l'emploi et de la main-d'œuvre ;
- Procéder à toute analyse et expertise en matière d'emploi et de main-d'œuvre ;
- Entreprendre toutes études et enquêtes liées à l'accomplissement de sa mission ;
- Développer et normaliser les instruments et outils permettant le développement de la fonction observation du marché de l'emploi ;
- Recueillir et mettre en relation l'offre et la demande de travail ;
- D'assumer l'accueil l'information, l'orientation et le placement des demandeurs d'emploi ;
- De procéder à la prospection et à la collecte d'offres d'emploi auprès des organismes employeurs ;
- D'organiser la compensation des offres et des demandes d'emploi au niveau national, régional et local ;
- De favoriser la mobilité géographique et professionnelle des demandeurs d'emploi¹⁷.

¹⁵Http //www.das.dz/.Le 10/04 /2016, p: 6

¹⁶BARBIER Jean-Paul, Op Cit, p : 98.

¹⁷ BARBIER Jean-Paul, Op Cit, p : 98.

Chapitre II : Cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie

Conclusion :

Ce chapitre avait pour rôle de relater les faits marquants du secteur de la microfinance, son articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les leçons que l'on peut tirer de cet état de lieux concourent à reconnaître les difficultés de la microfinance à améliorer véritablement et de façon durable les conditions de la majorité des populations. Malgré les nombreux points positifs énumérés, il est apparu nécessaire de les nuancer avec les études et observations empiriques des différents auteurs, afin de comprendre que la microfinance, notamment le microcrédit, ne constitue pas un outil suffisant pour répondre convenablement aux attentes énoncées.

Cette étude, permet ainsi de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les gens pauvres en matière d'insertion sociale et professionnelle et la manière dont ils tentent de s'insérer professionnellement et socialement.

Introduction :

Après un état des lieux sur la réglementation en vigueur par rapport à la pratique de la microfinance, aussi bien au niveau international que pour le cas de l'Algérie, et après avoir exposé une revue de la littérature autour de notre problématique et de nos hypothèses de recherche, ce chapitre a pour objet d'analyser empiriquement dans le contexte national, l'impact des caractéristiques d'efficacité du dispositif ANGEM comme moyens d'insertions social dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

D'une façon générale, ce chapitre s'attache à suivre le déroulement de notre recherche. Pour cela, nous préciserons d'abord nos choix épistémologiques, puis nous exposerons la constitution d'une base de données propre qui définira la relation entre les variables. Pour terminer, nous détaillerons et justifierons le recours aux différentes méthodes de collecte des données en abordant les outils quantitatifs et qualitatifs. L'objet du présent chapitre est de présenter les expériences vécues par l'échantillon qui exprime la relation entre microfinance et l'insertion sociale.

Section 1 : Description du dispositif ANGEM, (sources de données, contexte de l'étude)

Considérée, dans de nombreux pays, comme un secteur à part entière se distinguant du secteur privé et du secteur public, de part des valeurs et principes, l'ANGEM a connu une évolution considérable en Algérie, passant de l'ancien dispositif Agence du Développement Social (ADS) à une forme institutionnelle régie par une réglementation et un ensemble de mécanismes relatifs à ce dispositif.

Notre analyse porte sur l'efficacité du dispositif comme moyens d'insertion sociale (la lutte contre la précarité et le chômage), à travers la création de postes d'emploi, l'encadrement et l'accompagnement des jeunes chômeurs, en vue d'améliorer leur situation, à travers la possibilité d'avoir un poste de travail permanent et ainsi, subvenir à leurs besoins primitifs, tels la nourriture, la santé et l'éducation de base pour les enfants d'une part, et leur permettre de renforcer leur confiance en milieu familial notamment pour les femmes, les intégrer dans le système bancaire à travers les produits du microcrédit et leur donner une opportunité d'investir davantage, pour pérenniser leur création et d'innover pour garder leur place sur le marché.

Dans cette section, nous tenterons de présenter brièvement, le dispositif ANGEM qui fait l'objet de cette étude empirique puis, illustrer la situation financière comptabilisée durant les cinq dernières années (2011 jusqu'à 2016), et appréhender la contribution de ce dispositif dans la lutte contre la pauvreté, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1. La présentation de l'ANGEM

1.1. Aperçu sur la création de l'ANGEM

L'Algérie a adopté le microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté à partir de 1999. Cependant, cinq ans après (22/01/2004), il a fallu créer une autre structure octroyant des microcrédits, à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit¹ pour l'accès aux services bancaires. Ainsi, les pouvoirs publics ont montré leur volonté et leur Micro Crédit « ANGEM », en 2004, s'inscrit dans la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté

¹ Le séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « l'expérience du micro crédit en Algérie », a confirmé un certain nombre de contraintes, dont les plus importantes sont : l'absence des actions d'accompagnement et de soutien des promoteurs dans les phases de maturation des projets et de suivi des activités financées et la multitude des intervenants chargés de la mise en œuvre du dispositif. C'est à la lumière des conclusions de ce séminaire, et de celles issues de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000, que le dispositif « microcrédit-ANGEM » a été créé par le décret exécutif n°04-14 du 22/01/2004.

et la précarité. Elle est venue pallier les insuffisances décelées et répondre aux impératifs suivants :

- L'octroi de crédits de manière décentralisée ;
- La simplification des conditions d'éligibilité ;
- L'adaptation des procédures et des modalités d'application aux conditions objectives des populations pauvres ;
- La fluidité des mécanismes d'approbation et d'octroi effectif des crédits pour susciter l'adhésion et la participation des populations pauvres ;
- La pérennité du système par la mise en place de règles de fonctionnement adéquates ;
- La possibilité de répondre à une demande forte, notamment celle émanant des femmes au foyer, de la famille productive, des artisans et de petits agriculteurs et les éleveurs.

L'ANGEM est née dans un environnement économique et social très favorable. En effet, depuis 1999, les taux de croissance annuels sont de l'ordre de 5%, la dette extérieure à moyen et à long terme est en diminution très significative et la balance courante est excédentaire. Des programmes sont lancés dans divers domaines : logement, santé, éducation, agriculture, pêche, travaux publics,...

Dans la même optique, l'Etat a mis en place des stratégies et projets ambitieux visant l'amélioration des performances des programmes d'insertion sociale et de lutte contre le chômage et la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, dans les Hauts plateaux et le grand Sud. Ces programmes visent à propulser l'emploi dans ces régions et à donner un essor à cette dynamique de création de richesses, amorcée depuis 1999.

1.2. Le cadre de la création de l'ANGEM

Le programme du micro crédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto-prendre en charge, à atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif, en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale, ayant pour objet essentiel la réduction du coût social de la transition vers l'économie de marché. En ce sens, c'est une politique de soutien ciblée et participative, elle se propose comme alternative à l'assistanat².

² Ceci représente le cadre général de la création de l'ANGEM, pour ce qui est du cadre réglementaire et législatif, le dispositif est issu des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « l'expérience du micro crédit en Algérie », l'ANGEM a été créée en vertu de :

1.3. Les objectifs de l'ANGEM³

Les objectifs soulignés par l'ANGEM peuvent être résumés comme suit :

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines ;
- Gérer le dispositif du micro crédit conformément ;
- Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois ;
- Octroyer des prêts non rémunérés (PNR) ;
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation ;
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et de très petits entreprises ;
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exploitation/ vente.

1.4. L'organigramme de l'ANGEM

L'ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous tutelle du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, afin d'assurer les missions qui lui sont confiées. L'agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, avec six (06) structures centrales (04 directions et 02 cellules) ainsi que 49 agences de Wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque daïra. Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux

-Le décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, modifie ;

-Le Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits, modifie.

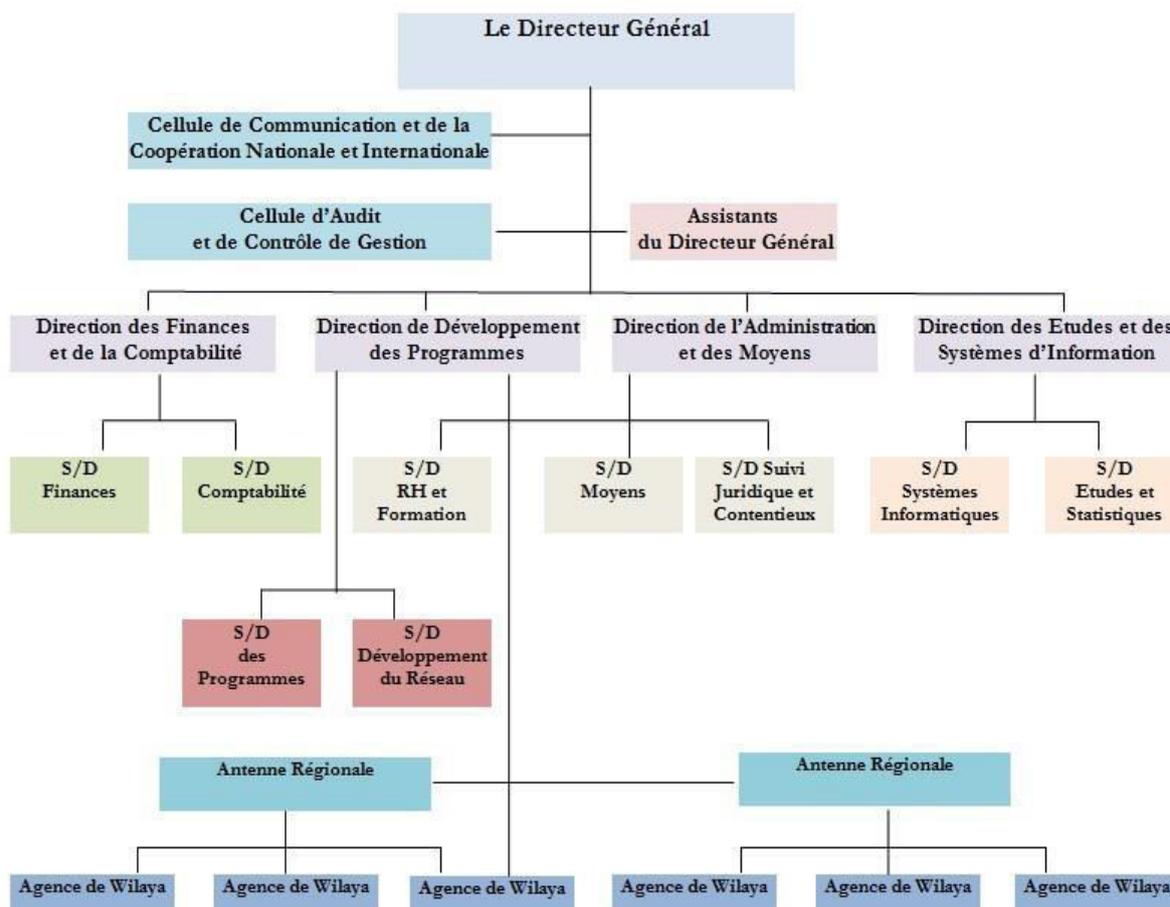
-Le décret exécutif n°05-414 du 25 octobre 2005.

³ L'ANGEM de Tizi-Ouzou.

(agence de wilaya) est assuré par l'antenne régionale, structure chapotant une moyenne de cinq (05) agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités.

Un réseau de 10 antennes régionales couvre l'ensemble des agences de wilayas. Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates. L'agence est également dotée d'une structure dénommée Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits (FGMMC), qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs, ayant obtenu une notification des aides du dispositif.

Schéma n°01 : Organigramme de l'ANGEM



Source : ANGEM. Tizi-Ouzou.

Tableau n° 09: Les principales activités financées par l'ANGEM actualisé en 2014

| Code secteur d'activité | Secteur d'activité | Type d'activité |
|-------------------------|------------------------|---|
| 1 | Agriculture | Activité de l'élevage : Engraissement d'ovin et de caprin Aviculture (production de viande de poulet de dinde et des œufs) Cuniculture Apiculture production et conditionnement du miel, cire et pollen,... Production de semences Production des recuits et légumes (y compris le séchage et le conditionnement) Pépinière de fleurs et plantes d'ornement. |
| 2 | Petit industrie | Industrie alimentaire Fabrication de pâtes alimentaires, couscous et pain traditionnel Pâtisserie et gâteaux traditionnels Chocolaterie, confiserie et fabrication de glace Torréfaction et mouture de café Conditionnement d'anchois préparation de cacahuètes (torréfaction et conditionnement) Industrie de l'habillement : Prêt à porter et confection, couture et textile Fabrication de vêtement sur mesure Bonneterie et tricot Fabrication de linge domestique : ligne de lit (literie), de cuisine, d'ameublement, Travail du bois : Fabrication de meubles et d'articles en bois Vannerie : Travail de métaux Fabrication de serrures, ferrures, quincaillerie, fabrication de tubes en aciers, Conservation d'olives,... |
| 3 | BTP | Travaux de maçonnerie, ferrailleur,... |

| | | |
|----------|------------------|---|
| | | <p>Petits travaux dans le bâtiment: électricité, peinture, plomberie, menuiserie,</p> <p>Fabrication de petits matériaux de construction : parpaing, plaques décoratives en plâtres,</p> <p>Ferrailleur,...</p> |
| 4 | Services | <p>Service informatique, prestation de services multiples, vétérinaire, médecin,...</p> <p>Coiffure et soins de beauté</p> <p>Restauration rapide</p> <p>Travaux de réparation, mécanique auto, décoration auto, matériel divers,</p> <p>Soudure, vulcanisateur, tôlerie,....</p> <p>Imprimerie, électricité générale, bimbelerie, boulangerie, jardinage, tailleur,</p> |
| 5 | Artisanat | <p>Tissage et tapisserie traditionnel, tricotage</p> <p>Fabrication de vêtements traditionnels (bernous,...)</p> <p>Travaux de broderie traditionnels</p> <p>Travaux de peinture sur soie, sur velours et sur verre</p> <p>Fabrication d'accessoires et de bijoux traditionnels</p> <p>Fabrication d'articles de décoration et de garniture</p> <p>Poterie, vitrerie, sculpture sur bois</p> <p>Ferronnerie d'art (forgeron), macramé, cordonnier,</p> <p>Couture traditionnelle,....</p> |
| 6 | Commerce | <p>Commerce de gros des matières de production,</p> <p>Alimentation générale, parfumerie et cosmétique,</p> <p>Commerce de détail de l'habillement(le prêt à porter), vente de chaussures,</p> |
| 7 | Pêche | <p>Activité de pêche (kit poissonnerie, aquaculture,...)</p> |

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

1.5. Les services non financiers de l'ANGEM

L'ANGEM, assure un accueil et un accompagnement gracieux et personnalisé des populations, compte tenu de leurs spécificités⁴, tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité ; identification de l'idée, aide au murissement des projets et appui au démarrage des activités. Un suivi de proximité régulier est mis en place et vise la pérennisation et la rentabilité sociale et économique des activités créées. Des formations⁵ sont dispensées au profit des bénéficiaires. Ces formations sont adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées comme la formation à la gestion de très petites entreprises, la formation à l'éducation financière, la formation sur des thèmes généraux (impôts, fiscalité,...).

Bien qu'une grande partie des populations ciblées sont dépourvues de diplômes pour prétendre à des crédits bancaires alors qu'elles jouissent d'un savoir-faire, l'ANGEM, les orientent vers des tests de validation des acquis professionnels et les accompagnent auprès d'institutions et d'organismes habilités pour valider et attester ces savoir-faire (chambre de l'artisanat et des métiers) et organise des salons d'exposition/vente des femmes travaillant à domicile. Enfin, elle a mis en ligne un site web dédiée aux annonces gratuites des promoteurs. Ce site a pour finalité l'aide à la commercialisation. Il permettra aux promoteurs bénéficiaires de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et ce, tout en suscitant des échanges dans le domaine du savoir-faire entre eux.

2. les avantages accordés par l'ANGEM⁶

- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes promoteurs dans le processus de la création de l'entreprise (conseiller) ;
- La bonification des intérêts, ils sont accordée avec des intérêts bonifié à 100% ;
- L'exonération d'impôt les trois premiers années de démarrage ;

⁴ Il est à préciser que les tranches fragilisées et défavorisées de la population sont prioritaires aux financements tels que les handicapés, les haragas, les ex-détenus, les femmes aux foyers analphabètes, les bénéficiaires de la DAS, les personnes recrutées dans le cadres du pré-emploi et les gardes communales.

⁵L'ANGEM mit en œuvre des programmes de formation adaptés aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille de leurs activités. Ces formations possibles au profit des bénéficiaires à savoir l'E.F.G : Education Financière Globale : c'est une formation dispensée au profit des promoteurs des PNR/AMP et la G.T.P.E : Gestion d'une toute Petite Entreprise : formation au profit des promoteurs des PNR/Projet pour l'initiation des micro-entreprises.

⁶ Décret exécutif n°04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro-crédit.

- L'organisation des sessions de formation qui dont le programme consiste à inciter les futures entrepreneurs à gérer mieux l'entreprise ;
- L'organisation des salons et expositions (c'est une chance pour les promoteurs) ;
- Installation des cellules d'accompagnement au niveau de chaque daïra.

3. Les modes de financement et les délais de remboursement

3.1. Le financement mixte (ANGEM-Promoteur) [PNR-AMP]⁷

Le PNR est défini selon l'article 11 du décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 est octroyé au promoteur emprunteur au titre de l'achat de matière première qui ne dépasse pas quarante mille dinars (40 000 DA), destiné exclusivement aux artisans qui activent à domicile.

➤ Délai de remboursement

Le délai de remboursement du PNR est de 24 mois, le montant du PNR est réparti en échéances égales versées à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement égal à trois (03) mois.

3.2. Le financement mixte (ANGEM-Promoteur) [PNR-AMP]⁸

Ce financement concerne des projets dont le coût global est compris entre quarante milles un dinar et cent mille dinars [40 001DA-100 000 DA], avec la carte d'artisanat, ou l'agrément...

➤ Délai de remboursement

Le délai de remboursement du crédit bancaire est de trente-six mois (36 mois), le montant est reparti en échéances égales payées chaque trimestre avec un différé de trois mois (03 mois).

3.3. Le financement triangulaire (Banque-ANGEM-Promoteur)⁹

Ce financement concerne les projets dont le montant est de un millions de dinars (1000 000 DA), c'est un crédit destiné à l'achat de l'équipement matériel, matières premières, l'aménagement de local, les marchandises pour les activités commerciales et l'assurance tout risque de matériel, avec un diplôme, facture pro-forma de matériel. Le taux de participation au montage financier des partenaires aux financements est le suivant :

⁷ Agence nationale de Gestion et de Micro crédit de Tizi-Ouzou.

⁸ ANGEM de Tizi-Ouzou.

⁹ ANGEM de Tizi-Ouzou.

- 01% de coût globale du projet est l'apport personnel du promoteur
- 29% le prêt non rémunéré ANGEM (remboursable sans intérêt) ;
- 70% le crédit à moyen terme (CMT) Banque (remboursable sans intérêts)

➤ **Délai de remboursement**

Le délai de remboursement est fixé à onze ans, cinq (05) ans pour le crédit bancaire, le promoteur rembourse ce crédit par tranches semestrielles.

La durée de remboursement du Prêt Non Rémunéré (PNR-ANGEM), est fixée à trois (03) années remboursable trimestrielle. La première échéance du remboursement de ce PNR intervient trois (03) mois à compter de la date du remboursement de la dernière échéance du crédit bancaire avec un différé de trois (03) ans.

4. Le processus de prise de décision dans le cadre de dispositif du micro-crédit en Algérie (ANGEM)

4.1. Les conditions d'éligibilité

Dans le cadre du micro-crédit, les citoyens remplissant les conditions suivantes :

4.1.1. Les conditions d'éligibilité du promoteur

- Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité ;
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels ;
- S'engager à rembourser, en fonction d'un échéancier le :
 - Crédit à la banque ;
 - Prêt non rémunéré (PNR) a l'ANGEM.

4.1.2. La constitution du dossier d'éligibilité

Pour L'ANGEM et le dossier à transmettre à la banque est suivant :

- Une (01) photo d'identité récente ;
- Deux (02) extraits de naissance ;
- Deux (02) fiches de résidence ;

- Deux (02) Copies de la carte d'identité nationale ou permis de conduire ;
- Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir-faire.
- Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu'au niveau de la cellule d'accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur.
- En cas d'inexistence de cette cellule, le promoteur peut déposer son dossier au niveau de la cellule d'accompagnement la plus proche de son lieu de résidence.
- Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement, par l'accompagnateur, et ce pour n'importe quel motif que se soi.

4.2. Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM

Le processus de prise de décision passe par cinq (5) étapes, en effet des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du dispositif sont menées par l'accompagnateur avec l'appui du mouvement associatif sollicité à cet effet, le promoteur emprunteur se rapproche de l'accompagnateur de Daïra pour une prise de contact préliminaire.

Une fiche de renseignement permet à l'accompagnateur d'apprécier l'opportunité du projet. Dans le cas où le promoteur emprunteur est un bénéficié potentiel, l'accompagnateur lui demande de constituer son dossier.

Tableau N° 10 : Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au niveau de l'ANGEM

| étape | La constitution de dossier : |
|---|--|
| 4.2.1. Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement : | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficiaire du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur, voir (Annexe N°1). |
| 4.2.2. Dépôt des dossiers : | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu'au niveau de la cellule d'accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur. ➤ En cas d'inexistence de cette cellule, le promoteur peut déposer son dossier au niveau de la cellule d'accompagnement la plus proche de son lieu de résidence. ➤ Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement, par l'accompagnateur, et ce pour n'importe quel motif que se soi. ➤ Après dépôt de dossier, l'accompagnateur pourra entamer l'étude technico-économique conjointement avec le promoteur et ou fixer un rendez-vous au pour cela, (Annexe N°05). ➤ Dans ce cas la date de ce rendez-vous est mentionnée au dos du récépissé du dépôt du dossier (Annexe N°02) qui est délivré systématiquement au promoteur par l'accompagnateur pour le dossier <u>complet</u> et <u>conforme</u>. |
| 4.2.3. Traitement du dossier : | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Après réception du dossier du promoteur, l'accompagnateur est tenu aussitôt de : <ul style="list-style-type: none"> - Renseigner la fiche de demande de microcrédit, (Annexe N°03) - Renseigner la fiche de renseignement & suivi, voir (Annexe N°04) - Finaliser l'étude technico-économique, (Annexe N°05) - Préparer conjointement avec le promoteur l'étude technico-économique, (Annexe N°06). ➤ Les délais de traitement du dossier ne peuvent, en aucun cas, dépasser vingt (20) jours à compter de la date de son dépôt (dossier conforme et complet). |
| 4.2.4. Enquête de proximité : | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avant d'introduire le dossier auprès de la CEF, l'accompagnateur programme et effectue une visite de terrain sur le lieu de réalisation de l'activité projetée, à l'effet de vérifier les déclarations du promoteur et son lieu de résidence habituelle, (voir l'Annexe N° 07). ➤ Cette activité est conditionnée par le plan de charge, des moyens. Elle n'est pas exigée pour tous les demandeurs pour la phase du lancement du nouveau dispositif. Elle sera laissée à l'appréciation de l'accompagnateur et le coordinateur en fonction du degré du risque relatif à l'inéligibilité du demandeur. |

| | |
|--|---|
| 4.2.5. Evaluation et validation : | <ul style="list-style-type: none">➤ La Commission d'Éligibilité et de Financement CEF, est créée par arrêté de Monsieur le Wali sur proposition de l'ANGEM. Elle est chargée de statuer sur les dossiers de demandes de micro crédits introduits par les promoteurs et préparés par les structures de l'ANGEM.➤ La Commission d'Éligibilité et de financement a pour prérogatives d'examiner et de se prononcer sur l'éligibilité et le financement du projet, conformément aux textes en vigueur.➤ La commission ne peut examiner que les dossiers préparés par les présents à la réunion de la commission. Il est rédigé systématiquement le même jour, par le coordinateur, un procès-verbal de chaque réunion de la commission d'éligibilité et de financement, consigné dans un registre prévu à cet effet et signé par les présents à la réunion.➤ Les projets validés par la Commission d'Éligibilité et de financement donnent lieu à l'établissement d'une décision d'éligibilité et de financement, délivrée par les services de la coordination de Wilaya et signée par le coordinateur de Wilaya, (Annexe N° 08). Cette décision vaut accord de financement. sa durée de sa validité est de 02 ans renouvelable.➤ En cas de rejet, motivé, par la Commission d'Éligibilité et de Financement, les services de la coordination de Wilaya sont tenus de le notifier au promoteur concerné dans les huit (08) jours calendaires suivant la tenue de la réunion de ladite Commission. (Annexe N°09).➤ Demande d'appel de fonds et listing nominatif des promoteurs à financer. (Annexe N°10). |
|--|---|

Source : Angem, Tizi-Ouzou.

Section 02 : Analyse des résultats de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

À travers le portefeuille d'informations reçues au niveau de l'ANGEM, nous essayons d'avoir une vision claire sur l'efficacité du dispositif ANGEM, sur l'insertion sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou. A cet effet, nous allons tenter d'interpréter les résultats des cinq dernières (de 2011 jusqu'à 2016) de chaque aspect comme suit :

1- Bilan cumulé des services financiers fin juin 2017 au niveau national

Une fois que les bénéficiaires du micro crédit déposent leurs dossiers au niveau de l'ANGEM, l'agence procède à des études statistiques sur la répartition des crédits octroyés.

1-1 Répartition des crédits octroyés par type de financement

Le tableau, ci-après, nous donne la répartition des crédits octroyés par type de financement :

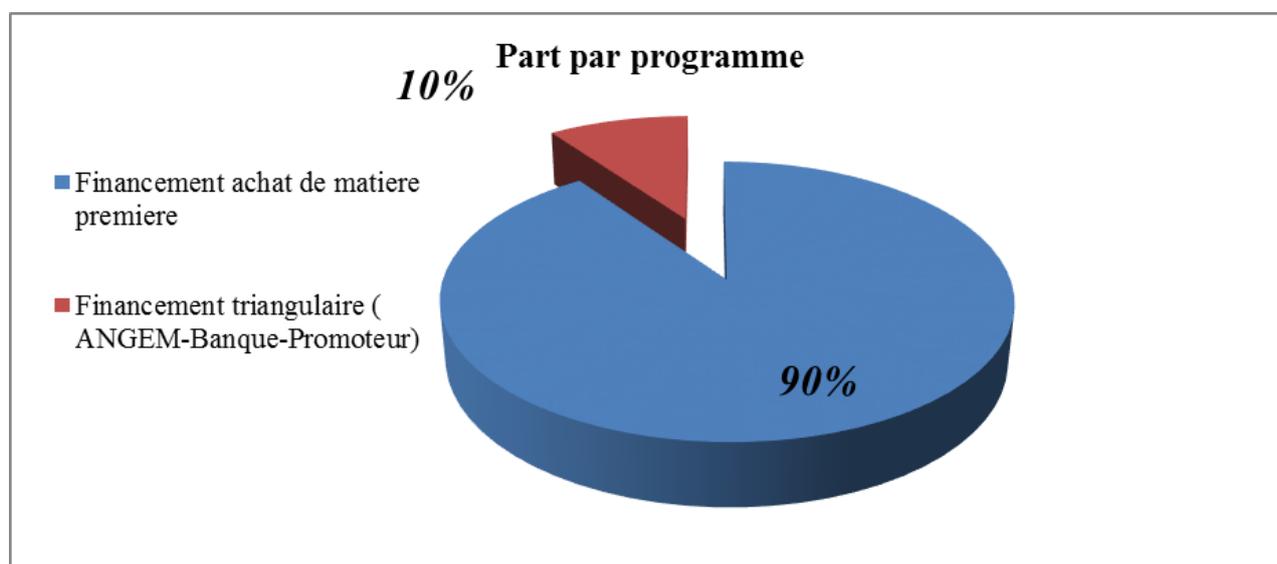
Tableau N°11 : Nombre de crédit accordés par types de financement au niveau de l'ANGEM à l'échelle nationale

| | Nombre de crédits | Part par programme |
|--|-------------------|--------------------|
| Financement achat de matière première | 718401 | 90.21% |
| Financement triangulaire « ANGEM- Banque - Promoteur » | 77932 | 9,79% |
| Total | 796333 | 100% |

Source : l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N°04 : la répartition des bénéficiaires pour les deux types de financement (PNR-



AMP, et PNR-Projet) :

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°11

D'après le tableau et la figure, nous constatons que la grande part en matière de prêt des promoteurs éligibles à l'ANGEM est orientée vers le financement d'achat de matières premières (AMP) qui présente un nombre de 718401, soit 90% du total du crédit. Contrairement au financement triangulaire (Projet) qui enregistre seulement 77932 crédits, soit 10% du total des crédits accordés par l'ANGEM, cela est dû à la contribution de la banque dans le financement qui exige plus de démarches.

2. Bilan cumulé des services financiers de 2011 jusqu'à 2016 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Pour mieux comprendre le mécanisme de l'ANGEM au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons essayé d'analyser les prêts non rémunérés octroyés par l'ANGEM selon le nombre de dossiers financés par secteurs d'activité, la tranche d'âge, et le nombre d'emploi créée.

2.1. La répartition des bénéficiaires par sexe

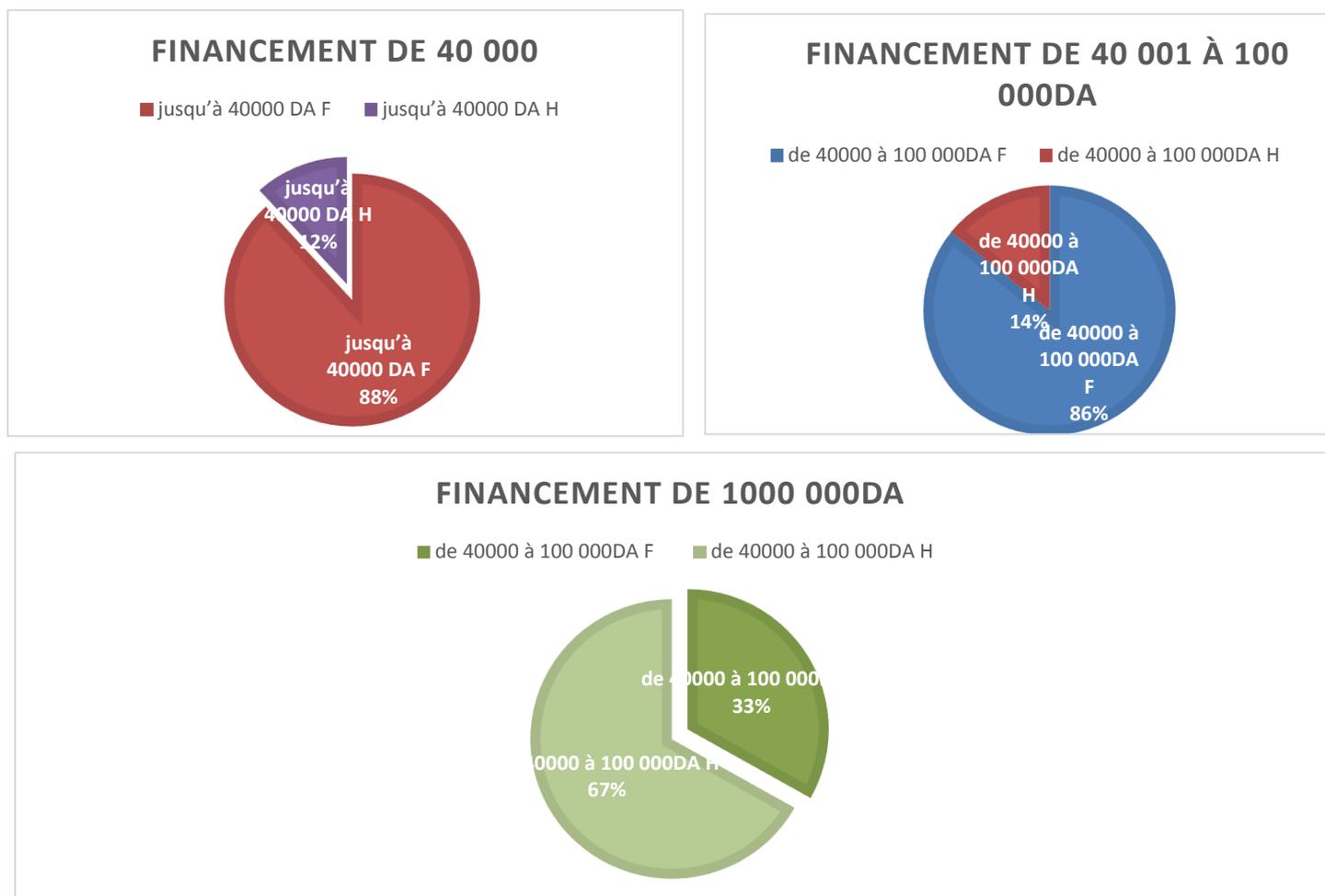
Le tableau, ci-après, nous donne la répartition des crédits octroyés par sexe

Tableau N° 12 : La répartition des bénéficiaires de micro-crédit par sexe

| Secteur d'activité | jusqu'à 40000 DA | | 40.001 DA 100000 DA | | Financements Triangulaires jusqu'à 1.000.000 DA | |
|-------------------------|------------------|-----------|---------------------|-----------|---|------------|
| | F | H | F | H | F | H |
| Agriculture | 60 | 31 | 20 | 2 | 9 | 30 |
| - Très Petite Industrie | 43 | 2 | 32 | 2 | 47 | 13 |
| - BTP | 0 | 2 | 0 | 2 | 1 | 52 |
| - Services | 3 | 2 | 7 | 2 | 40 | 139 |
| - Artisanat | 171 | 0 | 51 | 2 | 29 | 7 |
| - Pêche | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 | 41 |
| commerce | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| totaux | 277 | 37 | 103 | 17 | 140 | 282 |

Source : L'ANGEM de Tizi-Ouzou

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :



Figures N°05 : la répartition des bénéficiaires par sexe

Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°12

2.1.1. La répartition des bénéficiaires de micro-crédit par sexe jusqu'à 40 000 DA

Comme nous constatons dans ce tableau (n°12), le micro-crédit contribue à la création de 434 micro-entreprises (dont 380 par les femmes et 54 par les hommes) dans le financement mixte ANGEM-Promoteur, les micro-crédits de 40 000 DA financés par l'ANGEM contribuent au développement économique et sociale par la création des micro-entreprises, dans des secteurs divers tels que l'agriculture, l'industrie, services, artisanat, ces derniers créent de la richesse qui contribue au développement économique, ce dernier qui permet la réduction de la pauvreté.

Dans le cas du PNR-AMP de 40 000DA, le nombre de demandes de microcrédit par les femmes est plus important que celle des hommes (277 bénéficiaires contre 37 bénéficiaires), réparties sur différents secteurs et surtout l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, à savoir : (couturières, coiffeuses, potières, bijoutières, des femmes dans la confection, la fabrication de pains et gâteaux traditionnels, de pâtes...), cela démontre que la plupart des promoteurs résident dans le milieu rural. Pour cela, on conclut que l'ANGEM offre des micros crédits qui sont adaptés aux espérances des femmes. Cela s'explique par plusieurs facteurs : la femme demande un coût d'investissement faible pour ces activités et la disponibilité des matériels dans le domaine couturier, pâtisserie et coiffure

2.1.2. La répartition des bénéficiaires de microcrédit de 40 001-100 000 DA

Comme nous constatons dans ce tableau le micro-crédit contribue à la création de 120 micro-entreprises dans le financement mixte ANGEM-Promoteur (dont 103 des femmes, et 17 par les hommes), les micro-crédits de 40 001 à 100 000 DA financés par l'ANGEM contribuent au développement économique et sociale par la création des micro-entreprises, dans des secteurs divers, ce qui entraînent à insérer les jeunes qui n'ont pas d'emploi qui contribuent aussi à la réduction de la pauvreté au niveau de la wilaya.

Dans le cas du PNR-AMP de 40 001 à 100 000DA, le nombre de bénéficiaire par les femmes est de l'ordre de 103, réparties sur différents secteurs et surtout comme toujours l'agriculture, l'artisanat, l'industrie. Contrairement aux hommes qui comptent un total de 17 demandes réparties sur les différents secteurs (presque le même résultat 2 bénéficiaires)

2.1.3. La répartition des bénéficiaires de microcrédit de triangulaire de 1000 000 DA

Dans le financement triangulaire la participation des hommes est plus important que celles des femmes (282 bénéficiaires pour homme est 140 bénéficiaires pour femmes).

Les hommes dans ce financement PNR-Projet, les services occupent une place prépondérante dans l'octroi du microcrédit avec un total de 139 demandes. Les secteurs de services (notamment le transport) et des BTP sont également importants avec 72 bénéficiaires. Globalement, il s'agit de petites activités de biens et de services (clé minutes, nettoyage, plomberie) ou de soutien aux diplômés qui veulent s'installer à leur compte (artisans, dentiste, techniciens, petite entreprise, etc.) de l'auto-emploi et l'émergence d'activités économiques et culturelles.

Une place négligeable est accordée à la pêche alors que ce secteur demande vraiment à être dynamiser.

Notons que depuis quelques temps les demandes de financement dans certains secteurs d'activité comme le transport et les services sont presque systématiquement refusées et ce, pour raison de non recouvrement de financement ou pour saturation du secteur.

2.2. La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

2.2.1. La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité exercé par les femmes

Tableau N°13 : La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité exercé par les femmes

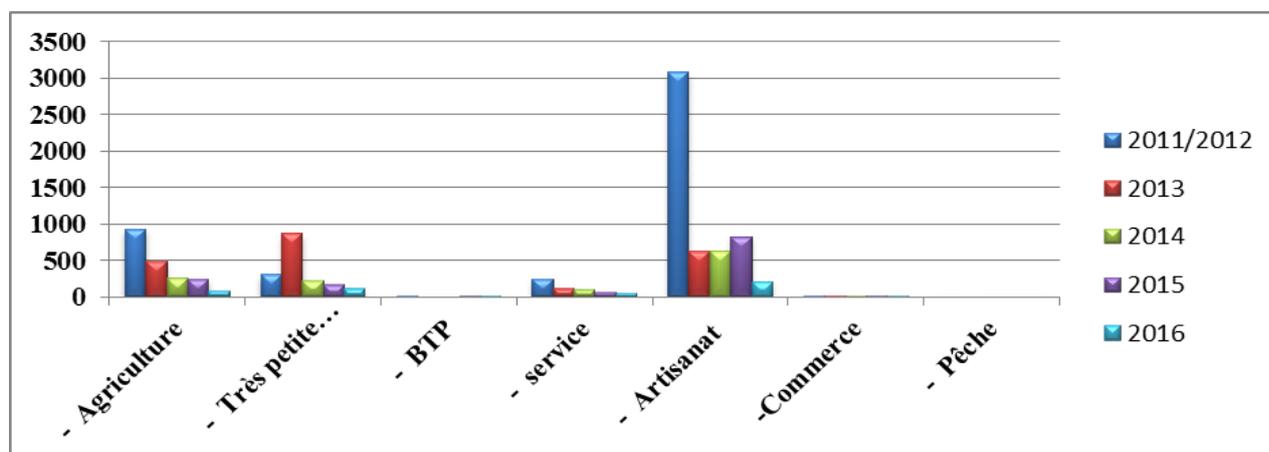
Le tableau, ci-après, nous donne le nombre d'activité exercé par les femmes.

| Secteur d'activité | Nombre d'activité exercé par les femmes | | | | |
|-----------------------|---|-------------|-------------|-------------|------------|
| | 01/06/2011 31/12/2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Agriculture | 934 | 489 | 253 | 248 | 77 |
| Très petite industrie | 311 | 875 | 218 | 166 | 113 |
| BTP | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| service | 252 | 113 | 99 | 65 | 55 |
| Artisanat | 3082 | 621 | 630 | 830 | 217 |
| Commerce | 2 | 5 | 11 | 10 | 14 |
| Pêche | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| Total | 4582 | 2103 | 1211 | 1320 | 477 |

Source : Service des statistique ANGEM Tizi-Ouzou

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N° 06 : Les activités exercées par les femmes



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°13.

Selon le tableau et la figure, nous remarquons que le secteur le plus financé par l'ANGEM, durant les cinq dernières années, est celui de l'artisanat avec un total de 5380 crédits suivis

par le secteur d'agriculture, de la très petite industrie et de service représentant respectivement 2001,1683 et 584 crédits. Ces dernières sont exercées en partie majeure par des femmes, on pourrait citer, le tissage et tapisserie traditionnels, la fabrication de vêtement traditionnels, la fabrication de bijoux,...etc.

2.2.2.La répartition par secteur d'activité exercé par les hommes

Le tableau, ci-après, nous donne le nombre d'activités exercés par les hommes

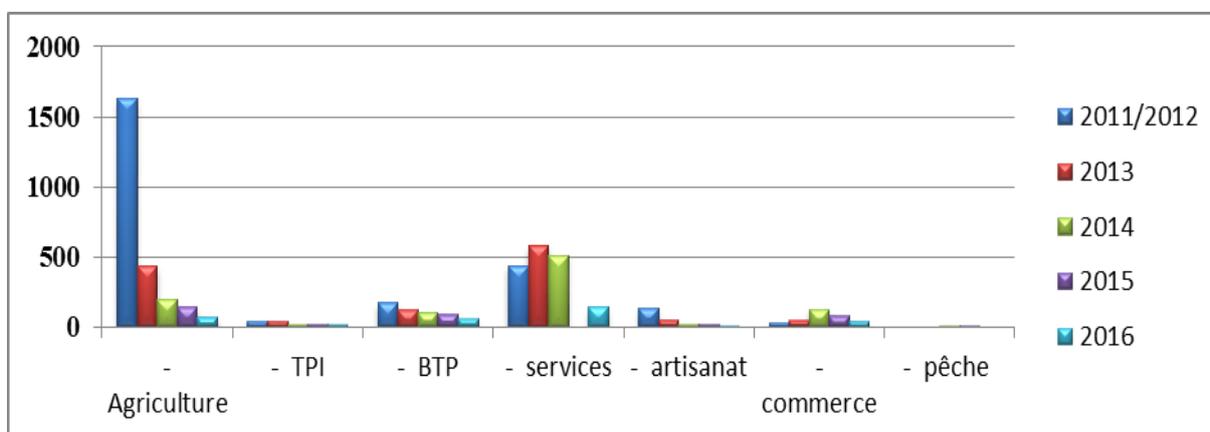
Tableau N°14 : répartition par secteur d'activité exercé par les hommes

| Secteur d'activité | 01/06/2011 31/12/2016 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------|--------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| -Agriculture | 1629 | 432 | 196 | 142 | 69 |
| - TPI | 42 | 42 | 17 | 19 | 16 |
| - BTP | 171 | 121 | 102 | 88 | 57 |
| - services | 436 | 576 | 510 | 259 | 143 |
| - artisanat | 135 | 51 | 20 | 21 | 10 |
| - commerce | 33 | 47 | 128 | 79 | 41 |
| - pêche | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 |
| Total | 2446 | 1269 | 977 | 621 | 336 |

Source : Service statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N°07 : Les activités exercées par les hommes



Source : Réalisé par nous-même à partir du tableau N°14.

A travers le tableau et la figure ci-dessus, nous distinguons que le secteur le plus exercé par les hommes au niveau de l'ANGEM, durant les cinq dernières années, est l'agriculture avec un nombre de 2468 crédits. La deuxième place revient au secteur de service, de BTP et de d'artisanat représentant respectivement 1699, 539, et 237 crédits.

Nous avons constaté que la moitié des activités exercées par les hommes revient à l'agriculture. On pourrait citer, élevage bovin, aviculture, la production de viande, de poulet et

œuf,...etc. Aussi une grande partie pour le secteur de service, se sont généralement des diplômés en informatique qui demande ce genre de crédit en vue de lancer une activité de service.

2.3. Situation cumulée depuis le 01/07/2011 au 30/12/2016

Le tableau, ci-après, nous donne la situation cumulée depuis le 01/07/2011 au 30/12/2016

Tableau N°15 : Situation cumulée depuis le 01/07/2011 au 30/12/2016

| Secteur d'activité | Nombre d'activités financées | | Total |
|-----------------------|------------------------------|-------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | |
| Agriculture | 2001 | 2468 | 4469 |
| Très Petite Industrie | 1041 | 65 | 1106 |
| BTP | 643 | 284 | 927 |
| Services | 180 | 1165 | 1345 |
| Artisanat | 1857 | 1161 | 3018 |
| Commerce | 3939 | 244 | 4183 |
| Pêche | 32 | 253 | 285 |
| Totaux | 9693 | 5640 | 15333 |

Source : Service des statistiques ANGEM Tizi-Ouzou.

Pour une meilleure visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utilise les deux tableaux obtenus à partir du tableau N°15. (Tableau n°16 et n°17).

2.3.1. Situations cumulées de nombre d'entreprises créées par les femmes

Le tableau, ci-après, nous donne la situation cumulée de nombre d'entreprises créées par les femmes

Tableau N° 16 : Situation cumulé de nombre d'entreprises créées par les femmes

| Secteur d'activité | Femme | % |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Agriculture | 2001 | 21% |
| Très Petite Industrie | 1857 | 11% |
| BTP | 643 | 6% |
| Services | 180 | 2% |
| Artisanat | 3939 | 19% |
| Commerce | 1041 | 41% |
| Pêche | 32 | 0% |
| Totaux | 9693 | 100% |

Source : service des statistiques ANGEM T-O

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

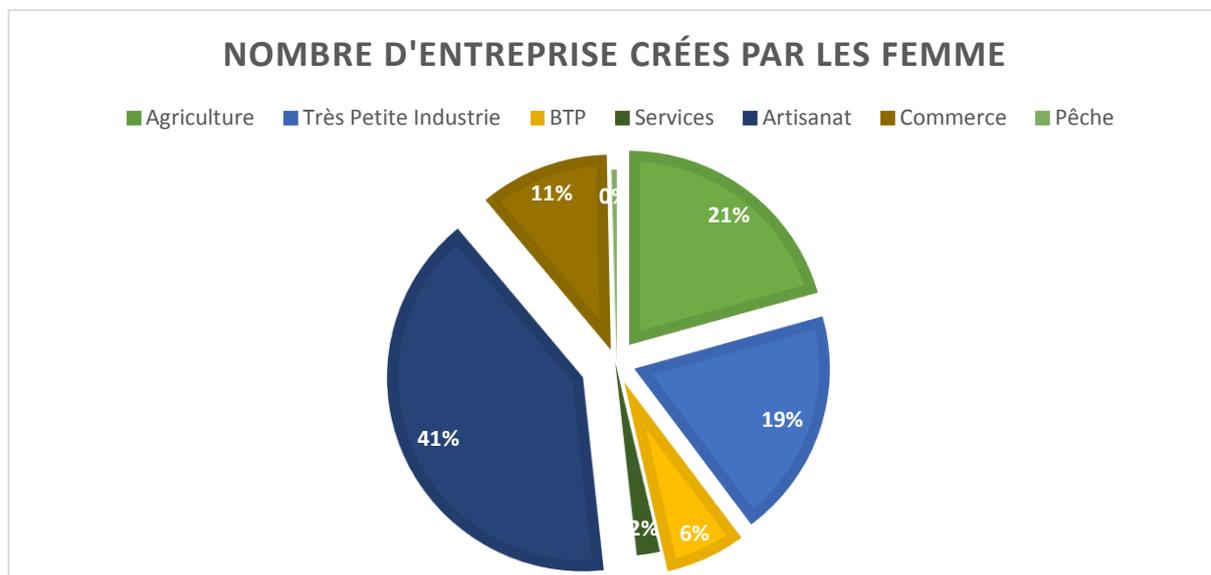


Figure N° 08 : le nombre d'entreprises créées par les femmes

Source : Réalisé par nous-même à partir du tableau N°16.

Comme l'indique le tableau N°16 et la figure N°08, la situation cumulée du nombre des entreprises créées par les femmes est de 9693, on constate que le secteur de l'artisanat occupe le rang le plus important qui représente 41%. En deuxième position, vient le secteur de l'agriculture avec un pourcentage de 21%, suivi par le secteur de l'artisanat avec un taux de 19%, et pour les secteurs de Très Petite Industrie et le BTP ils sont respectivement de 11% et 6%.

Quant aux secteurs de service et la pêche, ils se présentent comme les parents pauvres de la micro entreprise dans la wilaya Tizi-Ouzou avec respectivement 2%, 0%. D'après cette figure, la prédominance des femmes est pour le secteur d'artisanat.

2.3.2. Situations cumulées de nombre d'entreprises créées par les hommes

Le tableau, ci-après, nous donne la situation cumulée de nombre d'entreprises créées par les hommes

Tableau N°17 : La situation cumulée de nombre d'entreprises créées par les hommes

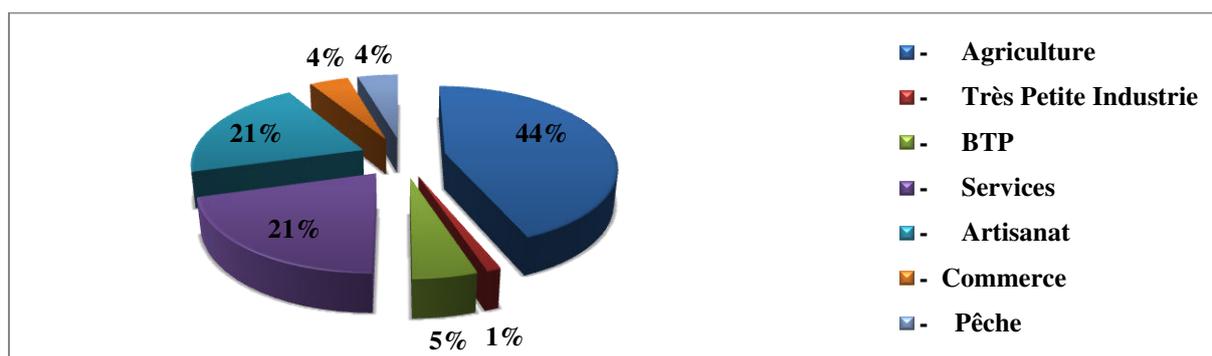
| Secteur d'activité | Homme | % |
|-----------------------|-------|-----|
| Agriculture | 2468 | 44% |
| Très Petite Industrie | 65 | 1% |
| BTP | 284 | 5% |

| | | |
|---------------|-------------|-------------|
| Services | 1165 | 21% |
| Artisanat | 1161 | 21% |
| Commerce | 244 | 4% |
| Pêche | 253 | 4% |
| Totaux | 5640 | 100% |

Source : service des statistique ANGEM Tizi-Ouzou

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N°09 : Le nombre d'entreprises crée par les hommes



Source : Réalisé par nous-même à partir du tableau N°17.

Comme l'indique le tableau N°17 et la figure N°09, la situation cumulée du nombre des entreprises créées par les hommes est de 5640, on constate que le secteur de l'agriculture occupe le rang le plus important qui représente 44% qui consiste en élevage ovin et caprins, aviculture,...etc. En deuxième position, viennent les secteurs de l'artisanat et services avec un pourcentage de 21%, suivi par le secteur de BTP avec un taux de 5%, et les secteurs de commerce et la pêche avec un taux de 4%.

Ces constatations laissent à dire que presque la moitié des activités créées par les hommes sont dans le cadre du secteur de l'agriculture et il y a une place négligeable pour le secteur de TPI avec un taux de 1%.

2.4. La répartition des crédits par tranche d'âges

Le tableau, ci-après, nous donne la répartition des bénéficiaires des crédits par tranche d'âge

Tableau N°18 : La répartition des crédits par tranche d'âges

| coordination | 18-29 ans | 30-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | 60 ans et plus | Total |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-------|
| Tizi-Ouzou | 946 | 1048 | 796 | 424 | 158 | 3372 |
| Part % | 28% | 31% | 24% | 12% | 5% | 100% |

Source : Service statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O, nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante :

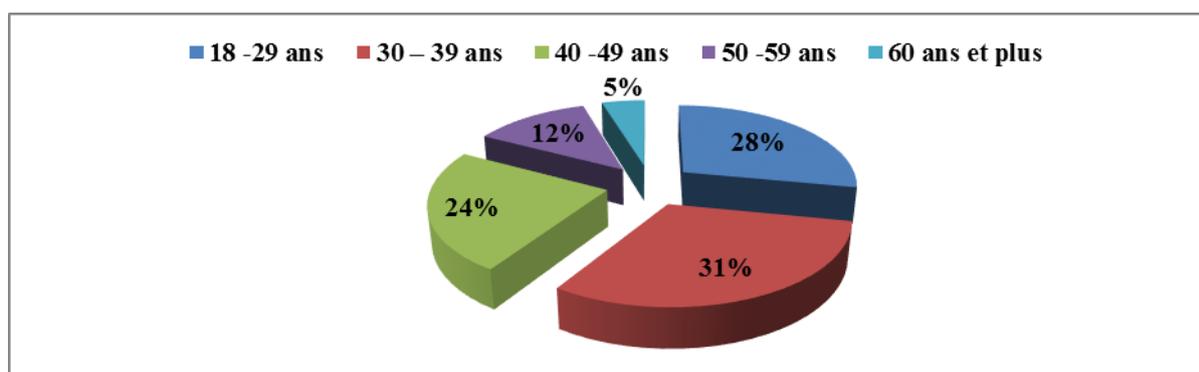


Figure N°10 : Le financement par tranche d'âge à Tizi-Ouzou

Source : Réalisé par nous-même à partir du tableau N°18.

On constate d'après le tableau N°18 et la figure N°10, que le dispositif ANGEM octroi des crédits à toutes les personnes qui ont plus de 18 ans et sans limite d'âge.

La grande partie des crédits est accordée à des personnes qui sont âgées entre 30 et 39 ans avec un total de 1048 crédits, soit un taux de 31%, car ces personnes sont jeunes et plus actifs, suivie par la tranche d'âge 18-29 ans avec 946 crédit, soit 26%. Les tranches d'âge de 40 ans jusqu'à 59 ans représentant un nombre de 796 et 424 crédits, soit respectivement 24% et 12% du total des crédits octroyés.

Et enfin, un pourcentage faible pour les personnes qui dépassent 60 ans (5%).

2.5. La répartition des crédits octroyés selon les modalités de financement

Le tableau suivant nous indique le nombre de dossiers financés (financement PNR, Projet) par le dispositif ANGEM dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°19 : La répartition des crédits octroyés selon les modalités de financement

| TIZI-OUZOU | PROJET | PNR | TOTAL |
|------------|--------|------|-------|
| 2011 | 137 | 2513 | 2650 |
| 2012 | 389 | 4667 | 5056 |
| 2013 | 2467 | 905 | 3372 |
| 2014 | 1348 | 840 | 2188 |
| 2015 | 1421 | 507 | 1928 |

| | | | |
|--------------------|-------------|-------------|--------------|
| 2016 | 391 | 422 | 813 |
| TOTAL | 6153 | 9854 | 16007 |
| pourcentage | 38% | 62% | 100% |

Source : Service statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Les données du tableau, ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

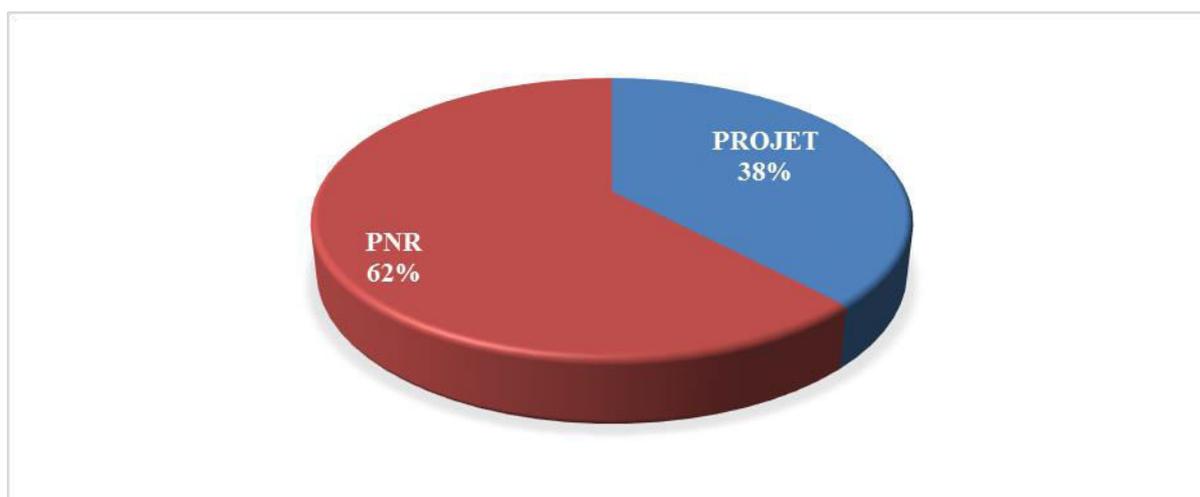


Figure N°11 : Nombre de dossiers financés (PNR-AMP, PNR-Projet)

Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°19.

Comme on peut l'observer à travers le tableau et la figure ci-dessus, la grande part de financement revient au financement achat de matières premières PNR-AMP avec un pourcentage de 62% et 38% pour le financement triangulaire.

Nous avons constaté que le financement achat de matières premières se caractérise par leurs petits montants et par la contribution de l'ANGEM. Le financement triangulaire exige d'avantage de ressources, d'apport personnel et plus de démarches (Banque, ANGEM, service fiscaux,...etc.).

Tableau N°20 : Evolution du nombre d'emplois créés entre 2011 et 2016

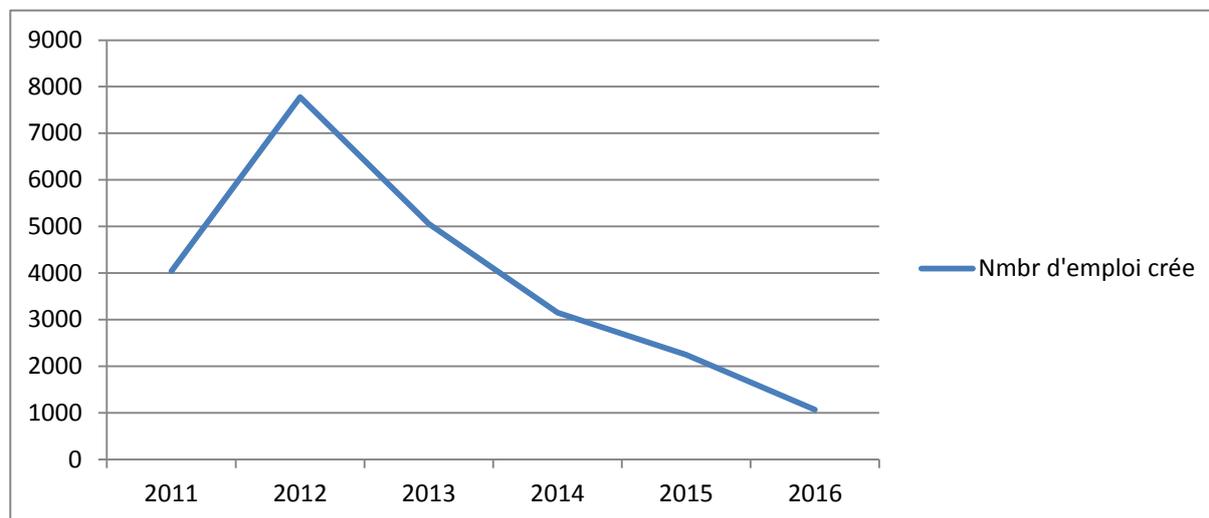
| Tizi-Ouzou | Nombre d'emploi créé | % |
|-------------|----------------------|------------|
| 2011 | 4044 | 16% |
| 2012 | 7778 | 16% |
| 2013 | 5059 | 17% |
| 2014 | 3155 | 17% |
| 2015 | 2251 | 17% |
| 2016 | 1070 | 17% |

| | | |
|--------------|--------------|-------------|
| Total | 23357 | 100% |
|--------------|--------------|-------------|

Source : ANGEM, Tizi-Ouzou.

Pour une meilleur visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utilise la Figure suivante :

Figure N°12 : Evolution du nombre d'emploi crée entre 2011 et 2016



Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°20.

D'après le tableau N°20 et la figure N°12, on remarque une augmentation proportionnelle de 2011 jusqu'à 2012, où le nombre d'emploi créé avait atteint le sommet, avec 7778 emplois créés. Tandis que de l'année 2013 jusqu'à 2016 un recule se fait remarqué et ce suite à la crise financière que connaît le pays, mais reste à signaler que la demande avait connu une hausse durant ces années avec un ralentissement de financement donc les dossiers acceptée demeurent en instance de financement.

Constat :

La lutte contre la pauvreté, le chômage et la précarité constitue un objectif stratégique en Algérie. La mise en place d'un dispositif de microcrédit incitatif à la création d'activité et d'emplois s'avère être un choix judicieux créer en direction de personnes non bancables et sans grandes qualifications ainsi que celle de diplômés des universités, instituts et centres de formation professionnels. C'est ainsi l'objectif de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit ANGEM.

L'ANGEM développe un dispositif (le microcrédit) visant la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales de la wilaya et tente de favoriser une intégration économique et sociale des populations sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers. Cet instrument s'appuie sur le système bancaire classique (banques publiques) et les Institutions en charge de sa mise en œuvre dont la Banque d'Algérie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité nationale de la Famille et de la condition de la femme. A l'inverse des pratiques internationales, la Loi sur la Monnaie et le Crédit en Algérie n'a pas prévu d'IMF spécialisées dans l'offre de microfinance. Par ailleurs, il n'existe qu'une seule organisation non gouvernementale (ONG) : la Touiza, association qui pratique le microcrédit pour les populations rurales défavorisées mais qui dépend de bailleurs de fonds étrangers pour financer cette activité.

Le tableau n°18 et le figure n°10, montrent bien que le microcrédit touche toutes les catégories d'âge de (18-60 ans et plus). Les résultats laissent entendre que l'on se situe bien dans la logique qui a animé les fondateurs de l'ANGEM à savoir encourager l'emploi des jeunes.

Dans le financement mixte de PNR-AMP, (de 40 000 DA à 100 000DA), Pour les femmes la tranche la plus répandue est de 18-60 ans et plus, avec un pourcentage qui atteint 79%, et par contre dans ce financement pour les hommes la tranche la plus répandue est de 18 à 50 ans avec un pourcentage 54%. Et dans le financement de PNR-Projet (de 1000 000 DA), pour les femmes la tranche d'âge la plus répandue est 18 à 50 ans avec un pourcentage de

55,35% et 44,65% pour les hommes. Cela démontre que des efforts ont été concentrés pour atteindre cette cible et ce pourcentage et, que les jeunes ont été très sensibles aux opportunités qu'offre le dispositif microfinance dans le financement des projets. Cela répond également à l'exigence de financer la partie de la population la plus dynamique, la plus active, la plus importante mais aussi celle qui est exposée à plus de vicissitudes de la vie telles que l'immigration clandestine, le désespoir, les immolations, les suicides, etc.

La participation des femmes est plus importante que les hommes d'après les tableaux n°13, 14 et les figures n° 06, 07, qui atteint plus de 85% dans le financement mixte ANGEM-Promoteur de 40 000 DA à 100 000 DA, puisque la plupart des pauvres sont des femmes (souvent analphabètes et sans formations, veuves, divorcées...). Or, traditionnellement, les femmes ont été désavantagées en matière d'accès au crédit et autres services financiers. Les banques commerciales se tournent souvent principalement vers les hommes et les entreprises formelles, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle. Selon le même tableau on constate que la participation des hommes est plus important que celles des femmes dans le financement triangulaire de PNR-Projet, par ce que les femmes n'ont pas les moyens pour gérer ce type de financement (déplacement, la difficulté de trouver des locaux,...).

Sur ce plan, l'Angem cible souvent les femmes qui représentent 60% de la clientèle bénéficiant des services de microcrédit, et surtout dans les deux secteurs de l'agriculture et l'industrie (tableau n°16, et figure n°08). Il s'agit de couturières, coiffeuses, potières, bijoutières, de femmes dans la confection, la fabrication de pains et gâteaux traditionnels, de pâtes, de couscous,...). L'autonomisation des femmes par la microfinance est essentielle. Cependant, il est observé que les femmes ont parfois peu ou pas de contrôle sur leurs emprunts, le mari ou le membre de la famille de sexe masculin étant celui qui prend toutes les décisions concernant la micro entreprise. Parfois, elles ne constituent qu'un prête-nom pour un membre de la famille qui, en plus de son revenu (salaire autre...), veut s'occuper pour gagner plus. Les résidentes des zones rurales en particulier continuent d'éprouver des difficultés à accéder au financement et autres services de microfinance. L'objectif assigné à la microfinance est d'être un instrument de financement de proximité qui fournit les services financiers dont ont besoin autant les TPE, les micro-entreprises et les professions libérales pour développer leurs activités économiques lorsque le secteur bancaire classique ne le fait pas ou ne peut pas le faire. Ces dernières concernent divers secteurs tels que : agriculture, industrie, BTP, services, artisanat c'est-à-dire la création de richesse, cette richesse elle-même

contribue au développement économique. Les micro-entreprises sont généralement peu capitalisées et travaillent avec une technologie élémentaire. Les entrepreneurs du secteur peuvent travailler à domicile, hors domicile ou être des marchands ambulants (par exemple les poissonniers).

Le microcrédit favorise donc la production, améliore la rentabilité et parfois la compétitivité mais souvent, étant donné sa modicité, il permet aux micro-entrepreneurs de faire juste face aux difficultés de trésorerie.

D'après les tableaux précédents (2011 jusqu'à 2016) on constate un ralentissement successifs (dans les différents secteurs d'activité) des microcrédits accordée par l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou à partir de 2015, cela revient à la chute des prix des hydrocarbures qui est considéré comme le pilier du financement de l'économie algérienne.

Conclusion

Le système de la microfinance est très dynamique malgré l'existence de plusieurs contraintes qui freinent son essor en Algérie. En pratique, l'ANGEM est l'un des outils les plus adaptés pour l'insertion sociale dans le monde via les PNR, et orienté principalement en direction des femmes analphabètes qui cherchent à initier des petites activités et exercer des métiers pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles et être respectées et considérées dans la société.

Après avoir présenté l'ANGEM en tant qu'organisme d'incitation à l'investissement, on peut dire que les pouvoirs publics ont fourni des efforts colossaux en vue de stimuler et encourager les jeunes promoteurs, malgré la divergence des organismes créés dans le domaine de la microfinance.

L'intérêt de cette étude est d'analyser l'évolution des nombres des prêts accordés par l'ANGEM à ses bénéficiaires. En se référant aux statistiques de l'étude, on peut dire que l'antenne ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou a réalisé des projets importants qui ont bien réussi, malgré les entraves rencontrées, telle que la lourdeur des procédures administratives surtout pour le financement triangulaire (1000 000 DA). En ce qui concerne le nombre des prêts non rémunérés financés par l'ANGEM pour les cinq dernières années depuis 2011 jusqu'à 2016 il est de 9854 prêts non rémunérés.

En effet, l'ANGEM a contribué d'une manière considérable à aider les promoteurs à créer leurs propres emplois durant les cinq dernières années.

A travers les analyses effectuées sur les données statistiques de l'ANGEM, nous constatons que ce dispositif se veut une institution de micro crédit de grande envergure constituant une référence dans son domaine. Elle se veut être un organisme incontournable de développement humain et solidaire, de création d'emplois et lutte contre la pauvreté et la précarité.

Conclusion

Le système de la microfinance est très dynamique malgré l'existence de plusieurs contraintes qui freinent son essor en Algérie. En pratique, l'ANGEM est l'un des outils les plus adaptés pour l'insertion sociale dans le monde via les PNR, et orienté principalement en direction des femmes analphabètes qui cherchent à initier des petites activités et exercer des métiers pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles et être respectées et considérées dans la société.

Après avoir présenté l'ANGEM en tant qu'organisme d'incitation à l'investissement, on peut dire que les pouvoirs publics ont fourni des efforts colossaux en vue de stimuler et encourager les jeunes promoteurs, malgré la divergence des organismes créés dans le domaine de la microfinance.

L'intérêt de cette étude est d'analyser l'évolution des nombres des prêts accordés par l'ANGEM à ses bénéficiaires. En se référant aux statistiques de l'étude, on peut dire que l'antenne ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou a réalisé des projets importants qui ont bien réussi, malgré les entraves rencontrées, telle que la lourdeur des procédures administratives surtout pour le financement triangulaire (1000 000 DA). En ce qui concerne le nombre des prêts non rémunérés financés par l'ANGEM pour les cinq dernières années depuis 2011 jusqu'à 2016 il est de 9854 prêts non rémunérés.

En effet, l'ANGEM a contribué d'une manière considérable à aider les promoteurs à créer leurs propres emplois durant les cinq dernières années.

A travers les analyses effectuées sur les données statistiques de l'ANGEM, nous constatons que ce dispositif se veut une institution de micro crédit de grande envergure constituant une référence dans son domaine. Elle se veut être un organisme incontournable de développement humain et solidaire, de création d'emplois et lutte contre la pauvreté et la précarité.

En concluant cette étude sur la microfinance et d'analyser ses contours et ses effets pour susciter les autorités à lutter contre la pauvreté en tant que phénomène multidimensionnel, il apparaît fondamental de revenir sur la portée et l'utilisation du cadre conceptuel proposé. La littérature sur le problème de la pauvreté en Algérie est insuffisante, elle émane exclusivement des organismes d'Etat. Elle met, en avant, une baisse de la pauvreté de moitié, et ce, entre 1980 et 2005. Cette situation est loin d'être une fatalité et des solutions aux problèmes existant : l'Etat peut s'inspirer de différents mécanismes publics à l'œuvre dans les pays de l'OCDE, même, si le niveau de la pauvreté et le modèle de consommation sont différents. Ainsi, les actions mises en œuvre par les puissances publiques dans le domaine de l'insertion sociale à travers les programmes adaptés comme le programme des priorités sociales.

Les débats sur le système de la microfinance peuvent sembler austères au premier abord, mais qu'on ne s'y trompe pas : ils déterminent la nature des systèmes financiers qui concerne la majorité des habitants de la planète. Nous avons contribué à ces réflexions en étudiant les normes qui encadrent cette activité, conçue comme un outil de développement tout en restant ancrée dans le secteur marchand. Cette ambivalence brouille les distinctions généralement établies entre le politique et l'économique, le public et le privé, le commercial et le social. Une telle hybridité bouleverse surtout les modes de gouvernance qui président traditionnellement aux mécanismes d'assistance aux personnes défavorisées ou de promotion de l'initiative économique.

Le présent travail a permis d'élargir le champ d'insertion sociale en Algérie à l'aspect multidimensionnel. Notre contribution s'est basée sur un certain nombre de travaux théoriques de recherche et sur des travaux empiriques réalisés dans différents pays en développement. Face aux besoins récurrents de formulation de stratégies locales de lutte contre la pauvreté, il est important de connaître les changements opérés sur les indicateurs de la pauvreté pour mieux cibler les tranches fragilisées de la population.

L'Etat cherche toujours à créer de l'emploi et la lutte contre le chômage par la stimulation de la croissance économique. Cependant, cela nécessite un minimum de moyens. Pour répondre à cette exigence, la microfinance est jugée comme stratégie adoptée pour la lutte contre la pauvreté à travers la multiplicité des produits offerts aux pauvres en vue de leur insérer socialement tels que le microcrédit, la micro assurance, le transfert de fonds,...

Dans le but de faire le lien entre la microfinance et la pauvreté et savoir s'il y a réellement un impact positif qui tend à réduire ce phénomène, nous nous sommes focalisés

dans notre étude empirique sur la présentation de la microfinance, puis, tenter de quantifier son impact sur la région de Tizi-Ouzou (Algérie).

Les résultats de l'étude empirique confirment nos hypothèses dans la mesure où l'ANGEM est un moyen d'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté et la précarité, et ce, pour deux raisons :

Premièrement, le dispositif a contribué au financement de plusieurs activités nouvellement créées à travers les PNR affectés aux différents daïras de la wilaya créant ainsi pour l'année 2015, environ 29 000 postes d'emplois dont 16 000 pour les femmes qui n'ont pas souvent accès aux financements formels pour se permettre de créer et/ou de développer des activités génératrices de revenus.

Ces femmes sont insérées dans une logique de microfinance, considérée comme un outil financier alternatif au système bancaire classique. Elles sont en effet, organisées sur une base flexible répondant aux valeurs, aux besoins et aux moyens de celles qui y participent. Cette flexibilité est à la base de son adoption et de son adhésion par des femmes issues de différentes couches sociales et de conditions socio-économiques précaires.

A titre d'exemple, la formation des femmes au foyer, des petites commerçantes dont les prêts ne dépassent pas 100 000 DA, des entrepreneures, chefs d'entreprises, dont les prêts ne dépassent pas le 1000 000 DA par personne, en passant par les formations techniques, professionnelles destinées hétérogène des femmes et de l'adaptation de l'ANGEM à l'environnement dans lequel se trouvent les bénéficiaires aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Deuxièmement, le microcrédit joue un rôle de plus en plus important dans le financement des activités productives diversifiées, dans l'emprerment des femmes, dans la participation à la vie collective, sociale et politique. Ces PNR permettent le plus souvent d'élargir l'espace des entreprises informelles déjà existantes, ou de créer des activités génératrices de revenus. On peut citer plusieurs cas de femmes qui financent l'expansion de leurs activités grâce au microcrédit. Chez les femmes au foyer, le microcrédit est d'avantage un tremplin pour les besoins d'investissement dans des activités productives. Le microcrédit offre une opportunité à l'investissement et à une frange de la population exclue des systèmes de financement classique.

Le microcrédit est présenté, pour certains, comme un moyen efficace de réussite sociale et économique et, pour d'autres, il est considéré comme source d'échec. En effet,

beaucoup de projets demeurent insatisfaits. A travers notre étude, nous avons décelé la raison suivante :

Cette dernière réside dans la durée du remboursement du microcrédit. En effet, l'ANGEM ne propose aucune enquête pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs ni un suivi-accompagnement de l'activité développée, elle n'a tout simplement pas les moyens de le faire. Les échecs sont ainsi nombreux et les conséquences sont dramatiques. Les bénéficiaires sont livrés à eux-mêmes, n'ayant aucune connaissance/information des techniques pratiquées et ignorant souvent les règles élémentaires de gestion. Ces défaillances et ces carences du système de financement de microcrédit peuvent être interprétées comme la face cachée de l'ANGEM.

Au-delà des aspects financiers et économiques, l'ANGEM renferme des aspects sociaux qui font leur originalité par rapport aux systèmes bancaires classiques. En effet, elle incite à la sociabilité et le partage d'information, donne des conseils, engage des relations d'échanges. Même si le microcrédit impose un impératif de rentabilité, la solidarité et l'entraide sont de nuisance dans ce système.

Au-delà de tous ces aspects, les résultats de notre recherche confirment notre première hypothèse, celle qui prétend que le microcrédit cible des catégories sociales plus pauvres et leur permet ainsi, d'être autosuffisance alimentaire à travers la création d'emplois. Il est clair que les bénéficiaires ANGEM ne représentent pas que les pauvres mais ce dispositif permet aux femmes démunies de développer des stratégies pour être éligibles au financement du microcrédit. Le but du jeu est de maximiser leur objectif de recherche d'argent. A travers le microcrédit, les femmes relativement pauvres peuvent bénéficier de formation et de moyens financiers pour développer leurs activités entrepreneuriales.

Cette étude montre d'abord la particularité de la réglementation algérienne, en matière de condition d'éligibilité au microcrédit, l'âge n'étant pas une condition, implique que certains bénéficiaires sollicitent les PNR pour d'autres fins que celles d'ordre économique, autrement dit à un âge avancé, le bénéficiaire ne peut pas rembourser sachant que la durée s'étale sur 11 ans entre le PNR/ANGEM et la banque dans le cas d'un financement triangulaire.

Enfin, pour que la microfinance puisse jouer son rôle de promoteur du développement et de lutte contre la pauvreté, il faut qu'elle réponde au défi de pouvoir aider d'avantage les catégories sociales les plus démunies.

Lutter contre la pauvreté peut également consister en la mise en place d'activités collectives permettant à chacun de bénéficier de sources de financement. Les autorités doivent

faciliter l'organisation de foires et d'exposition pour un meilleur espace d'écoulement des produits. De cette façon, l'ANGEM peut jouer un rôle de « catalyseur » du développement économique local en permettant à ces bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie et s'insérer socialement.

En entamant ce travail, notre objectif était de poser les bases d'une réflexion au sujet de la microfinance notamment le microcrédit ANGEM et des stratégies et initiatives à lancer pour l'insertion sociale et professionnelle. Selon nos constatations, il s'agit d'une initiative soucieuse des activités des bénéficiaires de ce créneau et également de la pérennisation de ces activités. L'objectif, est bien sûr, est de lutter contre la pauvreté et s'insérer socialement les pauvres en favorisant leur emporwerment et leur participation au développement de l'entrepreneuriat.

Cependant, il faut signaler que les méthodes et les techniques de financement appliquées au sein de l'ANGEM semblent insuffisantes et nécessitent quelques retouches. Tout d'abord, du fait que ces méthodes et les techniques visent une catégorie particulière de personnes, il s'agit donc de transformer les méthodes de financement en prenant en considération la taille et la rentabilité de l'activité (pour les activités existantes), la capacité de remboursement ainsi que le lieu d'exercice de l'activité. Ensuite, si ces préalables sont garanties (rentabilité, somme prêtée, activités existantes, zone de commercialisation) il est possible que l'ANGEM s'oriente le futur, vers une autre forme d'organisation qui inclue d'autres produits et services (coopérative d'habitat, crédit-bail, crédit-formation,..).

Enfin, si l'ANGEM a réussi à autonomiser une partie de la clientèle et à leur donner les moyens de créer et/ou de développer des activités génératrices de revenus, il serait intéressant qu'elle réfléchisse à la mise en place de stratégies d'accompagnement afin de pérenniser les activités financées et de permettre de contribuer au développement des communes de la région.

Bibliographie

Les ouvrages :

- A. Alix Pinel, en collaboration avec Sébastien Boyé, Jérémy Hajedenberg, Christiene Poursat et David Munnich, 2009, les auteurs de l'ouvrage, « Le guide de la microfinance-microcrédit et épargne pour le développement ».
- B. Cattani et Laville, 2005, « l'économie solidaire », p : 196.
- C. François Perroux, 1969, « l'économie et le développement », France.
- D. GILBERT Blardone, 1987, « la vaincre le chômage », Edition l'épargne, Paris, pp : 471-475.
- E. GRAWITZ Madeleine, 1990, « Méthode des sciences sociales », 11^{ème} Edition, Dalloz, paris, p : 17.
- F. In A. BARTHELEMY & R. SLITINE, avril 2001, « entreprenariat social : innover au service de l'intérêt général », édition : Vuibert, p .15.
- G. John Kenneth Galbraith, 2003 « La maitrise sociale de l'économie », édition : Michalon, p 125.
- H. Louât (A), 1999, « Le développement stratégie et résultat », édition : Ellipse, p : 08, France.
- I. P.A Julien, 1994, « les PME, Bilan et perspective », éditions : Economica, France.
- J. STIGLITZ JE, 2007, « principes d'économie moderne », 3^{eme} Edition de Boeck, pp : 471-475.
- K. VERNIERE M, 1995, « Ajustement, Education, Emploi », Edition Economica, Paris, pp : 228,229.

Mémoire et thèse :

- A. Eliane Rosset « Le bénéficiaire d'aide sociale face à l'activité bénévole », Mémoire de fin d'études.
- B. Hermann-Didier TEBILI, « Microfinance et développement : une mise en évidence théorique et empirique de la relation ». (Mémoire)
- C. Hulme (D), ET Mosley (P), 1998, « Micro-entreprise finance, Is There a conflit between Groth and Poverty Alleviation, word development », p.783-790. (These)

- D. LOUGGAR.R, (2011), « impact du microcrédit sur le développement économique : cas de « l'ANGEM de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en sciences économiques, UMMTO.
- E. Mircea Vultur, *octobre 2003*, « *Observatoire Jeunes et Société* », P : 07.
- F. S. Zourdani, « Microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tizi-Ouzou » (thèse), (2016) p.194.
- G. N.Conde, (2007), « microfinance et lutte contre la pauvreté au Sénégal », mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta DIOP de DKAR.
- H. S. Gilbert, (2007), « Insertion professionnelle et migration des jeunes de la région de Charlevoix », Mémoire.

Journal :

- A. Robinson (M), 1996, « Addressing Some Key Questions on finance and Poverty » *Journal of International Development*, 8 mai 1996.
- B. Stiglitz [1990] Ou Varian [1990]. « Monitoring Agent with other Agents », *journal of institutional and theoretical Economics*, vol.146, n° 01 Mars, P.153.174.
- C. Wanner (M), « Group crédit : à means to improve information Transfer and loan repayment performance », *journal of développement studies*, vol, 32, n°02, p, 263-281.

Circulaires:

- A. Décret exécutif n° 08-126 du 13 Rabie Ethani 1429 correspondant au 19 avril 2008, portant à la création de l'emploi.
- B. Décret exécutif n°04-14 du 22/01/2004 la conférence internationale sur le dispositif « microcrédit-ANGEM ».
- C. Décret exécutif n°04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro-crédit.

Articles et revues :

- A. B. Fourcade, J-J Paul et M. Vernières (1994), « l'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats », (article)
- B. BOUZAR.C et LOUGGAR.R, (2014), « le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie », UMMTO.
- C. Smahi, A. et Maliki, S. Arif, S.E. (2012) « *Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse* », *La Revue des Sciences de Gestion*.

Site internet :

- A. ABDYOU Semar, www.Algerie-focus.com, 01/03/2013, p : 15.
- B. [Http //www.das.dz/](http://www.das.dz/).Le 10/04 /2016, p: 5.

- C. [Http //www.das.dz/](http://www.das.dz/).Le 10/04 /2016, p: 5.
- D. [Http //www.das.dz/](http://www.das.dz/).Le 10/04 /2016, p: 6
- E. <http://www.cnac.dz/>.Le 12/03/2016, à 20:45h, p: 1.
- F. http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/le-taux-de-chomage-atteindra-11-3-en-2015-en-algerie-07-10-2014-171767_290.php du 22/08/2016.
- G. http://www.ripess.org/declaration_lima_1997_FR.pdf
- H. https://www.memoireonline.com/08/15/9243/m_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredit-octroyes-par-le-reseau-mc17.
- I. https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Microfinance+et+pauvret%C3%A9+Maroc+;+Outils+d%27%C3%A9valuation+et+Impact+M+Omar+Zahraoui.
- J. https://www.memoireonline.com/10/09/2015/m_la-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-sections-communales-de-Jean-Rabel-Conditions-de-developpement.html#toc107.
- K. www.memoireonline.com, Guérin (2001, p.7)

ANNEXE N° 01

طلب الحصول على قرض مصغر
لإنشاء مشروع

أنا الموقع أدناه، السيد، الأنسة، السيدة:.....

المولود بتاريخ..... ب.....

والحامل لبطاقة التعريف (ب.ت.و) أو (ر.س) رقم..... الصادرة بتاريخ.....

بالدائرة الإدارية ل بوغني و القاطن بالعنوان.....

.....

أتقدم بطلبي هذا والمتمثل في طلب الحصول على قرض مصغر في إطار برنامج الوكالة الوطنية لتسيير القرض المصغر، وهو ما يمثل مبلغ (بالأرقام والحروف).....

.....

لمزاولة نشاطي و المتمثل في.....

وأتعهد بشرفي أنه لدي مبلغ المساهمة الشخصية المطلوب، وهو ما يمثل بنسبة 1 % من المبلغ الإجمالي (بالأرقام والحروف)

.....

و إنني لا أمارس أي نشاط أو وظيفة و لم استفد من مساعدات أخرى من طرف الدولة لخلق نشاط.

و أن اسهل جميع الزيارات التي يقوم بها مرافقون الوكالة إلى أماكن العمل وغيرها من المرافق، بغرض مراقبة مصداقية الوثائق المقدمة.

في انتظار ردكم تقبلوا مني فائق الاحترام و التقدير.

حررت في بوغني ب.....

الاسم الكامل

التوقيع

ANNEXE N° 02

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE LA FAMILLE
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO CRÉDIT**

**Coordination de la Wilaya de TIZI OUZOU
Cellule d'accompagnement de TIZI OUZOU**

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DOSSIER

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél :

N° du dossier

Type de financement :

Date de dépôt du dossier :

Activité projetée :

Visa et Cachet de l'accompagnateur

DOSSIER DE DEMANDE DE MICRO CREDIT

Coordination : 0 Dossier N°: 00 / 2011
 Cellule d'accompagnement (Daira) : 0
 Gestionnaire du dossier (Nom & prénom) : 0 Code gestionnaire : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Programme de financement : ANGEM-Promoteur Triangulaire ANGEM-Banque-Promoteur

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

N° identifiant : _____

(Réservé au système informatique)

Nom : 0 : اللقب :
 Nom de jeune fille : 0 : اللقب الإجمالي للمرأة :
 Prénom : 0 : المازوجة :
 Sexe : Masculin Féminin الاسم :

Situation familiale : Célibataire Marié (e) Divorcé (e) Veuf (ve)

Date et lieu de naissance : le P/ a: 00/01/1900 Code commune : | 0 | 0 | 0 | 0 |

N° d'acte de naissance (n° 12) : ##### (Compléter par des zéros à gauche)

Adresse : 0 Code commune : | 0 | 0 | 0 | 0 |

Code postal : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Nationalité : ALGERIENNE Code pays si étranger :

C.I.N. N° : 000000 Délivré le : ##### à : 0 Code daïra : | 0 | 0 | 0 | 0 |

Permis de conduire N° : Catégorie : Délivré le : à : Code wilaya : | 0 | 0 |

Niveau d'instruction : Sans Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Diplôme (le plus élevé) : 0 Code diplôme : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Expérience professionnelle : 0

Situation / Emploi

Situation : Salarié Retraité Chômeur Autre Précisez :

Si chômeur, Inscrit à l'ALEM : Oui Non Si oui, Carte N° : Le :

Avez-vous bénéficié d'une aide à la création d'activité ? : Non Oui

Si oui, précisez nature et source de l'aide accordée : 0

PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet : 0 Code Activité : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Lieu d'implantation (Adresse projet) : a domicile Code commune : | 0 | 0 | 0 | 0 |

Date de dépôt du dossier : 00/01/1900

Décision de la commission d'éligibilité: N° : 03 Du: 00/01/1900

Accord

Rejet , Motif : 0

DECISION DE LA BANQUE

Décision N° : Du :

Accord

Rejet , Motif :

Date de démarrage de l'activité : 01/09/2011

STRUCTURE DU FINANCEMENT

1) Montant global du projet : 0,00 DA

3) Prêts :

PNR : 0,00 DA, Soit : ##

Prêt bancaire : DA, Soit :

Banque : Agence :

Signature : Accompagnateur :

Signature : Promoteur

ANNEXE N°04

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Solidarité Nationale et de la famille Et Condition de la Femme
Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
A.N.G.E.M.

Fiche de renseignements & suivi

Dossier N°:

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Antenne Régionale : | | | | | |
| Coordination de wilaya : | | | | | |
| Cellule d'Accompagnement : Code : <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> | | | | | |
| | | | | | |

| |
|---|
| Programme de financement : ANGEM- <input type="checkbox"/> Triangulaire ANGEM-Banque-Promoteur <input type="checkbox"/> |
|---|

Identification du demandeur

| |
|---|
| N° de l'acte de naissance (n° 12 ou 14) |
| État civil |
| Nom & prénom : |
| Nom de jeune fille : |
| Fils de et |
| Date et lieu de naissance : le..... à |
| Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> Divorcé (e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> |
| Adresse : |
| Tél. : |
| CIN N° : délivrée le / / |

à.....

Permis de conduire N° délivrée le // à

Niveau d'instruction

Sans Alphabétisé Primaire Formation niveau d'insertion primaire Moyen

Formation niveau d'insertion moyen Secondaire Formation niveau d'insertion secondaire
Supérieur

Précisez le(s) diplôme(s) obtenu(s) :

.....

Qualification & Aptitudes

Avez-vous suivi une formation professionnelle, Oui Non

Si **oui** (y compris l'apprentissage), précisez sa nature

Durée :, Diplôme(s) obtenu(s)

Situation Emploi / Expérience professionnelle

Chômeur (se) Retraité (e) Salarié (e) , si **retraité** ou **salarié**, précisez **revenu / période**:

.....

Si vous avez déjà travaillé, précisez l'activité et la

durée :

Situation / Handicap

Présentez-vous un handicap, Oui Non , si **oui**, précisez sa nature :

Avantage ou aide accordés

Avez-vous bénéficié d'une aide ou d'un avantage à la création d'activité, Oui Non

si **oui**, précisez dans quel cadre :

.....

Identification du projet

Nature du projet (détailler) :

Implantation du projet : à domicile Local , Précisez l'adresse :

Type d'activité : Production Services

Secteur d'activité : Agriculture Pêche Industrie BTP Services Artisanat

Caractéristiques du produit / service

Description précise du **produit /**

service :.....

Quel est le **prix** de vente prévisionnel :

Comment et où comptez-vous vendre votre produit/service (**Distribution**) :

.....

Comment comptez-vous faire la **promotion** de votre produit/service :

.....

Caractéristiques du marché

Clientèle ciblée :

Nombre de clients potentiels :

Existence de concurrents directs dans votre localité: Non Oui , Estimez leur nombre :

.....

Les moyens de production / Emplois

Local / Terrains: A domicile Propriété Location Mise à disposition Précisez la **superficie**:

.....

Si location, montant du **loyer / période**:

.....

Le personnel

| Spécialité | Nombre d'employés | Coût (DA) |
|------------|-------------------|-----------|
| | | |

Matériel & équipements (Investissements)

| Nature | Quantité | Coût (DA) |
|--------|----------|-----------|
| | | |

Matières premières

| Nature | Unité | Quantité | Coût (DA) |
|--------|-------|----------|-----------|
| | | | |

Autres frais et emplois

| Nature | Coût / Trimestre | Coût annuel | Coût (DA) |
|-------------|------------------|-------------|-----------|
| Électricité | | | |
| Gaz | | | |
| Eau | | | |

| | | | |
|------------------|-------|-------|-------|
| Impôts et taxes | | | |
| Frais financiers | | | |
| Frais divers | | | |

Les ressources

| | | | |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Produit / service 1° | Produit / service 2° | Produit / service 3° |
| Quantité à vendre | | | |
| Prix de vente prévisionnel (DA) | | | |
| Chiffre d'affaires | | | |

Montage financier du projet

- Montant de l'investissement : DA

| | | | | |
|--------------|-------------------------|---------------|------------------|--------------|
| | Prêt Non Rémunéré (PNR) | Prêt bancaire | Apport personnel | Bonification |
| Taux (%) | | | | |
| Montant (DA) | | | | |

Paramètres des prêts

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|
| | Prêt Non Rémunéré (PNR) | Prêt bancaire |
| Périodicité de remboursement (mois) | | |
| Délai de remboursement (mois) | | |
| Nombre d'échéances | | |
| Différé (mois) | | |
| Montant de l'échéance | | |

- Date de démarrage de l'activité :

Échéanciers de remboursement et Suivi

Remboursement du PNR

| N° | Échéance | Montant (DA) | Date de règlement | Observation |
|----|----------|--------------|-------------------|-------------|
| 1 | | | | |

Remboursement du prêt bancaire

| N° | Échéance | Montant (DA) | Date de règlement | Observation |
|----|----------|--------------|-------------------|-------------|
| 1 | | | | |

AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO - CRÉDIT

Coordination de :
Cellule d'Accompagnement de :

ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE PROJET

INTITULE DU PROJET: PRODUCTION DU
FORME JURIDIQUE : Personne physique

I- Identification du promoteur:

- Nom:
- Nom de jeune fille:
- Prénom:
- Né(e) le:
- Fils (fille) de : et de :
- Situation de famille :
- Adresse personnelle:
- Diplôme (s) ou expérience :
- Identifiant

II -Présentation du projet :

-

1-Généralités sur le projet :

a)- Branche d'activité (secteur)

b)-Localisation du projet :

c)-Etat et délai de réalisation :

- d)-Aides :-
- PRÊT NON RÉMUNÉRÉ
 - ANGEM
 - CRÉDIT BANCAIRE A TAUX BONIFIE
 - ACCOMPAGNEMENT

e)-Impact du projet sur le plan économique :

f)-Impact du projet sur l'environnement :

-Nombre d'emplois créés :

ANNEXE N° 06

ANGEM

Coordination de :

Cellule d'accompagnement :

ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT PRÉVISIONNEL

Nom du Promoteur :

Montant Projet :

Montant PNR :

Activité :

| LIBELLES | ANNÉE (N) | | | | ANNÉE (N +1) | | | | ANNÉE (N +2) | | | | ANNÉE (N +3) | | | | ANNÉE (N +4) | | | | TOTAL |
|---------------|-----------|-----------|------------|------------|--------------|-----------|-----------|-----------|--------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|------------|-------|
| | 1ère éché | 2ème éché | 3 ème éché | 4 ème éché | 5ème éché | 6ème éché | 7ème éché | 8ème éché | 9ème éché | 10ème éché | 11ème éché | 12ème éché | 13ème éché | 14ème éché | 15ème éché | 16ème éché | 17ème éché | 18ème éché | 19ème éché | 20ème éché | |
| | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date | |
| Remboursement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00 |

Signature : Accompagnateur :

Signature : Promoteur

ANNEXE N° 07

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE LA FAMILLE
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO CRÉDIT**

Coordination de la wilaya de.....

N° :/C.E.F/...../20.

**DECISION D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT
Projet**

| | |
|--------------------|---------|
| Nom | : |
| Prénom | : |
| Identifiant | : |

L'étude de votre demande de Micro Crédit relative à votre projet portant : (*désigner l'activité*).....
par la commission d'éligibilité en date du
a permis de donner un avis **favorable**.

La structure de votre financement se répartit comme suit :

- **Apport personnel (1 %)** :
- **PNR (29 %)** :
- **Crédit bancaire (70 %)** :
- **Soit un total de** :
- **Bonification du taux d'intérêt bancaire (..... %)** :

Cette décision d'éligibilité et de financement vous est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à le

Le Coordinateur

ANNEXE N° 08

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE LA FAMILLE
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO CRÉDIT**

Coordination de la wilaya de.....

N° :/C.E.F/.../20.

DECISION DE REJET

| | |
|--------------------|---------|
| Nom | : |
| Prénom | : |
| Identifiant | : |

Suite à la réunion de la commission d'éligibilité et de financement en date du, nous avons le regret de vous informer que la commission a émis un avis défavorable à votre demande, et ce pour les motifs suivants :

.....
.....
.....

Toutefois, vous pouvez reconsidérer les paramètres de votre demande à l'effet de l'introduire une deuxième fois au niveau de la cellule d'accompagnement de votre Daïra.

Fait à....., le

Le Coordinateur

ANNEXE N° 09

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE LA FAMILLE
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO CRÉDIT**

Coordination de la wilaya de :.....

N° :/D.E.F/..../200.

DECISSION DES AIDES ACCORDÉES

| | |
|--------------------|---------|
| Nom | : |
| Prénom | : |
| Identifiant | : |

Suite à la décision d'éligibilité et de financement N° : du, nous vous informons que vous bénéficier, à partir du Fonds National de Soutien au Micro Crédits des aides suivantes :

- L'assistance technique, le conseil, l'accompagnement et le suivi apportés par l'ANGEM à titre gracieux ;
- D'un Prêt Non Rémunéré équivalent à DA pour une durée de mois, avec une période de différé de mois ;
- De la bonification du taux d'intérêt sur le crédit bancaire accordé par la banque, fixée à % du taux commercial.

Fait à, le

Le Coordinateur

Annexe N° 10

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Solidarité Nationale de la famille et de la condition de la femme
Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

Procès-verbal de visite du lieu

Dossier N°:

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

Antenne Régionale : **BEJAIA**
Direction de wilaya : **TIZI OUZOU**
Cellule d'Accompagnement : /

Je soussigné, Mme, Melle,

M.....

Nous accompagnateur de la daïra

de.....

Déclare avoir effectué, ce jour, une visite sur lieux devant abriter une
activité de.....

Identification du promoteur

Nom & prénom : Nom de jeune fille :

Date et lieu de

Naissance :

Adresse :

Décision d'éligibilité et de financement N°/.....

Identification du projet

Nature du projet

(détailler)

Implantation du projet : Local Terrains

A domicile Propriété Location Mise à disposition

Précisez la superficie (M 2):

Précisez l'adresse :

Correspond à la déclaration du promoteur Oui Non

Type d'activité : Production Services

Secteur d'activité : Agriculture Pêche Industrie BTP Services Artisanat

Le lieu

Correspond à l'adresse figurant sur le RC/CA/CAW/Agrément **Oui** **Non**

Surfacesuffisante **Oui** **Non** / Libre et inexploité **Oui** **Non**

Eau : Disponible **Oui** **Non** /Electricité : Disponible **Oui** **Non**

Téléphone : Disponible **Oui** **Non**

Adéquat à l'exercice de l'activité **Oui** **Non**

Observation :

Nom, prénom
Et signature du promoteur

signature
de l'accompagnateur

La table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction générale | 1 |
| Chapitre I : Généralité sur la microfinance | 7 |
| Introduction | 7 |
| Section 1 : historique, et les différents concepts de la base | 8 |
| 1. historique | 8 |
| 1.1. L'émergence de la microfinance (1997-1985) | 8 |
| 1.2. La croissance (1985-1995) | 9 |
| 1.3. L'euphorie (1995-2005) | 9 |
| 1.4. Maturité du secteur (à partir de 2005) | 10 |
| 2. les différents concepts de base | 10 |
| 2.1 La notion de microfinance..... | 10 |
| 2.1.1. Définition de la microfinance..... | 10 |
| 2.1.2. Les acteurs de la microfinance | 12 |
| 2.2. La notion de micro-crédit..... | 12 |
| 2.2. La définition de microcrédit | 12 |
| 2.3. La notion de micro-entreprise | 14 |
| 2.3. La définition de la micro-entreprise | 14 |
| 2.4. La notion de développement économique et social..... | 14 |
| 2.4.1. Le développement économique..... | 14 |
| 2.4.2. La définition du développement économique et social | 15 |
| 2.5. Indice de Développement Humain (IDH) | 16 |
| 2.5.1. Définition | 16 |
| 2.5.1.1. Calcul de l'IDH | 16 |
| 2.5.1.2. L'IDH en Algérie | 17 |
| 2.5.1.3. Calcul de l'IPH..... | 18 |
| 2.5.1.4. L'IPH en Algérie | 19 |
| 2.6. La notion de pauvreté | 20 |
| Section 2 : la microfinance entre opportunités et contraintes | 21 |
| 1. Les phases de développement du secteur de la microfinance | 22 |

| | |
|--|-----------|
| 1.1. Phase de démarrage | 22 |
| 1.2. Phase d'expansion | 22 |
| 1.3. Phase de consolidation | 23 |
| 1.4. Phase d'intégration | 23 |
| 2. les atouts et opportunités, les contraintes et faiblesse de la microfinance | 23 |
| 2.1. Les atouts et les opportunités de la microfinance | 24 |
| 2.1.1. Sur le plan social | 26 |
| 2.1.2. Sur le plan économique | 27 |
| 2.2. Les contraintes et faiblesses de la microfinance | 27 |
| Section 3 : les raisons de réussite de la microfinance | 29 |
| 1. Un système de fonctionnement adapté aux réalités locales | 29 |
| 2. Les institutions de microfinance (IMF) | 30 |
| 2.1. Définition | 30 |
| 2.2. Les méthodes des IMF | 30 |
| 2.2.1. Le ciblage de la clientèle | 30 |
| 2.2.2. Innovation financière du prêt de groupe | 32 |
| 2.2.3. Les limites de la responsabilité conjointe | 36 |
| 3. les impacts de la microfinance | 38 |
| Conclusion | 41 |
| Chapitre II : cadre légale sur l'aide sociale et les mesures d'insertion en Algérie | 42 |
| Introduction | 42 |
| Section 1 : cadre théorique et concepts-clés de l'action d'insertion sociale | 43 |
| 1. la notion d'insertion | 43 |
| 1.1. Définition de l'insertion sociale d'après la théorie | 43 |
| 1.2. Définition de l'insertion professionnelle d'après les apports de la théorie | 45 |
| 2. les facteurs qui influent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes | 47 |
| 2.1. La dimension sociologique | 47 |
| 2.2. La dimension socio psychologique | 47 |
| 2.3. La dimension psycho professionnelle | 48 |
| 3. les concepts d'insertion | 48 |

| | |
|---|-----------|
| 3.1. Le concept d'économie sociale et solidaire..... | 48 |
| 3.1.1. L'économie sociale..... | 49 |
| 3.1.1.1. Les associations | 50 |
| 3.1.1.2. Les coopératives | 50 |
| 3.1.1.3. Les mutuelles | 51 |
| 3.1.2. L'économie solidaire..... | 51 |
| 3.1.2.1. L'économie marchande | 52 |
| 3.1.2.2. L'économie non marchande | 52 |
| 3.1.2.3. L'économie non monétaire..... | 53 |
| Section 2 : L'insertion professionnelle et les facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie | 55 |
| I. Les facteurs qui ont contribué à l'apparition de la microfinance en Algérie..... | 55 |
| 1. l'évolution du système de microcrédit en Algérie | 55 |
| 1.1. Les importantes ressources provenant des exportations des hydrocarbures | 55 |
| 1.2. La forte prévalence de l'économie informelle | 57 |
| 1.2.1. Une étude sur l'économie informelle confiée au CREAD | 57 |
| 1.2.2. L'économie informelle mine la population de la production nationale | 57 |
| 1.3. Précarité et pauvreté en Algérie | 58 |
| 2. Le marché du travail en Algérie | 59 |
| 2.1. Le chômage en Algérie..... | 59 |
| 2.1.1. Les causes du chômage | 61 |
| 2.1.1.1. Les causes directes | 61 |
| 2.1.1.2. Les causes indirectes | 62 |
| 2.1.2. Les différents types de chômage | 62 |
| II. L'insertion professionnelle en Algérie..... | 63 |
| 1. Les causes de l'introduction du DAIP | 64 |
| 2. Présentation du nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes..... | 64 |
| 2.1. Les objectifs du dispositif | 64 |
| 3. les acteurs de l'insertion professionnelle..... | 65 |
| 3.1. L'université | 65 |
| 3.2. Les jeunes diplômés | 65 |

| | |
|---|-----------|
| 3.3. Les entreprises..... | 66 |
| 3.4. L'Etat..... | 66 |
| 3.5. Les collectivités locales..... | 66 |
| Section 3 : les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage en Algérie..... | 67 |
| 1. Politique de réduction de la pauvreté en Algérie | 67 |
| 1.1. Activité de solidarité nationale..... | 67 |
| 1.2. Filet social | 67 |
| 1.2.1. Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) | 68 |
| 1.2.2. Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) | 68 |
| 1.2.3. Contrats de pré-emplois..... | 69 |
| 1.2.4. The Participatory community service scheme (PCSS) | 69 |
| 1.2.5. Politique de logement..... | 70 |
| 2. Les politiques de lutte contre le chômage en Algérie | 71 |
| 2.1. Le programme d'insertion sociale..... | 71 |
| 2.2. Le programme d'insertion professionnelle..... | 71 |
| 2.2.1. La prime d'insertion professionnelle..... | 72 |
| 2.2.2. Les dispositifs spécifiques de l'Etat | 72 |
| 2.2.2.1. L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) | 72 |
| 2.2.2.2. La caisse notionnelle d'assurance chômage (CNAC) | 76 |
| 2.2.2.3. L'Agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) | 81 |
| 2.2.2.4. L'Agence développement social (ADS)..... | 81 |
| 2.2.2.5. L'Agence nationale de l'emploi (ANEM) | 83 |
| Conclusion | 84 |
| Chapitre III : L'impact du microcrédit à travers l'ANGEM de Tizi-Ouzou | 85 |
| Introduction | 85 |
| Section 1 : Description du dispositif ANGEM, (sources de données, contexte de l'étude)86 | 86 |
| 1. La présentation de l'ANGEM | 86 |
| 1.1. Aperçue sur la création de l'ANGEM..... | 86 |
| 1.2. Le cadre de la création de l'ANGEM..... | 87 |
| 1.3. Les objectifs de l'ANGEM..... | 88 |

| | |
|--|-----------|
| 1.4. L'organigramme de l'ANGEM..... | 88 |
| 1.5. Les services non financiers de l'ANGEM..... | 92 |
| 2. Les avantages accordés par l'ANGEM | 92 |
| 3. Les modes de financement et les délais de remboursement | 93 |
| 3.1. Le financement mixte..... | 93 |
| 3.2. Le financement mixte..... | 93 |
| 3.3. Le financement triangulaires..... | 93 |
| 4. Le processus de prise de décision dans le cadre de dispositif du micro-crédit en Algérie (ANGEM) | 94 |
| 4.1. Les conditions d'éligibilité..... | 94 |
| 4.1.1. Les conditions d'éligibilité du promoteur | 94 |
| 4.1.2. La constitution du dossier d'éligibilité..... | 94 |
| 4.2. Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM..... | 95 |
| 4.2.1. Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement | 96 |
| 4.2.2. Dépôt des dossiers..... | 96 |
| 4.2.3. Traitement du dossier..... | 96 |
| 4.2.4. Enquête de proximité | 96 |
| 4.2.5. Evaluation et validation..... | 97 |
| Section 2 : Analyse des résultats de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou | 98 |
| 1. Bilan cumulé des services financiers fin juin 2017 au niveau national | 98 |
| 1.1. Répartition des crédits octroyés par type de financement..... | 98 |
| 2. Bilan cumulé des services financiers de 2011 jusqu'à 2016 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou..... | 99 |
| 2.1. La répartition des bénéficiaires par sexe | 99 |
| 2.1.1. La répartition des bénéficiaires de micro-crédit par sexe jusqu'à 40 000 DA..... | 100 |
| 2.1.2. La répartition des bénéficiaires de microcrédit de 40 001-100 000 DA | 101 |
| 2.1.3. La répartition des bénéficiaires de microcrédit de triangulaire de 1000 000 DA | 101 |
| 2.2. La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité | 102 |
| 2.2.1. La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité exercé par les femmes | 102 |
| 2.2.2. La répartition par secteur d'activité exercé par les hommes..... | 103 |
| 2.3. Situation cumulée depuis le 01/07/2011 au 30/12/2016 | 104 |

| | |
|---|------------|
| 2.3.1. Situations cumulées de nombre d'entreprises créées par les femmes..... | 104 |
| 2.3.2. Situations cumulées de nombre d'entreprises créées par les hommes..... | 105 |
| 2.4. La répartition des crédits par tranche d'âges..... | 106 |
| 2.5. La répartition des crédits octroyés selon les modalités de financement | 107 |
| Conclusion | 113 |
| Conclusion générale | 114 |